gazette officielle du QUÉBEC

Q official gazette

109e ANNÉE
26 FÉVRIER 1977
No 8

AVIS JURIDIQUES

PARTIE 1

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au réglement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $5 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $1 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec* Partie I est de $20 et le prix d'un exemplaire de $1.00. Prière d'adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, Québec.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission «proprio motu» (Règlement 2, a. 2.24):

1 — Vérification de permis (a. 2.59).
2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

1 — Demande de permis ou de modification de permis.
   a) transport général de personnes.
   b) transport général de choses.
   c) transport de matières en vrac.
   d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

1 — Dans les affaires introduites par la Commission «proprio motu».
   a) vérification de permis.
   b) autres affaires.
2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
   a) affaires contestées.
      — transport général de personnes.
      — transport général de choses.
      — transport de matières en vrac.
      — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
   b) affaires non contestées.
      i. membre siégeant seul.
         — transport général de personnes.
         — transport général de choses.
         — transport de matières en vrac.
         — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
      ii. au moins trois membres.
         — transport général de personnes.
         — transport général de choses.
         — transport de matières en vrac.
         — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
   c) vérification de permis.
   d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
   e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs
MPE — Montréal transport public — écoliers
MPT — Montréal transport public — taxi
MCR — Montréal transport régulier — camionnage
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage
ML — Montréal location
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime
MSA — Montréal transport spécialisé aérien
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire

QPV — Québec transport public — voyageurs
QPE — Québec transport public — écoliers
PQT — Québec transport public — taxi
QCR — Québec transport régulier — camionnage
QCS — Québec transport spécialisé — camionnage
QCV — Québec transport en vrac — camionnage
QL — Québec location
QSM — Québec transport spécialisé — maritime
QSA — Québec transport spécialisé — aérien
QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

I — Avis de la Commission « proprio motu »:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-17843
M-202233 P-1
CARDINAL, PAUL
(CARDINAL RADIO TAXI ENRG.)
137, Chevrefils,
St-Rémi, (Qué.).
Intimé

AVIS PROPRIO MOTU AMENDÉ:

Attendu que le 19 juin 1974, la Commission rendait les décisions MPT-994, MPT-995 et MPT-996, accordant les requêtes de l'intimé et autorisant en faveur de celui-ci, la délivrance de permis de transport par véhicule-taxi portant le numéro M-202233, pour la municipalité de St-Rémi 06-6709-P;

Attendu que par ses requêtes présentées à la Commission des Transports le 7 décembre 1973, l'intimé demandait des permis de transport par véhicule-taxi, pour le territoire de St-Rémi 06-6711-V, St-Isidore 06-6618-P, St-Michel 06-6708-P et Ste-Clothilde 06-6901-P.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:
Révoquer les décisions MPT-994,
MPT-995 et MPT-996 du 19 juin 1974
et statuer de nouveau sur les demandes
de l'intimé.

Rôle Q-10853
CQ-00000-A-P-7

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
585 est, boul. Charest,
Québec.
Requérante
et

Certains détenteurs de permis de transport par véhicule-taxi
Mis-en-cause

Attendu qu'actuellement il n'y a qu'un seul détenteur de permis de transport aéroportuaire en mesure de fournir un tel service de et vers l'aéroport de Val-d'Or;

Attendu que dans l'intérêt public, il serait souhaitable qu'un plus grand nombre de permis soit accordé afin que soit fourni un meilleur service de transport aéroportuaire de et vers ledit aéroport;

Attendu qu'il y aurait lieu à cette fin de considérer la possibilité d'accorder aux mis en cause détenteurs de permis de propriétaire de taxi de l'agglomération A-49, agglomération de Val-d'Or, dont les nom, adresse et numéro de permis de transport par véhicule-taxi suivent, un permis de transport aéroportuaire aux fins de fournir un tel service de et vers l'aéroport de Val-d'Or;

Nom et adresse	No dossier
POISSON, ADOLPHE 433, 11e Rue Val-d'Or	Q-200134
MOOSE TAXI 965, 3e Avenue Val-d'Or	Q-200465 D-2
BEAULIEU, WILFRID 1922, boul. Miljours C.P. 464 Val-d'Or	Q-200575
BOUTIN, RAYMOND 163 A, La Salle Val-d'Or	Q-200821 D-1
PAQUETTE, HERVEY 25, Montcalm Val-d'Or	Q-200875
PELLERIN, YVON 965, 3e Avenue Val-d'Or	Q-200937
HENRI LABRECQUE 86, Rochefort Val-d'Or	Q-201123 D-1
BOUTIN, RAYMOND 106 A, Cliche Val-d'Or	Q-200821 D-2
SIGOUIN, ANDRÉ 851, avenue Lalonde Val-d'Or	Q-202110
OUELLET, CLAUDE R.R. no 1 Sullivan	Q-202142
PELLERIN, YVON 798, 3e Avenue Val-d'Or	Q-200937 D-4
PELLERIN, YVON 798, 3e Avenue Val-d'Or	Q-200937 D-3
PLANTE, MICHEL 24, rue Bouchard Val-d'Or	Q-202199
BOUTIN, RAYMOND 163 A, La Salle Val-d'Or	Q-200821 D-3
LAMOTHE, BERTRAND 512, 3e Avenue app. 1 Val-d'Or	Q-202463 D-1
CARON, REYNALD 1021, 4e Avenue Val-d'Or	Q-202462
AYOTTE, LIONEL 914, avenue Abitibi Val-d'Or	Q-202534
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-1
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-2
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-3
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-4
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-5
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-10
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-6
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-7
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-8
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-9
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-11
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-12
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-13
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-14
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-15
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-16
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-17
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-18
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-19
GAGNON, JEAN-GUY 575, Ave Brochu Val d'Or J9P 1A3	Q-202582

Considérant les dispositions de l'article 16.14.3 du Règlement 16 sur le transport en commun;

Considérant que la Commission, dans les cas où elle doit rendre une décision autrement que dans des affaires qui lui sont soumises par des requérants, doit donner avis de son intention dans la *Gazette officielle du Québec*, en indiquant le délai durant lequel toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue et ce, conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976);

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans des affaires qui lui sont soumises par des requérants donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1 — Délivrer des permis de transport aéroportuaire autorisant à fournir un service de transport aéroportuaire de et vers l'aéroport de Val-d'Or aux détenteurs de permis de transport par véhicule-taxi de l'agglomération A-49, agglomération Val-d'Or, dont les nom, adresse et numéro de permis de transport par véhicule-taxi suivent:

Nom et adresse	No dossier
POISSON, ADOLPHE 433, 11e Rue Val-d'Or	Q-200134
MOOSE TAXI 965, 3ième Avenue Val-d'Or	Q-200465 D-2
BEAULIEU, WILFRID 1922, Boul. Miljours C.P. 464 Val-d'Or	Q-200575
BOUTIN, RAYMOND 163 A, La Salle Val-d'Or	Q-200821 D-1
PAQUETTE, HERVEY 25, Montcalm Val-d'Or	Q-200875
PELLERIN, YVON 965, 3e Avenue Val-d'Or	Q-200937
HENRI LABRECQUE 86, Rochefort Val-d'Or	Q-201123 D-1
BOUTIN, RAYMOND 106 A, Cliche Val-d'Or	Q-200821 D-2
SIGOUIN, ANDRÉ 851, avenue Lalonde Val-d'Or	Q-202110
OUELLET, CLAUDE R.R. no 1 Sullivan	Q-202142
PELLERIN, YVON 798, 3e Avenue Val-d'Or	Q-200937 D-3
PELLERIN, YVON 798, 3e Avenue Val-d'Or	Q-200937 D-4
PLANTE, MICHEL 24, rue Bouchard Val-d'Or	Q-202199
BOUTIN, RAYMOND 163 A, La Salle Val-d'Or	Q-200821 D-3
LAMOTHE, BERTRAND 512, 3e Avenue app. 1 Val-d'Or	Q-202463 D-1
CARON REYNALD 1021, 4e Avenue Val-d'Or	Q-202462
AYOTTE LIONEL 914, avenue Abitibi Val-d'Or	Q-202534
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-1
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-2
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-3
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-4
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-5
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-10
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-6
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-7
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-8
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-9
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-11
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-12
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-13
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-14
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-15
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-16
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-17
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-18
NELSON POTVIN INC. 1880, 3e Avenue Val-d'Or	Q-202536 D-19
GAGNON, JEAN-GUY 575, avenue Brochu Val-d'Or J9P 1A3	Q-202582

Rôle Q-10854
CQ-00000-A-P-6

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
585 est, boul. Charest,
Québec
Requérante
et
Certains détenteurs de permis de transport par véhicule-taxi
Mis-en-cause

Attendu que les détenteurs de permis de propriétaires de taxi de l'agglomération A-10, agglomération de Mont-Joli, dont les nom, adresse et numéro de permis de transport par véhicule-taxi suivent, ont manifesté le désir de fournir un service de transport aéroportuaire de et vers l'aéroport de Mont-Joli:

Nom et adresse	No dossier
DRAPEAU, ROSARIO 47, des Pins Mont-Joli	Q-200172
ROSS, NOËL 1538, boul. Gaboury Mont-Joli	Q-200229
ROUSSEL, GILBERT 1394, boul. J.-Cartier Mont-Joli	Q-200262
GAGNON, ALBERT 1560, boul. J.-Cartier Mont-Joli	Q-200352
ROSS, ROBERT 1785, rue Bertrand Mont-Joli	Q-200412
MORISSETTE, LÉOPOLD 1674, St-Jean-Baptiste Mont-Joli	Q-200413
VIGNOLA, JOSEPH 1240, Coin Blanchette et Levasseur Mont-Joli	Q-200529
GAGNON, LÉOPOLD 63, Pineault Mont-Joli	Q-200567
TREMBLAY, ARMAND 1717 des Cèdres Mont-Joli	Q-200556
OUELLET, GYSLAIN 42, Ste-Bernadette Mont-Joli	Q-200562
ROSS, ARTHUR 122, rue Doucet Mont-Joli	Q-200560
GAMACHE, JEAN-LÉON 1343, rue Thibeault Mont-Joli	Q-200674
TARDIF, ALBERT 1469, St-Thomas Mont-Joli	Q-200694
GAUVREAU, LÉONARD 131, avenue Dollard Mont-Joli	Q-201045
GAGNON, GILBERT 1717, Desjardins Mont-Joli	Q-201027
GASPÉ TOURS LINE LTÉE C.P. 65 Mont-Joli	Q-201090
GAGNON, C. EUGÈNE 69, rue Rioux Mont-Joli	Q-201467
LECHASSEUR, CHARLES 1497, rue Dandonneau Mont-Joli	Q-201487
LECHASSEUR, MAURICE 1415 Maisonneuve Mont-Joli	Q-201644
LEBRUN, ROSAIRE Ste-Flavie Matapédia	Q-200251
RIOUX, ALFRED Ste-Flavie Mont-Joli	Q-202355
JALBERT, JEAN-PIERRE 97, Doucet Mont-Joli	Q-202437

Considérant les dispositions de l'article 16.14.3 du Règlement 16 sur le transport en commun;

Considérant que la Commission, dans le cas où elle doit rendre une décision autrement que dans des affaires qui lui sont soumises par des requérants, doit donner avis de son intention dans la *Gazette officielle du Québec* en indiquant le délai durant lequel toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue;

À ces causes, la Commission, autrement que dans des affaires qui lui sont soumises par des requérants, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Délivrer des permis de transport aéroportuaire aux détenteurs de permis de propriétaire de taxi de l'agglomération A-10, agglomération de Mont-Joli, dont les nom, adresse et numéro de permis de transport par véhicule-taxi suivent, les autorisant à fournir des services de transport aéroportuaire de et vers l'aéroport de Mont-Joli:

Nom et adresse	No dossier
DRAPEAU, ROSARIO 47, des Pins Mont-Joli	Q-200172
ROSS, NOËL 1538, boul. Gaboury Mont-Joli	Q-200229
ROUSSEL, GILBERT 1394, boul. J.-Cartier Mont-Joli	Q-200262
GAGNON, ALBERT 1560, boul. J.-Cartier Mont-Joli	Q-200352
MORISSETTE, LÉOPOLD 1674, St-Jean-Baptiste Mont-Joli	Q-200413
ROSS, ROBERT 1785, rue Bertrand Mont-Joli	Q-200412

Nom et adresse	No dossier
VIGNOLA, JOSEPH 1240, Coin Blanchette et Levasseur Mont-Joli	Q-200529
GAGNON, LÉOPOLD 63, Pineault Mont-Joli	Q-200567
TREMBLAY, ARMAND 1717 des Cèdres Mont-Joli	Q-200556
OUELLET, GYSLAIN 42, Ste-Bernadette Mont-Joli	Q-200562
ROSS, ARTHUR 122, rue Doucet Mont-Joli	Q-200560
GAMACHE, JEAN-LÉON 1343, rue Thibeault Mont-Joli	Q-200674
TARDIF, ALBERT 1469, St-Thomas Mont-Joli	Q-200694
GAUVREAU, LÉONARD 131, avenue Dollard Mont-Joli	Q-201045
GAGNON, GILBERT 1717, Desjardins Mont-Joli	Q-201027
GASPÉ TOURS LINE LTÉE C.P. 65 Mont-Joli	Q-201090
GAGNON, C. EUGÈNE 69, rue Rioux Mont-Joli	Q-201467
LECHASSEUR, CHARLES 1497, rue Dandonneau Mont-Joli	Q-201487
LECHASSEUR, MAURICE 1415 Maisonneuve Mont-Joli	Q-201644
LEBRUN, ROSAIRE Ste-Flavie Matapédia	Q-200251
RIOUX, ALFRED Ste-Flavie Mont-Joli	Q-202355
JALBERT, JEAN-PIERRE 97, Doucet Mont-Joli	Q-202437

67122-o

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle Q-9332
23782-V-D-7
TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC.
2720, avenue St-Georges
Giffard (Qué.)
G1E 4B9

Amendement:
Rôle no Q-9332.

La requérante désire amender sa demande telle que publiée dans la *Gazette officielle du Québec*, édition du 27 novembre 1976, 108e année, numéro 48, à la page 8988, de façon à ce qu'elle se lise comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De Beloeil et de tous les endroits de la province de Québec où il y a des fabricants d'explosifs ou des dépôts d'explosifs à la frontière Québec-U.S.A. (tous les ports de sortie) et retour, pour le transport d'explosifs destinés en direct aux Etats-Unis ou en transfert par interchange aux frontières avec des détenteurs de permis américains.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - en transit -

De la frontière Ontario-Québec (tous ports d'entrée) en transit dans la province de Québec jusqu'aux frontières Québec-U.S.A. (tous les ports de sortie) et retour, pour le transport d'explosifs provenant de tous les endroits de l'Ontario où il y a des fabricants d'explosifs ou des dépôts d'explosifs et destinés en direct aux Etats-Unis ou en transfert par interchange aux frontières avec des détenteurs de permis américains.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - en transit -

De la frontière Nouveau-Brunswick-Québec (tous ports d'entrée), en transit dans la province de Québec jusqu'aux frontières Québec-U.S.A. (tous les ports de sortie) et retour, pour le transport d'explosifs en provenance de tous les points situés dans les provinces maritimes où il y a des fabricants d'explosifs ou des dépôts d'explosifs pour destination en direct aux Etats-Unis ou en transfert aux frontières par interchange avec des détenteurs de permis américains.

Droits additionnels s'attachant à ces 3 services:

En donnant les services ci-dessus, la détentrice est autorisée à transporter des produits explosifs et finis et/ou leurs éléments constituants dont les propriétés physico-chimiques produisant et/ou engendrant des réactions physico-chimiques instantanées et/ou le transport des ingrédients éléments constituants qui, par eux-mêmes, ne sont pas des explosifs ou de nature explosive mais entrent dans la composition des explosifs et qui, à ce titre, deviennent des explosifs ou peuvent être considérés comme tels; que le transport de ces éléments constituants puisse s'effectuer à l'état brut, semi-brut ou raffiné, à condition qu'ils soient destinés uniquement à la préparation d'explosifs par des organisations industrielles reconnues comme telles par les gouvernements.

Rôle Q-10807
Q-201842-2-D
Q-201842
LAFLEUR, ALPHONSE
271, ouest des Frênes
Québec (Qué.) G1L 1G7
Q-202659
CÔTÉ, PIERRE
187, Martigny
Neufchâtel (Qué.) G2B 2M6

Demande de transfert:
Lafleur, Alphonse, demande à la Commission de transférer à:
Côté, Pierre
187, Martigny
Neufchâtel (Qué.)
G2B 2M6
le permis no Q-201842 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec, A-36.

Rôle Q-10808
Q-202660-1-D
TAXI À LA TRAVERSE DE LÉVIS
(Rodrigue, Claude)
591, rue Drouin
St-Louis-de-Pintendre (Qué.)
G0R 2K0

Le requérant demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Lévis-Lauzon, A-35.

Rôle Q-10809
Q-201011-6-D
Mc KOY, ANDREW
Douglastown, B.P. 117
(Gaspé) (Qué.) G0C 1M0

Le requérant demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Gaspé, A-31.

Rôle Q-10810
Q-200717-2-D
Q-200717
LECLERC, MARCEL
2671, Wilbrod
Giffard (Qué.) G1E 3P6
Q-202658
RÉJEAN VÉZINA
(Vézina, Réjean)
59, Lac Poulin
Beauport (Qué.) G1B 1V2

Demande de transfert:
Leclerc, Marcel, demande à la Commission de transférer à:
RÉJEAN VÉZINA
(Vézina, Réjean)
59, Lac Poulin
Beauport (Qué.)
G1B 1V2
le permis no Q-200717 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Giffard, A-32.

Rôle Q-10811
477-V-D-9
AUDET & MÉGANTIC TRANSPORT LTÉE
3654, Lemieux, Lac Mégantic
(Frontenac) (Qué.) G6B 1S7

Modification de permis:
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis 477-V le service additionnel suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De Lac-Mégantic aux frontières Québec–Etats-Unis (ports d'entré Woburn, Chartierville et Rock Island), pour le transport de bois blanchi et préparé destiné à l'état du New Jersey ainsi qu'aux états situés à l'Est de la Pennsylvanie.

Rôle Q-10812
2755-AT-D-3
TAXI GAGNON (1965) INC.
28, 22e Rue
C.P. 633, Gagnon
(Saguenay) (Qué.) G0G 1K0

Demande pour un droit additionnel:
a) Extension de permis:
Transport de Gagnon à Fire Lake — employés de Québec Cartier Mining — passage simple $0.50.

Rôle Q-10813
Q-000009-D-3
(146-A)
AUTOBUS VICTORIAVILLE LTÉE
10, rue Cartier
Victoriaville
(Arthabaska) (Qué.) G6P 2J4

Demande de modification d'horaire:
La requérante qui détient l'autorisation de la Commission des transports du Québec de desservir, en vertu du permis no 146-A, les voyageurs dans et entre Victoriaville et Arthabaska, demande à la Commission de modifier son horaire comme suit:
1. Discontinuation des départs, le samedi, de Victoriaville à 7h10 a.m., 6h00 p.m., 7h00 p.m. et 8h00 p.m. et d'Arthabaska à 7h35 a.m., 6h30 p.m., 7h30 p.m. et 8h30 p.m.
2. Effectuer le service uniquement les jeudi et vendredi de chaque semaine, pour les nouveaux départs demandés de Victoriaville à 6h30 p.m., 7h30 p.m. et 8h30 p.m. et d'Arthabaska, à 7h00 p.m., 8h00 p.m. et 9h00 p.m.
3. Discontinuation des services des deux dernières semaines de juillet et de la première semaine d'août lors des vacances annuelles.

4. Discontinuation du service le Jour de Noël et le Jour de l'An de même que les lendemains de chacune de ces fêtes, à chaque année.

5. Que le départ d'Arthabaska à 8h40 a.m., sur semaine, et le samedi, soit avancé à 8h30 et que le départ d'Arthabaska à 11h50 a.m., soit retardé à midi, les jours de semaine.

Rôle Q-10815
9827-V-D-2-TF
PIERRE AUBIN
C.P. 37, Palmarolle
(Abitibi) (Qué.)

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport de marchandises selon les clauses de son permis no 9827-V.

Les intéressés qui désirent consulter les nouveaux taux doivent communiquer avec le bureau de la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-10816
1650-A-D-4
LES AUTOBUS LACHANCE INC.
Casier Postal 91
St-Martin
(Beauce) (Qué.) G0M 1B0

Demande de renouvellement de permis de droit additionnel:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir la modification de parcours suivante:

Droit additionnel:

Modifier son parcours no 1 de manière à donner un service distinct originant du Rang 12 de St-Robert et du Village de St-Robert-Bellarmin à destination de St-Ludger, et retour.

La requérante détient présentement un permis spécial (QS-1856), émis le 30 novembre 1976, et dont la teneur est la même que la présente demande permanente.

Rôle Q-10817
Q-000016-D-1
(382-A)
AUTOBUS LAC FRONTIÈRE LTEE
661, 1re Rue
Québec 3 (Qué.) G1J 2X7

Demande d'abandon de service:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à discontinuer, au service no 4 de son permis, la desserte de Ste-Appoline.

Rôle Q-10818
Q-505965-D-001
EXCAVATION HENRI COUTURE ENR.,
(Couture, Henri)
1278, Chemin Royal
St-Pierre (Île d'Orléans)
(Montmorency) (Qué.)

Le requérant qui possédait un camion au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-10819
Q-504583-D-003
GENDREAU, ROGER
C.P. 9, Forestville
(Saguenay) (Qué.)

Requête en vertu de l'article 2.72.8:

Le requérant demande à la Commission, la suppression totale de son permis Q-504583-D-001.

Rôle Q-10825
16384-V-D-3
CONSTRUCTION EMMA INC.
210, St-Jean-Baptiste
Baie-St-Paul
(Charlevoix-Ouest) (Qué.)
G0A 1B0

Modification de permis:

Je demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter au permis 16384-V les services additionnels suivants:

1. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

1. De Baie St-Paul à Québec et Montréal, et retour;

2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

2. De Baie St-Paul à la Malbaie, St-Siméon, Tadoussac, Forestville, Baie-Comeau, Port-Cartier et sept-Iles et entre les endroits précédemment nommés, et retour;

Dans les 2 cas, pour le remorquage de remorques et/ou roulottes servant de bureaux ou d'entrepôts, ainsi que le remorquage de casse-pierres (concasseurs), pour le public en général.

Rôle Q-10827
25776-V-D-1
GRUES R.A.M. INC.
R.A.M. CRANE INC.
179, rue Duval
Trois-Rivières
(St-Maurice) (Qué.)
G9B 1B8

Nouvelle demande:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon -

De Trois-Rivières à tous les endroits situés dans un rayon de cent cinquante (150) milles des limites de ladite ville et retour avec marchandise non utilisée, pour le transport de marchandise qui doit être chargée ou déchargée au moyen d'une grue.

Restriction:

Le service ci-dessus devra être donné au moyen de véhicules munis d'une grue.

Rôle Q-10828
3643-A-D-1
PATTERSON, HARRIS
R.R. no 1, Bte 99
Wakeham
(Gaspé-Sud) (Qué.) G0C 1R0

Demande de renouvellement de permis de transport saisonnier.

Prenez avis que Harris Patterson s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Economique, pour effectuer le transport de travailleurs de Gaspé — Murdochville et retour.

Rôle Q-10829
Q-600, 328-D2
2174-DYV et 1542-DY
LES PLACEMENTS HIRGI INC.
700, 15e Rue
Québec 3, (Qué.) G1J 2K5

Droit additionnel:

La requérante, qui détient un permis de location se lisant ainsi:

« Location à long terme (un an et plus) de véhicules commerciaux à 700, 15e Rue, Québec 3 »

demande à être autorisée à donner le service supplémentaire suivant:

« Location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade à 700, 15e Rue, Québec 3. »

Rôle Q-10830
Q-201795-2-D
BOUDREAU, KEITH
303, Redmond
Schefferville (Qué.) G0G 2T0
Q-201791
GILLES PORLIER
(Porlier, Gilles)
184, Atlantic, C.P. 119
Schefferville (Qué.) G0G 2T0

Demande de transfert:

Boudreau, Keith, demande à la Commission de transférer à:

Gilles, Porlier
(Porlier, Gilles)
184, Atlantic, C.P. 119
Schefferville (Qué.) G0G 2T0

le permis no Q-201795 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Schefferville 10-9901-VT.

Rôle Q-10831
Q-201450-11-D
Q-201450
PAQUET, FRANCINE MME
R.R. 3, C.P. 127
La Tuque (Champlain)
G9X 3N8
Q-202652
GUÉRIN, JEAN-GUY
435, St-Louis
La Tuque (Champlain) G9X 2X1

Demande de transfert:

Paquet, Francine Mme demande à la Commission de transférer à:

Guérin, Jean-Guy
435, St-Louis
La Tuque (Champlain) G9X 1X1

le permis No Q-201450 (D-5 ou 005) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de La Tuque A-50.

Rôle Q-10832
Q-202545-2-D
Q-202545
THIBEAULT, CLÉMENT
349, Rouleau, Rimouski G5L 5W1
Q-202651-1-A
TAXI 3344
(Joncas, Jean-Paul)
1007, 2e Rue
Pointe-Au-Père G0K 1G0

Demande de transfert:

Thibeault, Clément demande à la Commission de transférer à:

Taxi 3344
(Joncas, Jean-Paul)
1007, 2e Rue
Pointe-Au-Père G0K 1G0

le permis No Q-202545 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rimouski A-37.

Rôle Q-10833
Q-200491-2-D
Q-200491
DROUIN, JEAN THOMAS
Ste-Marie (Beauce) G0S 2Y0
Q-202639
POULIOT, RICHARD
161, Baronet Ouest
Ste-Marie (Beauce) G0S 2Y0

Demande de transfert:

Drouin, Jean Thomas demande à la Commission de transférer à:

Pouliot, Richard
161, Baronet Ouest
Ste-Marie (Beauce) G0S 2Y0

le permis No Q-200491 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Ste-Marie de Beauce 2376.

Rôle Q-10834
Q-201508-2-D
Q-201508
BERNARD, GABRIEL
944, Champlain
Québec (Québec) G1K 4J7

Demande de transfert:

Bernard, Gabriel demande à la Commission de transférer à:

Michel Poulin
(Poulin, Michel)
2220, rue Choquette
Québec (Québec) G1L 3J2

Q-201305
MICHEL POULIN
(Poulin, Michel)
2220, rue Choquette
Québec (Québec) G1L 3J2

le permis No Q-201508 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-10835
Q-200776-2-D
Q-200776
GAUTHIER, ARMAND
St-Jean-Port-Joli
(L'Islet) G0R 3G0
Q-202656
TAXI ST-JEAN ENR.
(Caron, Jean-Claude)
St-Jean-Port-Joli C.P. 321
(L'Islet) G0R 3G0

Demande de transfert:
Gauthier, Armand demande à la Commission de transférer à:
Taxi St-Jean Enr.
(Caron, Jean-Claude)
St-Jean-Port-Joli C.P. 321
(L'Islet) G0R 3G0
le permis No Q-200776 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de St-Jean-Port-Joli 03-1322-SD.

Rôle Q-10837
Q-504148-D-003
PAQUET, MAGELLA
St-René
Cté Matane, Qué. G0J 3E0
et
Q-505961-D-001
GAGNON, ANDRÉ
St-René
Cté Matane, Qué. G0J 3E0

Demande de transfert:
Paquet, Magella, demande à la Commission de transférer à:
Gagnon, André
St-René
Cté Matane, Qué. G0J 3E0
le permis Q-504148-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-10838
Q-502745-D-003
SAVARD, FLORIAN
C.P. 561, 82, route 138
Forestville
Cté Saguenay, Qué.

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-10839
Q-505705-D-002
PATRY, LAURENT
65, de Paris
Chicoutimi, Qué.
et
Q-505954-D-001
LES ENTREPRISES LARGIL INC.
65, de Paris
Chicoutimi, Qué.

Demande de transfert:
Patry, Laurent, demande à la Commission de transférer à :
Les Entreprises Largil Inc.
65, de Paris
Chicoutimi, Qué.
le permis Q-505705-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région No 2, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-10841
Q-100, 522-D-2
LA CIE D'AUTOBUS DRUMMONDVILLE LTÉE
330 rue Hériot
Drummondville
(Drummondville) Qué.
J2B 1A8
Adjudicataire
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE SAINT-FRANÇOIS
Case Postale 846
211 rue St-Edouard
Drummondville, Qué. J2B 6X1

Transport intégré:
L'adjudicateur demande à la Commission des Transports du Québec d'approuver les taux du contrat de transport intégré intervenu avec l'adjudicataire au coût de $108.00 par écolier pour l'année scolaire 1976-77 soit 0.30¢ par voyage-élève dans les villes de Drummondville et Drummondville-Sud.

Rôle Q-10842
Q-100, 502-D4
AUTOBUS VICTORIAVILLE LTÉE
10 Cartier
Victoriaville
(Arthabaska) Qué.
G6P 2J4
Adjudicataire
C.S.R. BOIS-FRANCS
501 est Notre-Dame
case postale 40
Victoriaville, Qué.
Adjudicateur

Transport intégré:
L'adjudicateur demande à la Commission des Transports du Québec d'approuver les taux du contrat de transport intégré intervenu avec l'adjudicataire au coût de $108.00 par écolier pour l'année scolaire 1976-77, soit 0.30¢ par voyage-élève dans les villes de Victoriaville et Arthabaska.
4 voyages par jour: 0.30¢ du passage simple.

Rôle Q-10844
Q-501131-D-002
LANDRY, ALPHONSE
115, boulevard Martel
Neufchâtel, Qué.
G2B 2M8
et
Q-503119-D-003
FORTIN, BERNARD
Ste-Juste
Cté Montmagny, Qué. G0R 3H0

Demande de transfert:
Landry, Alphonse, demande à la Commission de transférer à:
Fortin, Bernard
Ste-Juste
Cté Montmagny, Qué.
G0R 3H0
le permis Q-501131-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-10845
Q-504985-D-002
LESSARD, LAURENT
Ste-Germaine-Station
Cté Dorchester, Qué.
et
Q-505921-D-002
GILBERT, HENRI
4 Chemins, St-Prosper
Cté Dorchester, Qué.

Demande de transfert:
Lessard, Laurent, demande à la Commission de transférer à:
Gilbert, Henri
4 Chemins, St-Prosper,
Cté Dorchester, Qué.
le permis Q-504985-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-10846
Q-504045-D-002
TURCOTTE, JEAN
3150, Côte Richelieu
Trois-Rivières
Cté St-Maurice, Qué.
et
Q-505964-D-002
ASPHALTE SPEMONT INC.
3150, Côte Richelieu
Trois-Rivières
Cté St-Maurice, Qué.

Demande de transfert:
Turcotte, Jean, demande à la Commission de transférer à:
Asphalte Spemont Inc.
3150, Côte Richelieu
Trois-Rivières
Cté St-Maurice, Qué.
le permis Q-504045-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région No 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-10847
Q-504176-D-002
SPEMONT ASPHALTE ENR.
3150, Côte Richelieu
Trois-Rivières
Cté St-Maurice, Qué.
et
Q-505964-D-001
ASPHALTE SPEMONT INC.
3150, Côte Richelieu
Trois-Rivières
Cté St-Maurice, Qué.

Demande de transfert:
Spemont Asphalte Enr., demande à la Commission de transférer à:
Asphalte Spemont Inc.
3150, Côte Richelieu
Trois-Rivières
Cté St-Maurice, Qué.
le permis Q-504176-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-10848
657-DY D-4 TF
(Q-600028)
LAURENTIDES AUTOMOBILES (1973) INC.
25, Dorchester sud
C.P. 3429, Québec

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses taux pour la location à court terme de véhicules de promenade, à l'aéroport de Ste-Foy et à 25 Sud, Dorchester, Québec.

	Taux actuels	*Taux proposés*
Pinto	$20.00 par jour	$21.00 par jour
Maverick	$23.00 par jour	$24.00 par jour
Torino Custom	$27.00 par jour	$28.00 par jour
Familiale	$30.00 par jour	$31.00 par jour

Rôle Q-10849
348-V D-4 TF
MAHEUX & FILS LTEE
195, Bertrand Ste-Thérèse-de-Lisieux Qué.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport de marchandises effectué selon son permis no 348-V pour le compte Reed Limited, Québec.

Les intéressés peuvent consulter les taux en s'adressant au bureau de la Commission des transports du Québec.

Vu l'urgence, la requérante demande l'application de l'article 2.58.1 pour déterminer la date de la mise en vigueur des nouveaux taux.

Rôle Q-10850
2749-A D-2 TF
AMERICAN GUIDE SERVICE REG'D.
133, rue Bellevue, St-Nicolas
Cté Lévis

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, de fixer ses taux et tarifs comme suit:

Tour de Québec $9.00 par personne
Tour Ste-Anne-de-Beaupré $12.00 par personne
Enfants: 1/2 prix

Rôle Q-10851
4259-V D-1 TF
BEAULIEU, ÉMILE
530, rue St-Ignace Qué.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports afin d'obtenir l'autorisation d'une fixation d'un taux de $0.60 du mille parcouru pour le service de déménagement longue distance selon son permis 4259-V.

Rôle Q-10856
Q-201722
Q-201722-2-D
LAVIOLETTE, PROSPER
377, rue Richard
Rouyn J9X 4L2
LAVIOLETTE, SAUVÉ FERNANDE MME
(Légataire universelle)
377, rue Richard
Rouyn J9X 4L2
Q-202200
UNION TAXI (GRÉGOIRE, BRUNETTE PAULINE MME)
21, 3e Avenue
Townsite Caron
Evain J0Z 1Y0

Demande de transfert:

1. Mme Fernande Sauvé Laviolette demande à la Commission que le permis Q-201722 (D-1 ou 001) et le véhicule de feu Prosper Laviolette, pour l'agglomération de Rouyn-Noranda A-48, lui soit transféré, étant la légataire universelle de la succession de Prosper Laviolette.

2. Mme Fernande Sauvé Laviolette demande à la Commission étant légataire universelle, de transférer le permis Q-201722 (D-1 ou 001) et le véhicule de la succession de Prosper Laviolette à Union Taxi (Grégoire, Brunette Pauline Mme).

3. Union Taxi (Grégoire, Brunette Pauline Mme) demande à la Commission que le permis Q-201722 (D-1 ou 001) et le véhicule de la succession de feu Prosper Laviolette, pour l'agglomération de Rouyn-Noranda A-48, lui soit transféré.

Rôle Q-10857
Q-200851-3-D
Q-200851
TARDIF, ROSAIRE
151, rue Lizotte
Roberval G8H 1B8
Q-202288
LUCIEN LANGLAIS
(Langlais, Lucien)
1829, boul. St-Dominique
Roberval G8H 2P1

Demande de transfert:

Tardif, Rosaire demande à la Commission de transférer à:

Lucien Langlais
(Langlais, Lucien)
1829, boul. St-Dominique
Roberval G8H 2P1

le permis no Q-200851 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Roberval 02-9014-C.

Rôle Q-10858
Q-201120-2-D
Q-201120
MAROIS, RENÉ

Demande de transfert:

1. Monsieur Jacques Marois demande à la Commission que le permis Q-201120 (D-1 ou 001) et le véhicule de feu René Marois, pour l'agglomération de Québec A-36, lui soit transféré, étant héritier de la succession de René Marois.

2030, Vézina #4
Québec (Québec) G1J 1E7
MAROIS, JACQUES
(Héritier)
37, Rang St-Antoine
St-Féréol G0A 3R0

Q-202662
BÉLANGER, CLAUDE MME
1806, Désilets
Québec (Québec) G1J 1A6

2. Monsieur Jacques Marois demande à la Commission étant héritier, de transférer le permis Q-201120 (D-1 ou 001) et le véhicule de la succession de René Marois à Mme Claude Bélanger.

3. Mme Claude Bélanger demande à la Commission que le permis Q-201120 (D-1 ou 001) et le véhicule de la succession de feu René Marois, pour l'agglomération du Québec A-36, lui soit transféré.

Rôle Q-10859
Q-202150-3-D
BERGERON, RENÉ
17040, boul. des Acadiens
Bécancour (Nicolet) G9X 1B0

Suppression totale d'un permis:

Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement No 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports, le requérant demande à la Commission d'annuler son permis de taxi Q-202150 D-1 (décision QPT-3115 en date du 21 avril 1975).

Rôle Q-10860
Q-200721-6-D
MIGNEAULT, LUC
588, Chiasson No B
Hauterive G5C 1M2

Suppression totale d'un permis:

Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement No 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports, le requérant demande à la Commission d'annuler son permis Q-200721 D-2 (décision QPT-2465 en date du 18 mars 1975) et d'annuler également le permis no Q-200721 D-4 (décision QPT-2463 en date du 18 mars 1975).

Rôle Q-10861
Q-201625-2-D
MALENFANT, LÉO
St-Arsène
(Rivière-Du-Loup) G0L 2K0

Suppression totale d'un permis:

Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement No 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports, le requérant demande à la Commission d'annuler son permis de taxi Q-201625 D-1 ou 001 (décision QPT-0560 en date du 20 juin 1974).

Rôle M-19677
40003 D-186 TF
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASS'N
4180 Dundas St. W.
Toronto, (Ontario).

Tarif numéro 21 de la Canadian Household Goods Carriers Tariff Bureau Association (annule le numéro 20); tarif numéro H255 de la compagnie Allied Van Lines Ltd. (annule le numéro H-254); tarif numéro 12 de la compagnie Atlas Van Lines (Canada) Ltd. (annule le numéro 11); tarif numéro 21 de la compagnie Aero Mayflower Transit Co. Ltd. (annule le numéro 20) résultant d'une augmentation de 8 pour cent, arrondie à 5 cents près, portant sur les taux de transport; les frais supplémentaires de cueillette et de livraison (numéro 2); la période d'attente (numéro 7); le chargement et le déchargement en temps supplémentaire (numéro 8); les frais supplémentaires de transport (numéro 9); frais de repesage (numéro 10); les taux de cueillette ou de livraison applicables aux expéditions emmagasinées en transit (numéro 11); les frais de détournement (règle 25); les frais de parcours à vide (numéro 15); les frais de transport dans les monte-charges, les escaliers ou sur des distances dépassant la limite normale (numéro 19). Entrée en vigueur le 1er avril 1977, conformément à l'article 2.58.1.

Canadien Household Goods Carriers' Tariff Bureau No. 21 (cancels No. 20) Allied Van Lines Ltd. Tariff No. H255 (cancels H-254); Atlas Van Lines (Canada) Ltd. Tariff No. 12 (cancels No. 11); Aero Mayflower Transit Co. Ltd. Tariff No. 21 (cancels No. 20) reflecting 8% increase-rounded to nearest 5 cents – in transportation rates; extra pickup and delivery charges (item 2); waiting time (item 7); overtime loading and unloading charges (item 8); additional transportation charges (item 9); re-weighing charge (item 10); pickup or delivery transportation rates on storage-in-transit shipments (item 11); diversion charges (rule 25); empty mileage charge (item 15); service, elevator or stair carry, excessive distance carry charges (item 19), to be effective April 1, 1977 in accordance with Article 2.58.1.

Rôle M-19679
586-DY & 141-DYV D-1
LA CORPORATION DE LOCATION CANADIENNE LIMITÉE
CANADIAN-DOMINION LEASING CORPORATION LIMITED
8 King St. East
Toronto, (Ontario).
Au Québec:
Suite 202, 860 Décarie Blvd.
Montréal, (Qué.)

Changement d'adresse:

La requérante qui détient l'autorisation de donner les services suivants:

s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisée à changer sa place d'affaires au 4141 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, (Qué.).

Location à long terme (pour un an ou plus), de véhicules commerciaux devant être utilisés dans la province de Québec.

Location à long terme (pour un an ou plus), de véhicules de promenade.

Leasing of commercial vehicles on a long term basis (one year or over) to be used in the Province of Québec.

Leasing of pleasure motor vehicles on a long term basis (one year or over).

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'Article 2.58 du Règlement No 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'Article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPV-997	02-02-77	3076-ATL-DS-001 CLAUDE DUFOUR Requérant-cédant 3076-ATL SERVICE DE LIMOUSINE CADILLAC INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Journal de Montréal » les 29, 30, 31 janvier 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-14290	Accordée
MPV-998	02-02-77	3387-A-DS-001 CADILLAC LIMOUSINE SERVICE Requérante-cédante 3714-A SERVICE DE LIMOUSINE CADILLAC INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publié dans le journal « Journal de Montréal » les 29, 30, 31 janvier 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-14290	Accordée
MCR-3359	20-01-77	23911-V-DS-1 GABRIEL ST-PIERRE Requérant-vendeur AUMAIS TRANSPORT ENRG. Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 20, 21, 22 octobre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement No 2.			M-18249	

La Commission:

1. accorde la requête telle qu'amendée.
2. autorise le transfert du permis 23911-V, détenu par Gabriel St-Pierre en faveur de Aumais Transport Enrg./Transport Aumais Enrg. (Roger et Antonio Aumais opérant sous le mon de:) lequel sera autorisé à opérer à l'avenir ledit permis qui se lit comme suit:
Transport restreint - longue distance - contrat - rayon -
De Montréal, Ville d'Anjou, Ville St-Léonard et Montréal-Nord à tous les endroits situés dans un rayon de 15 milles des limites desdites localités ci-haut mentionnées sauf la municipalité de Terrebonne, pour le transport d'ameublements neufs ou rénovés de maisons et de bureaux, pour le compte de
Salem Furniture Refinishing Reg'd
E. Bouthillier Inc.
Les Ebénisteries Emond Inc.
et installation desdits meubles, lorsque requis.
3. décrète que les permis à contrat mentionnés au permis 23911-V n'ayant pas été renouvelés, sont annulés.
4. fixe et décrète en vigueur les taux pour les trois expéditeurs mentionnés au permis ci-dessus et ce suivant l'échelle des taux prévalant pour tels expéditeurs tels qu'ils étaient en vigueur pour le requérant-vendeur.

MCR-3431	11-02-77	14344-V-D-2 MANIWAKI-MONTREAL TRANSPORT LTEE Droit additionnel	2300	20-03-76	M-14529	Accordée

No	Date	Requerants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Decisions
MCR-3432	08-02-77	20896-V-D-2 D.J. TRANSPORT INC. Droit additionnel	5462	26-06-76	M-16317	Désistement
MCR-3433	09-02-77	23246-V-D-1 B. GIANNES TRANSPORT REG'D Droit additionnel	1619	06-03-76	M-14181	Rejetée
MCR-3434	27-01-77	24309-V-D-1 REACH PLASTICS & CHEMICALS LTD Nouvelle demande	7770	11-10-75	M-11654	

La Commission:
1. fait partiellement droit à la requête.
2. autorise la requérante Reach Plastics & Chemicals Ltd., 101 William Street, Cornwall, Ontario, au Québec: 50 ouest, Place Crémazie, Montréal, permis No 24309-V à donner le service suivant:
Classe: Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
Service: De Montréal, Varennes et Québec à tout point de la province de Québec, et retour, avec marchandises refusées ou avariées, pour le transport de matériaux isolants et de produits entrant dans la pose desdits matériaux, pour le compte de Dow Chemical (Québec) Limited.
3. fixe et décrète en vigueur les tarifs tels qu'ils apparaissent au dossier dûment datés du 20 septembre 1976.

MCR-3440	14-02-77	24826-V-D-1 F & F TRANSPORT Nouvelle demande	1373	21-02-76	M-14179	Accordée
MCR-3441	14-02-77	BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Requérante 1637-V-C-2 MERCIER EXPRESS INC. Intimée Vérification de permis	3661	24-04-76	M-15096	Désistement
MCS-2167	07-02-77	25104-V-D-1 JULES LAJOIE INC. Nouvelle demande	4815	05-06-76	M-15836	Rejetée
MCS-2173	15-02-77	24276-V-D-1 LOCAL CARTAGE CO. Nouvelle demande	5619	19-07-75	M-9382	

La Commission:
1. fait droit à la présente requête amendée.
2. autorise Local Cartage Co. (Ross & James Bailey Ltd., operating as), 15, Manchester Street, Toronto 14, Ontario, au Québec: 1030 rue Cherrier, Bureau 207, Montréal, Qué., à donner les services de transport suivants:
a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - service spécialisé - contrat -
a) De Montréal à la frontière Québec–Ontario (port de sortie: Rivière Beaudette) pour le transport de glycol liquide de polypropylène, en provenance des usines de Reeves Bros. (Canada) Limited à Montréal et à destination des usines de la même compagnie à Toronto et pour le compte de cette dernière.
b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
b) A l'occasion du service donné en vertu de la clause précitée, la détentrice sera autorisée à donner un service de la frontière Québec–Ontario (port d'entrée: Rivière Beaudette) à Montréal pour le transport de caoutchouc mousse de polyurethène, en provenance des usines de Reeves Bros. (Canada) Limited situés à Toronto et à destination des usines de la même compagnie à Montréal et pour le compte de cette dernière.

Conditions:
1. En donnant les services prévus par les deux (2) clauses précitées, la détentrice devra utiliser la même semi-remorque équipée d'un «container» repliable au sens de l'article 17 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.
2. Ce permis devra être exploité concurremment avec les permis émis par les autorités concernées.
3. fixe et décrète légaux les taux tels que stipulés au contrat déposé au dossier.

MCS-2174	16-02-77	22673-V-D-2 SHERWOOD HUME TRANSPORTATION LTD. Droit additionnel	1734	22-02-75	M-6144	

La Commission:
accorde la demande amendée; et
ordonne d'ajouter au permis de la requérante l'autorisation de donner les services suivants:
L. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

1. De la frontière Québec–Ontario (tous points d'entrée) à tout endroit situé dans la province de Québec, et retour, pour le transport de:

a) tracteurs neufs autres que les tracteurs conçus essentiellement pour le remorquage de marchandises sur les routes;
b) véhicules sur roues, autres qu'automobiles, véhicules de commerce et remorques conçus essentiellement pour le transport de marchandises sur les routes;
c) machinerie agricole et instruments aratoires, autres que les instruments manuels;
d) machinerie automotrice utilisée dans le domaine de l'industrie et de la construction;
e) pièces, accessoires et matériaux servant à l'assemblage et à la réparation des marchandises énumérées plus haut.

Toutes ces marchandises doivent avoir été transportées à travers la province d'Ontario, en transit à partir des Etats-Unis, selon le permis No X-1713 délivré par l'Ontario Highway Transport Board, le permis No 134401 délivré par l'Interstate Commerce Commission et les permis qui s'y rattachent («subs»), lesdits permis ayant été déposés à la Commission.

2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

2. De la frontière Québec–Etats-Unis (tous postes douaniers) à tout endroit situé dans la province de Québec, et retour, pour le transport de:

a) tracteurs neufs autres que les tracteurs conçus essentiellement pour le remorquage de marchandises sur les routes;
b) véhicules sur roues, autres qu'automobiles, véhicules de commerce et remorques conçus essentiellement pour le transport de marchandises sur les routes;
c) machinerie agricole et instruments aratoires, autres que les instruments manuels;
d) machinerie automotrice utilisée dans le domaine de l'industrie et de la construction;
e) pièces, accessoires et matériaux servant à l'assemblage et à la réparation des marchandises énumérées plus haut. Le tout en vertu du permis No 134401 délivré par l'Interstate Commerce Commission et des permis qui s'y rattachent («subs»), lesdits permis ayant été déposés à la Commission.

3. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

3. De la frontière Québec–Ontario (tous points d'entrée), en transit à travers la province de Québec, à destination de la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous points de sortie) et retour, pour le transport de:

a) tracteurs neufs, autres que les tracteurs conçus essentiellement pour le remorquage de marchandises sur la route;
b) véhicules sur roues, autres qu'automobiles, véhicules de commerce et remorques concus essentiellement pour le transport de marchandises sur la route.
c) machinerie agricole et instruments aratoires autres que les instruments manuels;
d) machinerie automotrice utilisée dans le domaine de l'industrie et de la construction:
e) pièces et accessoires se rapportant aux marchandises énumérées plus haut, pourvu que lesdits accessoires et pièces puissent être transportés seulement lorsque leur transport coïncide avec celui des marchandises décrites aux paragraphes *a*, *b*, *c*, et *d* inclusivement, précités.

Lesdites marchandises ont été transportées à travers l'Ontario, en transit à travers les Etats-Unis. Le tout, en vertu du permis No 134401 de l'Interstate Commerce Commission, ainsi que ceux qui s'y rattachent, et du permis No X-1713 de l'Ontario Highway Transport Board, lesdits permis ayant été déposés à la Commission.

Destination et provenance des marchandises: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Île du Prince-Edouard, Terre-Neuve, suivant autorisation. Le permis du Nouveau-Brunswick doit être exploité conjointement avec le permis No SX-1235 délivré par ladite province et déposé à la Commission, et le permis de la Nouvelle-Ecosse doit être exploité conjointement avec le permis No X-1085 délivré par ladite province et déposé à la Commission.

Restrictions:

1. Dans tous les cas, aucune pièce ne doit excéder 30,000 livres;
2. Dans tous les cas, l'usage de remorque plateforme conventionnelle («conventional flat trailer») est prohibé;
3. Est prohibé l'usage de remorques normalement utilisées par les transporteurs d'automobiles («car transporters») ou d'autre équipement spécialisé pour le transport d'automobiles et ou camions-tracteurs et objets similaires;
4. Sauf pour le cas de l'expéditrice Belarus et/ou Satra Belarus, le droit de retour est restreint aux marchandises refusées.

fixe comme taux légaux ceux déposés comme pièce R-31 lors de la séance du 30 janvier 1976.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCS-2165-TF	09-02-77	1347-V-D-3-TF KING'S TRANSFER VAN LINES INC. Modification de tarif	2712	27-03-76	M-14674	Accordée

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-10602	08-02-77	M-500791-D-004 FRANK LOGAN Demande de permis E-5	8659	15-11-75	M-12632	Rejetée
MCV-10603	10-02-77	M-505960-D-001 GILLES SEGUIN Nouvelle demande A-10	6986	06-09-76	M-10468	Rejetée
MCV-10604	10-02-77	M-504192-D-001 GRENIER WELDING ENRG. Nouvelle demande E-10	7137	13-09-75	M-10613	Rejetée
MCV-10605	10-02-77	M-506226-D-005 TRANSPORT BOYER & FILS LTEE Demande de permis E-6	2711	27-03-76	M-14656	Accordée
MCV-10606	10-02-77	M-500984-D-001 YVON DUROCHER Nouvelle demande A-10	1334	02-02-76	M-5055	Accordée
MCV-10607	10-02-77	M-506668-D-001 CLAUDE MARIER Nouvelle demande E-10	7470	27-09-75	M-11093	Accordée
MCV-10608	10-02-77	M-502253-D-002 GEORGES SACHEWSKY Demande de permis E-10	7604	04-10-75	M-11224	Rejetée
MCV-10609	10-02-77	M-503141-D-003 PAUL-ETIENNE DUFOUR Demande de permis E-10	7448	27-09-75	M-10847	Accordée
MCV-10610	10-02-77	M-506078-D-001 CLAUDE RABEAU Nouvelle demande E-10	7146	13-09-75	M-10726	Désistement
MCV-10611	10-02-77	M-507143-D-001 PAUL ANDRE GAUTHIER Nouvelle demande E-6	2300	20-03-76	M-14526	Accordée
MCV-10612	10-02-77	M-507032-D-002 GILLES NADEAU Nouvelle demande E-10	918	21-01-76	M-13848	Rejetée
MCV-10613	10-02-77	M-504192-D-001 JACQUES DODIER Nouvelle demande E-10	7139	13-09-75	M-10612	Rejetée
MCV-10614	10-02-77	M-502289-D-001 PAUL-EMILE HOULE Nouvelle demande E-10	891	31-01-76	M-12729	Accordée
MCV-10615	10-02-77	M-507053-D-001 GASTON LAFORTUNE Nouvelle demande A-6	918	21-01-76	M-13852	Accordée
MCV-10616	11-02-77	M-507065-D-001 MARCEL OUELLETTE Nouvelle demande E-6	1357	21-02-77	M-14037	Rejetée
MCV-10617	11-02-77	M-507044-D-001 MARCEL DOLBEC Nouvelle demande A-6	918	31-01-76	M-13855	Rejetée
MCV-10618	14-02-77	M-506682-D-1 BERGERON BULLDOZER INC. Demande de permis E-10	7471	27-09-75	M-11100	Rejetée
MCV-10619	15-02-77	M-506799-D-001 TRANSPORT RAYMOND & RENE INC. Nouvelle demande E-6	7602	04-10-75	M-11209	Rejetée
MCV-10620	15-02-77	M-503008-D-002 GILLES POUDRETTE Demande de permis E-6	7448	27-09-75	M-10842	Désistement
MCV-10621	14-02-77	M-506682-D-1 BERGERON BULLDOZER INC. Nouvelle demande E-10	7471	27-09-75	M-11099	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-10622	15-02-77	M-504297-D-003 ENTREPRISE DENIS ET ROBERT ENRG. Demande de permis E-6	7763	11-10-75	M-11633	Accordée
MCV-10623	15-02-77	M-507231-D-001 FERNAND BELANGER Nouvelle demande E-6	3673	24-04-76	M-15188	Accordée
MCV-10624	15-02-77	M-502186-D-004 LEONARD VERNER Demande de permis E-6	7608	04-10-75	M-11261	Accordée
MCV-10625	15-02-77	M-507060-D-001 YVES MALO Nouvelle demande A-6	1352	21-02-76	M-14005	Rejetée
MCV-10626	15-02-77	M-507097-D-001 ELPHEGE JOYAL Nouvelle demande E-6	1361	21-02-76	M-14088	Accordée
MCV-10627	15-02-77	M-507101-D-001 WALLACE RITCHIE Nouvelle demande E-6	1499	28-02-76	M-14198	Accordée
MCV-10629	16-02-77	M-507315-D-001 PATRICK WHELAN Nouvelle demande A-7	5459	26-06-76	M-15988	Accordée
MME-21	15-02-77	10201-V-D-3 CONTAINER EXPRESS INC. Droit additionnel	2078	08-03-75	M-6516	Accordée
ML-1080	10-02-77	M-600823, 1482-DY, 2152-DYV LAKE MOTORS INC. Nouvelle demande	1636	06-03-76	M-14356	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE

MPV-993-TF	25-01-77	602-A-D-9-TF SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTEE Modification de tarif	9296	11-12-76	M-18584	Accordée
MPV-1003-S	16-02-77	3668-A-DS-1 ARMAND ROBICHAUD Nouvelle demande Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin» les 22, 23, 24 décembre 1976 en vertu de l'article 2.72.7 du Règlement No 2.			M-19682	Accordée
MPT-10756	18-01-77	M-206847-D-1 THOMAS TSACHIRIDIS Requérant-cédant M-205905-004 VAIOS TSALAMENGAS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8977	27-11-76	M-18256	Accordée
MPT-10763	18-01-77	M-202230-D-5 FRANCO SICILIANO Requérant-cédant M-207532-001 ALBERT ABITBOL Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8974	27-11-76	M-18212	Accordée
MPT-10767	18-01-77	M-204698-D-2 ROMEO LATOUR Requérant-cédant M-207517-001 CLAUDE GIRARD Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8975	27-11-76	M-18217	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-10770	17-01-77	M-206391-D-1 DEMETRE SPANOS Requérant-cédant M-207137-002 PAMAGIOTE CASSIDIARIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8988	27-11-76	M-18323	Accordée
MPT-10779	14-01-77	M-201999-D-2 ADRIEN BERGERON Requérant-cédant M-207541-001 MME LUCIE LAPOINTE Requérante-cessionnaire Transfert de permis	8979	27-11-76	M-18265	Accordée
MPT-10783	14-01-77	M-207078-D-1 ESTHER OHAYON Requérante-cédante M-207522-001 WESLEY LONG Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8978	27-11-76	M-18261	Accordée
MPT-10785	14-01-77	M-204038-D-6 RENE PAQUETTE Requérant-cédant M-207521-001 ANDRE GERVAIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8978	27-11-76	M-18259	Accordée
MPT-10808	09-02-77	M-201947-DS-11 MAURICE ADRIAN Requérant-cédant M-207660-001 JEAN THEROUX Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « La Presse » les 27, 28, 29 décembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement No 2.			M-19002	Accordée
MPT-10795	19-01-77	M-203330-D-3 BENOIT BELANGER ENR. Requérante-cédante M-207109-002 MARCEL LACHAPELLE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9154	04-12-76	M-18483	Accordée
MPT-10797	19-01-77	M-205373-D-3 GRATIEN LEFEBVRE Requérant-cédant M-207573-001 FRANÇOIS COUTU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9153	04-12-76	M-18481	Accordée
MPT-10750	12-01-77	M-206944-D-1 GERARD LARAMEE Requérant-cédant M-207510-001 PIERRE BLAIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8456	06-11-76	M-18151	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-3199	30-11-76	8993-V-DS-1 DEMENAGEMENT MONT-BRUNO INC. *Mise-en-cause* GILLES Y. ROY RAYMOND LALONDE JEAN-RENE LALONDE MICHEL BERNARD Requérants Changement de contrôle Requête publiée dans le « Journal de Montréal » les 8, 9, 10 octobre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement No 2.			M-18248	Accordée
MCR-3378-TF	21-01-77	20380-V-D-4-TF BRISSETTE TRANSPORT LTEE Modification de tarif	8974	27-11-76	M-18204	Accordée
MCR-3409-TF	02-02-77	30005-S-16-TF MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE, AGENT Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du Règlement No 2.			MRS-3468	Accordée
MCR-3379-TF	21-01-77	20978-V-D-4-TF FREEPORT TRANSPORT INC. Modification de tarif	7946	16-10-76	M-17964	Accordée
MCR-3404-TF	27-01-77	30004-D-231-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N Modification de tarif	9437	18-12-76	M-18512	Accordée
MCR-3405-TF	27-01-77	30004-D-237-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N Modification de tarif	9643	30-12-76	M-18652	Accordée
MCR-3406-TF	27-01-77	30004-D-226-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	9432	18-12-76	M-18506	Accordée
MCR-3407-TF	27-01-77	30006-D-91-TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC. Modification de tarif	9152	04-12-76	M-18471	Accordée
MCR-3408-TF	27-01-77	30007-D-56-TF SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE Modification de tarif	9146	04-12-76	M-18205	Accordée
MCR-3423-TF	07-02-77	30003-D-184-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif	6	08-01-77	M-18860	Accordée
MCR-3398-TF	26-01-77	12218-V-D-4-TF CHOQUETTE TRANSPORT LTEE Modification de tarif	9151	04-12-76	M-18459	

La Commission:

1. fait partiellement droit à la requête:
2. autorise Choquette Transport Ltée, à modifier son tarif existant No 880 de la façon suivante:

Colis — Classe 1

Nombre de colis	Zones 1 et 2
Le premier colis	$2.05
Les 19 suivants	$1.25*
Les 20 suivants	$0.65
Tous les suivants	$0 55

(le tout conformément aux tarifs fixés pour le Montréal-Métropolitain sauf pour le tarif marqué d'un astérique (*))
ainsi que les modifications apparaissant aux pages 20 à 29 inclusivement de son tarif No 880 tel qu'il apparait au dossier sauf pour l'item No 120: Déménagement apparaissant au chapitre 5 de la page 23 qui se lira comme suit:

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

	A	B	C
Fourgon avec 1 homme	$17.75	$23.00	$28.50
Fourgon avec 2 hommes	$28.50	$37.25	$48.00
Fourgon avec 3 hommes	$39.25	$53.25	$69.25
Fourgon avec 4 hommes	$50.00	$69.00	$90 25

Restriction:

Sauf pour les item ci-haut décrits, le tarif No 880 de Choquette Transport Ltée sera conforme aux tarifs fixés par la Commission concernant le Montréal-Métropolitain, décision datée du 30 septembre 1976 dans la cause No M-16990, nos MCR-3040-TF, MCS-1964-TF, MCV-9760-TF

3. annule les item 110-111-145 et 170.

MCR-3382-TF	03-02-77	11044-V-D-3-TF G.G. TRANSPORT INC. Modification de tarif	9151	04-12-76	M-18460

La Commission:

1. fait partiellement droit à la requête;
2. désire que le numéral « 4560» n'apparaisse plus à la numérotation individuelle du tarif de la requérante.
3. autorise G.G. Transport Inc., 2815 avenue Charland, Montréal, Qué., permis 11044-V à modifier son tarif existant de la façon suivante:

Page 6 - Chapitre 2
Transport général
Taux horaires - Camions
1. Taux horaires
a) Temps régulier:

Caisse (longueur)	*Chargement (maximum)*	*Taux horaires*
Plus de 20'	20,000 lb	$17.25

(Territoire desservi: Montréal et toutes les localités sises à l'intérieur d'un rayon de 50 milles)
Page 29 - chapitre 6
Véhicules isothermes:
1. Taux horaires — camions
a) Temps régulier

Caisse (longueur)	*Chargement (maximum)*	*Taux horaires**
Express	2,000 lb	$16.75
Jusqu'à 16'	16,000 lb	$18.00
Jusqu'à 20'	20,000 lb	$18.50
Plus de 20'	20,000 lb	$19.50

* Applicable à un véhicule (fourgon) et à un chauffeur seulement.
Note: *i*) Le plus élevé, soit de la pesanteur véritable du chargement ou de la longueur de la caisse du véhicule nécessaire au transport, détermine le taux applicable.
ii) Aucun frais de millage.
2. Contrats annuels - taux à la semaine - camions -
a) Taux à la semaine (5 jours - 42 1/2 heures par semaine - 8 1/2 heures par jour)*

Caisse (longueur)	*Chargement (maximum)*	*Taux* à la semaine*
Express	2,000 lb	$605.00
Jusqu'à 16'	16,000 lb	$650.00
Jusqu'à 20'	20,000 lb	$670.00
Plus de 20'	20,000 lb	$705.00

b) Taux à la semaine (5 jours - 40 heures par semaine - 8 heures par jour)*

Caisse (longueur)	*Chargement (maximum)*	*Taux* à la semaine*
Express	2,000 lb	$590.00
Jusqu'à 16'	16,000 lb	$635.00
Jusqu'à 20'	20,000 lb	$655.00
Plus de 20'	20,000 lb	$690.00

* Ces taux (temps régulier) couvrent les services du véhicules (fourgon) et d'un chauffeur seulement.
c) Millage: Plus une charge supplémentaire pour chaque mille additionnel excédant 300 milles par semaine, comme suit:

No	Date	Requerants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

Express	2,000 lb	.26¢
Jusqu'à 16'	16,000 lb	.27¢
Jusqu'à 20'	20,000 lb	.31¢
Plus de 20'	20,000 lb	.31¢

Page 7 - Chapitre 2

2. Conditions

c) Territoire: Le tarif fixé par la présente décision vaut pour Montréal et toutes les localités sises à l'intérieur d'un rayon de trente (30) milles.

Page 18 - chapitre 4

Contrats annuels - taux à la semaine - marchandises générales -

2. Taux (temps régulier) - camions:

a) Taux à la semaine (5 jours - 40 heures par semaine - 8 heures par jour)

Longueur (caisse)	*Chargement (maximum)*	*Taux à la semaine*
Plus de 20'	20,000 lb	$610.00

b) Taux à la semaine (5 jours - 42 1/2 heures par semaine - 8 1/2 heures par jour)

Longueur (caisse)	*Chargement (maximum)*	*Taux à la semaine*
Plus de 20'	20,000 lb	$625.00

c) Plus: Une charge supplémentaire pour chaque mille additionnel excédant 300 milles par semaine

Longueur (caisse)	*Chargement (maximum)*	*Taux à la semaine*
Plus de 20'	20,000 lb	31¢/m

Page 24 - chapitre 5

Déménagement:

Transport d'ameublement usagé et d'articles de ménage par fourgons spécialisés tels que décrits à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Taux horaires: Temps	*A simple*	*B et demi*	*C double*
Fourgon avec 1 homme	$17.75	$23.00	$28.50
Fourgon avec 2 hommes	$28.50	$37.25	$48.00
Fourgon avec 3 hommes	$39.25	$53.25	$69.25
Fourgon avec 4 hommes	$50.00	$69.00	$90 50
Aide additionnel	$10.65	$16.00	$21.25

et page 25 - article *e*)

e) Millage: 65¢ le mille, aller et retour, en plus des taux horaires ci-haut, applicable aux déménagements interurbains dont le point d'origine ou de destination est situé à l'extérieur de Montréal.

Note: Le plus élevé, soit de la pesanteur véritable du chargement ou de la longueur de la caisse du véhicule nécessaire du transport, détermine le taux applicable.

Le tout tel que montré à la requête datée du 1er février 1977 et dûment initialé.

Restriction: Sauf pour les item ci-haut décrits, le tarif de G.G. TRANSPORT INC., sera conforme aux tarifs fixés par la Commission touchant le Montréal-Métropolitain, décision datée du 30 septembre 1976 dans la cause M-16990, décision No: MCR-3040-TF, MCS-1964-TF, MCV-9760-TF.

4. Ces tarifs entreront en vigueur à la date de la présente décision.

MCR-3397-TF MCS-2153-TF	21-01-77	10184-V-D-4-TF L. BRETON TRANSPORT LTEE Modification de tarif	8451	06-11-76	M-18107	Accordée
MCR-3421-TF MCV-10598-TF	03-02-77	19601-V-D-1-TF B. & M. CARRIERS LIMITED Modification de tarif	8974	27-11-76	M-18206	

La Commission:

1. fait partiellement droit à la présente requête;

2. constate que les taux de la décision portant le numéro QCV-5350-TF sont applicables pour le transport en vrac concerné par la requête;

3. fixe et décrète les taux suivants pour le transport de sel en sacs:

1) Minimum de 20 tonnes par voyage avec 5 tonnes minimum livrées à chaque cliente: $16.00 la tonne.

2) 1 livraison avec un minimum de 20 tonnes: $10.33 la tonne.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCS-2127	18-01-77	16635-V-D-5 P.A. BONNEAU INC. Voiturier-remorqueur ABATTOIR OUELLET INC. Voiturier-roulier Droit additionnel	8976	27-11-76	M-18219	Accordée
MCS-2130	18-01-77	16635-V-D-4 P.A. BONNEAU INC. Voiturier-remorqueur BIENVENUE TRANSPORT ENRG. Voiturier-roulier Droit additionnel	8975	27-11-76	M-18218	Accordée
MCS-2136	19-01-77	25542-V-D-1 TRANSPORT HENRI HEBERT INC. Voiturier-remorqueur 7306-V TRANSPORT W. GAUTHIER LTEE Voiturier-roulier Nouvelle demande	9289	11-12-76	M-18501	Accordée
MCS-2131	14-01-77	23450-V-D-3 EMOND NELSON Requérant-vendeur 2931-V DAME VALEDA RICHARD ST-AMOUR Requérante-acquéreur Transfert de permis	8455	06-11-76	M-18131	Accordée
MCS-2166-TF	09-02-77	40003-D-178-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	9287	11-12-76	M-18461	Accordée
MCS-2168-TF	08-02-77	40003-D-180-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	9650	30-12-76	M-18653	Accordée
MCV-8513	18-05-76	M-500909-DS-002 REJEAN VARENNES Requérant-cédant M-507164-D-001 EMILE VARENNES Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 8, 9, 10 mars 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement No 2.			M-14842	Accordée
MCV-8513-C	14-02-77	M-500909-DS-002 REJEAN VARENNES Requérant-cédant M-507164-D-001 EMILE VARENNES Requérant-cessionnaire Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 8, 9, 10 mars 1976. Décision de correction conformément à l'article 2.59.11 du Règlement No 2.			M-14842	

La Commission:

1. annule à toutes fins que de droit la conclusion de la décision MCV-8513 et remplace ces conclusions par la décision suivante:
   1° « Rejette la demande »

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-9429	17-06-76	M-503394-DS-001 RAYMOND BOIVIN Requérant-cédant M-507299-D-001 GEORGES PAUL AUBIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « La Presse » les 26, 27, 28 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement No 2.			M-15824	Accordée
MCV-9429-	14-02-77	L'ADMINISTRATEUR de la Commission des transports du Québec Requérant M-503394-DS-001 RAYMOND BOIVIN Intimé-cédant M-507299-D-001 GEORGES PAUL AUBIN Intimé-cessionnaire Requête publiée dans le journal « La Presse » les 26, 27, 28 avril 1976. Décision de correction conformément à l'article 2.59.11 du Règlement No 2.			M-15824	

La Commission: corrige la décision no MCV-9429 en date du 17 juin 1976 et la modifie en y ajoutant:

a) au corps de la décision, un paragraphe qui se lit ainsi: « considérant que la Commission a délivré un permis identique au nom de l'intimé cédant et que les droits payables pour ce permis ont été versés ».

b) au dispositif de la décision un paragraphe additionnel qui se lit ainsi: « La Commission prend acte du permis identique délivré le 20 septembre 1976 à l'intimé cédant, décision no MCV-9671-I.

MCV-9636-C	14-02-77	L'ADMINISTRATEUR de la Commission des transports du Québec Requérant M-502603-D-001 ARTHUR MAIGAR Intimé-cédant M-507301-D-001 RICHARD LORNE DERICK Intimé-cessionnaire Requête publiée dans le journal « La Presse » les 26, 27, 28 avril 1976. Décision de correction conformément à l'article 2.59.11 du Règlement No 2.			M-17368	

La Commission:

1. corrige la décision MCV-9636 rendue le 14 septembre 1976 en changeant le dispositif de ladite décision de manière à ce qu'il se lise comme suit:

A) rejette la requête conjointe de Arthur Maigar et Richard Lorne Derick.

B) constate le non-renouvellement du permis numéro M-502603 D-001.

2. maintient la décision relative au cautionnement.

MCV-10197	30-11-76	M-502002-DS-001 GAETAN ROY Requérant-cédant M-507461-D-001 RAYMOND L'ECUYER Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 19, 20, 21 août 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement No 2.			M-17847	Accordée
MCV-10197-C	14-02-77	L'ADMINISTRATEUR de la Commission des transports du Québec Requérante M-502002-DS-001 GAETAN ROY			M-17847	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		Intimé-cédant M-507461-D-001 RAYMOND L'ECUYER Intimé-cessionnaire Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 19, 20, 21 août 1976. Décision de correction conformément à l'article 2.59.11 du Règlement No 2.				

La Commission:
1. annule, à toutes fins que de droit, la décision MCV-10197 rendue par le soussigné, en date du 30 novembre 1976;
2. rejette la demande du transfert du permis M-502002, détenu par Gaétan Roy en faveur de Raymond L'Écuyer;

MCV-10628-I	08-02-77	M-500908-D-1, D-2, D-4, D-5, D-13, D-14, D-16, D-17, D-18, D-19, D-20, D-21, D-22, D-23, D-25, D-26, D-27, D-28, D-36, D-37, D-45, D-46, D-47, D-48, D-50, D-51, D-52, D-53, D-54, D-55, D-58, D-59, D-60, D-61, D-62, D-63, D-64, D-65. THOMAS TRANSPORT INC. Demandes des permis indentiques conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement No 2.				Rejetée
MCV-10476	12-01-77	M-503225-DS-003 ARTHUR VALADE Requérant-cédant M-507552-001 JEAN-YVES COTE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 4, 5, 6 novembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement No 2.			M-18804	Accordée
MCV-10558	21-01-77	M-507462-D-001 VINCENT CLEMENT Nouvelle demande extraprovinciale et entrepreneur			M-18852	Accordée
MCV-10587	27-01-77	M-503225-DS-002 ARTHUR VALADE Requérant-cédant M-506939-002 TRANSPORTS MONIERE ET PERRAS ENR. Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 4, 5, 6 novembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement No 2.			M-18865	Accordée
MCV-10541	25-01-77	M-505376-D-001 VINCENT PAUL LAIR Demande de permis extraprovinciale			M-17292	Accordée
MCV-10552	21-01-77	M-506689-D-002 BROOKS AUTO SUPPLY Nouvelle demande extraprovinciale			M-18847	Accordée
MCV-10553	21-01-77	M-506689-D-003 BROOKS AUTO SUPPLY Nouvelle demande extraprovinciale			M-18848	Accordée
MCV-10638	15-02-77	M-503825-DS-001 ROLAND TARDIF Requérant-cédant M-507564-001 JACQUES NADEAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis			M-19550	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		Requête publiée dans le journal « La Tribune » les 17, 18, 19 novembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du règlement No 2 (1976).				

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-1932	14-02-77	25702-V-PN-1 JOHN R. LENNARD	M-19749	Accordée	Du 14 février 1977 au 31 mars 1977.
MPN-1933	14-02-77	25703-V-PN-1 JAMES COY LILES	M-19750	Accordée	Du 14 février 1977 au 31 mars 1977.
MPN-1934	14-02-77	25784-V-PN-1 EDWARD DERRELL JOHNSON	M-19748	Accordée	Du 14 février 1977 au 31 mars 1977.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
ML-944	16-06-76	724-DYV-DS-1 CHARLES CAMPBELL AND SONS Requérante-venderesse LINDSAY TRUCK LEASING LTD. Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « La Presse » les 10, 12, 13 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement No 2.			M-15311	Accordée
ML-1079	08-02-77	4-DY-D-3 CANAMERICAN AUTO LEASE AND RENTAL LIMITED Droit additionnel	4786	05-06-76	M-15661	Accordée

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2994	25714-V-S-1 MRS-3442 JEAN-PIERRE BELAND Voiturier-remorqueur 13963-V SPEEDWAY EXPRESS LIMITED Voiturier-roulier	Demande parue dans le « Journal de Québec » les 1, 2, 3 décembre 1976. Accordée.	Du 28 janvier 1977 au 24 janvier 1978 ou décision finale.
MS-2994-C	25714-V-S-1 MRS-3442 JEAN-PIERRE BELAND Voiturier-remorqueur 13963-V SPEEDWAY EXPRESS LIMITED Voiturier-roulier	Demande parue dans le « Journal de Québec » les 1, 2, 3 décembre 1976. Accordée. La Commission: Corrige en déclarant que cette décision a été rendue le 25 janvier 1977.	Du 28 janvier 1977 au 24 janvier 1978 ou décision finale.
MS-3022	23478-V-S-5 MRS-3496 GAS INCORPORATED	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 20, 21, 22 janvier 1977. Accordée.	Du 11 février 1977 au 10 février 1978.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Péiode de validité
MS-3021	8123-V-S-13 MRS-3493 JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD	Demande parue dans le journal « Le Quotidien» les 13, 14, 15 janvier 1977. Rejetée.	
MS-2491	5463-V-S-2 MRS-2769 ST-ANTOINE TRANSPORT ENRG.	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin» les 26, 27, 28 avril 1976. Accordée.	Du 29 juin 1976 au 30 juillet 1977.
MS-3012	25704-V-S-1 MRS-3474 BEURRERIE LAFRENIERE LTEE	Demande parue dans le journal « Le Devoir» les 13, 14, 15 décembre 1976. Accordée.	Du 3 février 1977 au 2 février 1978 ou décision finale.
MS-3013	24928-V-S-2 MRS-3486 TALLMAN TRANSPORTS LIMITED	Demande parue dans le journal « Le Devoir» les 6, 7, 8 janvier 1977. Accordée.	Du 3 février 1977 au 28 février 1977.
MS-3020	23478-V-S-4 MRS-3472 GAS INCORPORATED	Demande parue dans le journal « Le Devoir» les 13, 14, 15 janvier 1977. Accordée.	Du 1er avril 1977 au 31 décembre 1977.
MS-2976	M-506537-DA-001 MRS-3423 CLAUDE THIBODEAU	Demande parue dans le journal « Le Devoir» les 16, 17, 18 décembre 1976. Accordée.	Du 19 janvier 1977 au 30 avril 1977.
MS-2924	M-503669-DA-001 MRS-3357 ANDRE DUSSAULT	Demande parue dans le « Journal de Montréal» les 28, 29, 30 octobre 1976. Accordée.	Du 23 décembre 1976 au 30 avril 1977.
MS-2977	M-505728-DA-001 MRS-3422 AGRO INDUSTRIES DE ST-ROBERT	Demande parue dans le journal « Le Devoir» les 16, 17, 18 décembre 1976. Accordée.	Du 19 janvier 1977 au 30 avril 1977.
MS-2911	M-501711-DA-001 MRS-3371 GILLES LEDUC	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin» les 25, 26, 27 novembre 1976. Accordée.	Du 22 décembre 1976 au 30 avril 1977.
MS-2991	M-505693-DA-001 MRS-3447 JEAN-PAUL PAIEMENT	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin» les 25, 26, 27 novembre 1976. Accordée.	Du 25 janvier 1977 au 30 avril 1977.
MS-3005	M-503180-DA-003 MRS-3466 HERVE BEAUREGARD	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin» les 6, 7, 8 janvier 1977. Accordée.	Du 31 janvier 1977 au 30 avril 1977.
MS-3006	M-503180-DA-002 MRS-3465 HERVE BEAUREGARD	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin» les 6, 7, 8 janvier 1977. Accordée.	Du 31 janvier 1977 au 30 avril 1977.
MS-2990	M-503442-DA-001 MRS-3446 MAURICE GAGNE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin» les 9, 10, 11 novembre 1976. Accordée.	Du 25 janvier 1977 au 30 avril 1977.
MS-3000	M-501728-DA-001 MRS-3463 GERMAIN POULIN	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin» les 6, 7, 8 janvier 1977. Accordée.	Du 31 janvier 1977 au 30 avril 1977.
MS-3001	M-501709-DA-001 MRS-3462 OTAL ROZON	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin» les 6, 7, 8 janvier 1977. Accordée.	Du 31 janvier 1977 au 30 avril 1977.

REQUETES EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972, CHAPITRE 55)

MT-41	25747-VM-SI-1 MRS-3426 ARMSTRONG, LESLIE'S MOVING AND STORAGE	Demande de permis temporaire *instanter* Transport de ménage et d'ameublements usagés de la frontière Ontario, à travers la province de Québec à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick. Accordée	Du 18 janvier 1977 au 22 janvier 1977.
MT-51	14556-V-SI-1 MRS-3494 DAY & ROSS LIMITED	Demande de permis temporaire *instanter* Location de deux remorques; no 390293 — licence RZ2520; no 390297 — licence RZ2321 pour transport de deux bouilloires de 12 pieds et trois pouces de largeur. Accordée.	Du 9 février 1977 à 9.00 heures au 14 février 1977.
MT-43	23578-V-SI-1 MRS-3438 PHILIPPE BEAULIEU	Demande de permis temporaire *instanter* Transport d'eau par véhicule-citerne sur la piste Richelieu à Richelieu, pour le compte de Le Circuit de Courses de Motoneige du Québec Inc. Accordée.	Du 20 janvier 1977 au 3 février 1977.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Péiode de validité
MT-50	2823-A-SI-3 (M-000123) MRS-3487 URBAIN ET CHARRON INC.	Demande de permis temporaire *instanter* Transport de skieurs du service des Loisirs et Culture de ville d'Anjou, de ville d'Anjou destination Mont-Faustin, Qué. et retour. Accordée.	Du 14 février 1977 à 16.00 hres au 19 février 1977.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-3422	20-01-77	Q-200334-D-3 LIONEL LEVESQUE Requérant-cédant Q-202620- LAUREAT GAGNE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9553	23-12-76	Q-10107	Accordée
QPT-3428	24-01-77	Q-202260-D-2 JEAN-NOEL GAGNON Requérant-cédant Q-202603 FABIEN LAVOIE Requérant-cessionnaire Transfert de permis		20-11-76	Q-9327	Accordée
QPT-3397	06-12-76	Q-201295-D-2 ERNEST SYLVAIN Requérant-cédant Q-202597 JEAN-MARIE BRINDAMOUR Requérant-cessionnaire Transfert de permis		06-11-76	Q-9069	Accordée
QPT-3424	18-01-77	Q-201415-D-2 ROBERT CORNEAU Requérant-cédant Q-202617 MME MARIE PAULE S. OUELLET Requérante-cessionnaire Transfert de permis		04-12-76	Q-9822	Accordée
QPT-3425	18-01-77	Q-200325-D-4 RENE LAROUCHE Requérant-cédant Q-202607 RENE HAMELIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis		04-12-76	Q-9620	Accordée
QPT-3426	21-01-77	Q-201783-D-2 DESIRE WADDELL Requérant-cédant Q-202613 REAL PAILLE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9552	23-12-76	Q-10106	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-3429	25-01-77	Q-201912-D-12 MADAME MARCEL CORRIVEAU Requérante-cédante Q-202624 TAXIS DE LA BASE DE VALCARTIER ENR. (Garnier, Claude) Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9662	30-12-76	Q-10150	Accordée
QPT-3430	25-01-77	Q-201912-D-10 MADAME MARCEL CORRIVEAU Requérante-cédante Q-202624 TAXIS DE LA BASE DE VALCARTIER ENR. (Garnier, Claude) Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9662	30-12-76	Q-10148	Accordée
QPT-3433	25-01-77	Q-201912-D-11 MADAME MARCEL CORRIVEAU Requérante-cédante Q-202624 TAXIS DE LA BASE DE VALCARTIER ENR. (Garnier, Claude) Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9662	30-12-76	Q-10149	Accordée
QPT-3434	26-01-77	Q-201912-D-9 MADAME MARCEL CORRIVEAU Requérante-cédante Q-202624 TAXIS DE LA BASE DE VALCARTIER ENR. (Garnier, Claude) Requérant-cessionnaire Transfert de permis	9662	30-12-76	Q-10147	Accordée
QCR-1750	30-12-76	13190-V-Ds-2 TRANSPORT ST-JOSEPH INC./ *ST-JOSEPH TRANSPORT INC.* Vendeur & TRANSPORT ST-JOSEPH (1976) INC./ *ST. JOSEPH TRANSPORT (1976) INC.* Acquéreur Transfert de permis Demande parue dans le journal « La Tribune », les 24, 25 et 26 novembre 1976.			Q-10128	Accordée
QCR-1766-TF	25-01-77	9290-V-D-1-TF MCL MOTOR CARRIERS LIMITED Modification de tarifs	8799	20-11-76	Q-9330	Accordée
QCS-1166	02-02-77	33-V-DS-2 LESSARD TRANSPORT LIMITEE Requérante-cédante & TRANSPORT LESSARD (1976) LIMITEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis Demande parue dans le journal « Le Devoir », les 7, 8 et 9 avril 1976.			QRS-1814	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8068	05-11-76	Q-500764-D-2 MARCELLIN SAVARD Requérant-cédant Q-505737-D-1 TRANSPORT JULECAIN INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7104	04-09-76	Q-8484	Accordée
QCV-8167	07-12-76	Q-503599-D-6 JEAN ROCK DIONNE Requérant-cédant Q-502858-D-5 JEAN ROCK DIONNE INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7598	02-10-76	Q-8708	Accordée
QCV-8261	05-01-77	Q-505291-D-2 MICHEL BENOIT Requérant-cédant Q-505831-D-1 RAYMOND BENOIT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8989	27-11-76	Q-9334	Accordée
QCV-8262	05-01-77	Q-502052-D-4 & Q-505868-D-1 « D-3 GEORGES-HENRI BIBEAU Requérant-cédant & TRANSPORT G. H. BIBEAU INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8991	27-11-76	Q-9406	Accordée
QCV-8325	25-01-77	Q-504140-DS-2 ROLAND COTE Requérant-cédant Q-505869-DS-1 DENIS TREMBLAY Requérant-cessionnaire Transfert de permis Demande parue dans le journal « Montréal-Matin les 4, 5 et 6 mai 1976.			Q-9341	Accordée
QCV-8357	28-01-77	Q-504752-DS-2 SERGE RACINE Requérant-cédant Q-505444-DS-2 MARCEL LAROCHELLE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Demande parue dans le journal « Le Devoir », les 15, 16 et 17 décembre 1976.			Q-10225	Accordée
QCV-8358	28-01-77	Q-505934-E-1 DENIS GALLANT Demande de permis extraprovincial			Q-10676	Accordée
QCV-8361	28-01-77	Q-505937-E-1 JEAN-MARIE CHAMBERLAND Demande de permis extraprovincial			Q-10671	Accordée
QCV-8362	28-01-77	Q-505935-E-1 RESTIGOUCHE TRANSPORT LTD. Demande de permis extraprovincial			Q-10673	Accordée
QCV-8363	28-01-77	Q-505936-E-1 STANLEY BORRIS Demande de permis extraprovincial			Q-10672	Accordée
QCV-8384	07-02-77	Q-504585-DS-2 ALEXANDRE THERRIEN Requérant-cédant			Q-10307	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		Q-505925-DS-1 GILLES FRASER Requérant-cessionnaire Transfert de permis Demande parue dans le journal « Le Soleil », les 18, 21 et 22 décembre 1976.				
QCV-8359	28-01-77	Q-505939-E-1 DONALD N. PINETTE Demande de permis extraprovincial			Q-10674	Accordée
QCV-8360	28-01-77	Q-505940-E-1 HAROLD DUBAY Demande de permis extraprovincial			Q-10675	Accordée
QCV-8364	31-01-77	Q-504697-DS-2 FILLION & FRERES INC. Requérant-cédant Q-505877-DS-1 LIONEL BEAUMONT Requérant-cessionnaire Transfert de permis Demande parue dans le « Journal de Québec », les 12, 13 et 15 novembre 1976.			Q-10234	Accordée
QCV-8391	14-02-77	Q-502620-DS-7 EDGAR CHABOT Requérant-cédant Q-505897-DS-1 PAULINE BISSON Requérante-cessionnaire Transfert de permis Demande parue dans le « Journal de Québec », les 4, 6 et 7 décembre 1976.			Q-10146	Accordée

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1929	Q-500806-ADD-4 Cause: QRS-2309 MAURICE GODBOUT	Demande parue dans le « Journal de Québec », les 11, 13 et 14 décembre 1976. Accordée.	Ce permis spécial additif est valide pour la période du 10 janvier au 7 avril 1977.
QS-1938	Q-501457-ADD-1 Cause: QRS-2331 ALBERT ALBERIC	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin », les 21, 22 et 23 décembre 1976. Accordée	Ce permis spécial additif est valide pour une durée de 120 jours.
QS-1940	Q-504801-ADD-1 Cause: QRS-2335 GERALD CAMPION	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin », les 21, 22 et 23 décembre 1976. Accordée	Ce permis spécial additif est valide pour une durée de 120 jours.
QS-1948	Q-502555-ADD-1 Cause: QRS-2354 ANDRÉ ST-PIERRE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin », les 5, 6 et 7 janvier 1977. Accordée.	Ce permis spécial additif est valide pour une période de 180 jours.
QS-1952	Q-503475-ADD-1 Cause: QRS-2315 HENRI ALLARD	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin », les 25, 26 et 27 novembre 1976. Accordée.	Ce permis spécial additif est valide jusqu'au 30 avril 1977.
QS-1961	Q-505425-ADD-1 Cause: QRS-2350 DANIEL LESSARD	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin », les 28, 29 et 30 décembre 1976. Accordée en partie.	Ce permis spécial additif est valide pour la période du 20 janvier 1977 au 10 mai 1977.
QS-1978	23335-V-S-3 Cause: QRS-2380 JEAN BERNIER Voiturier-remorqueur 14134-V	Demande parue dans le « Journal de Québec », les 15, 17 et 18 janvier 1977. Accordée.	Ce permis sera valide jusqu-au 31 décembre 1977, ou jusqu'à décision finale.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
	SERVICE PIERRE JORON (1975) LTEE *PIERRE JORON SERVICE (1975) LTD.* & 15957-V GERARD NOLIN (1975) LTD. Courtiers en transport		
QS-1979	25752-V-S-1 Cause: QRS-2379 MARC-ANDRE GINGRAS Voiturier-remorqueur	Demande parue dans le « Journal de Québec », les 15, 16 et 17 janvier 1977. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 31 décembre 1977, ou jusqu'à décision finale.
	13963-V SPEEDWAY EXPRESS LTD. Courtier en transport		
QS-1982	11367-V-S-3 Cause: QRS-2377 MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD. Voiturier-remorqueur	Demande parue dans le journal « Le Soleil », les 6, 7 et 8 janvier 1977. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 29 octobre 1977, ou jusqu'à décision finale.
	10814-V TRANSPORT CLERMONT INC. *CLERMONT TRANSPORT INC.* Courtier en transport		
QS-1986	3767-A-S-2 Cause: QRS-2390 RAYMOND BOUTIN	Demande parue dans le journal « La Presse », les 20, 21 et 22 janvier 1977. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 31 décembre 1977.
QS-1991	25733-V-S-1 Cause: QRS-2368 RENE TURNER Voiturier-remorqueur	Demande parue dans le « Journal de Québec », les 29, 30 et 31 décembre 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 15 novembre 1977, ou jusqu'à décision finale.
	4724-V MAGNY TRANSPORT INCORPORE Courtier en transport		
QT-49	23345-V-SI Cause: QRS-2388 JEAN-JACQUES SIMARD	Demande de permis temporaire *instanter*. Accordée	Ce permis est valide pour la période du 7 février au 21 février 1977.
QT-50	23667-V-SIC Cause: QRS-2395 NAPOLEON BROCHU INC.	Demande de permis temporaire *instanter*. Accordée.	Ce permis est valide pour la période du 10 février au 25 février 1977.
QT-51	OWEN DAVIS TRUCKING LTD. c/o Transport Consulting Service Ltd.	Demande de permis temporaire *instanter*. Accordée.	Ce permis est valide du 10 février au 25 février 1977.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPV-719-S-C	07-02-77	3194-A-S-5 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant TRANSPORT M. JUNEAU INC. & AUTOBUS RIVE NORD LIMITEE Intimées			QRS-2132	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

La Commission:
corrige la décision QPV-719-S au dispositif de la page 3, paragraphe 3 pour y lire: Service r.o 1: $40 du voyage (aller-retour).

QPV-777-S	04-02-77	3523-A-D-4 PAUL LEFEBVRE Requérant Demande de transfert saisonnier		04-09-76	Q-8504	

La Commission:
1. accueille la demande de la partie requérante.
2. ce permis expire le 31 janvier 1978.

QPV-778	07-02-77	3727-A-D-1 PAUL-ALBERT TOUCHETTE Requérant YVAN THOMASSIN Intervenante Demande de permis		05-06-76	Q-8033	

La Commission:
1. accueille la demande de la partie requérante;
2. autorise la délivrance d'un permis pour assurer le service suivant:
Classe de permis:
Service d'autobus
Service:
Transport en commun à Ste-Brigitte-de-Laval et de Ste-Brigitte-de-Laval à Ste-Thérèse-de-Lisieux.
Parcours:
Avenue Ste-Brigitte, à partir du Pont Labranche jusqu'au coin du boulevard Bertrand et du boulevard Raymond à Ste-Thérèse-de-Lisieux, et retour.
Horaire:

De Ste-Brigitte-de-Laval à Ste-Thérèse-de-Lisieux	De Ste-Thérèse-de-Lisieux à Ste-Brigitte-de-Laval	De Ste-Brigitte-de-Laval à Ste-Thérèse-de-Lisieux	De Ste-Thérèse-de-Lisieux à Ste-Brigitte-de-Laval
Du lundi au vendredi		Samedi seulement	
6h25	6h55	7h10	8h10
7h40	8h10	8h55	9h25
8h55	9h25	12h25	12h50
12h25	13h30	16h	16h30
15h45	16h15	17h35	18h05
16h45	17h15		0h30
18h	18h30		
Jeudi et vendredi seulement		Dimanche et fêtes d'obligation	
88	22h00	12h25	14h00
		17h55	19h30
			0h30

Taux & tarifs

Adultes (billets simples uniquement)			Enfants (moins de 12 ans)		
Laval Nord	— Ste-Thérèse-de-Lisieux	$ 0.85	Laval-Nord	— Ste-Thérèse-de-Lisieux	$ 0.50
Laval-Sud	— Ste-Thérèse-de-Lisieux	0.75	Laval-Sud	— Ste-Thérèse-de-Lisieux	0.40
Laval-Nord	— Laval-Nord	0.40	Laval-Nord	— Laval-Nord	0.30
Laval-Sud	— Laval-Sud	0.40	Laval-Sud	— Laval-Sud	0.30
Laval-Nord	— Laval-Sud	0.50	Laval-Nord	— Laval-Sud	0.25

Etudiants (en dessous de 18 ans)
Même tarification que pour les enfants, les jours de classe seulement et ce jusqu'à 19h30 seulement, sur présentation d'une pièce justificative.
3. Annule la décision QS-1696 émise le 2 juin 1976;

QPV-779	07-02-77	3729-A-D-1 YVAN THOMASSIN Requérant Demande permis		05-06-76	Q-8073	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPV-780-S	07-02-77	2908-A-D-4 GERALD DOUCET Requérant L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC Intervenante Demandes de permis de transport saisonnier		11-12-76	Q-10092	

La Commission:
1. accueille en partie la demande de la partie requérante;
2. autorise la délivrance du permis suivant:
Transport saisonnier:
Catégorie: Economique
Service: Pour la saison de ski 1976-77, catégorie économique, de Grand-Mère à la station de ski Vallée Pruneau Inc., Grandes-Piles, et retour, les mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche soirs (permis 2908-A-S-2).
Durée: Ce permis sera valide jusqu'au 31 mai 1977.
3. fixe les taux et tarifs tels que déposés.

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QPE-906	08-02-77	Q-100022-D-1 BENOIT LEHOUILLIER Requérant ADRIEN AUDET Adjudicataire COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE Mise-en-cause Demande d'annulation d'adjudication	Le Soleil	24 et 25 juil. 75	Q-1647	

La Commission:
rejette la demande en annulation d'adjudication de transport scolaire.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCR-1700-C	07-02-77	19375-V-D-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant BORDELEAU & FRERE ENR. (en société) (Jean-Guy & Roger Bordeleau) Intimés			Q-8993	La Commission: corrige la décision QCR-1700 à la page frontispice et au paragraphe 2 du dispositif à la page 3, pour y lire le nom des sociétaires Jean-Guy et Roger Bordeleau.
QCR-1790	04-02-77	4732-V-D-8 GRENIER TRANSPORT INC. Requérante Modification de permis		31-07-76	Q-8296	Désistement
QCR-1791	04-02-77	18732-V-D-2 SAVOIE INC. Requérante Modification de permis (droit additionnel)		23-10-76	Q-8971	Désistement

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCR-1794	10-02-77	3818-V-D-12 BEAUCE EXPRESS INC. Requérante Modification de permis		14-08-76	Q-8359	

La Commission:
1. accueille en partie la demande de la partie requérante;
2. maintient le permis présentement détenu par la partie requérante et connu comme la clause *ee*);
3. autorise la délivrance du permis suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De East-Broughton à Bécancour et à Lacolle, et retour, pour le transport de marchandises provenant de ou destinées à GAREY CANADIAN MINES, de East-Broughton.

QCR-1795-TF	10-02-77	3886-V-D-1-TF J. R. THEBERGE LIMITEE Requérante Modification de tarifs		05-06-76	Q-8015	

Décision terminant la cause Q-8015
La Commission:
1. accepte l'augmentation des taux tels que produits;

QCR-1798	14-02-77	7041-V-D-15 TRANSPORT AMEDEE CAYER INC. Requérante Modification de permis	5286 6012	19-06-76 24-07-76	Q-8094	

La Commission:
accueille la requête telle que modifiée;
autorise la délivrance en faveur de la requérante d'un permis l'autorisant à fournir les services de transport ci-après mentionnés, suivant le contrat déposé au dossier, à savoir:
« Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De St-Elzéar, comté de Bonaventure, aux frontières Québec-Etats-Unis d'Amérique (tout port d'entrée), à destination des états de la Nouvelle-Angleterre, pour le transport de bois, latte et bardeaux, pour le compte de l'« Association coopérative forestière de St-Elzéar-de-Bonaventure».

QCS-1109-C	07-02-77	15944-V-D-3 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant LOGISTEC CORPORATION Intimée			Q-8988	

La Commission:
corrige la décision à la page frontispice et aux pages 1 et 2 pour que le numéro de dossier se lise 15944-V-D-3. Également aux pages 1 et 2 de la décision pour que le numéro de rôle se lise Q-8988.

QCS-1168	04-02-77	2003-V-D-2 FERRIER MARCOUILLER TRANSPORT ENRG. (Marcouiller, Ferrier) Requérante Modification de permis		02-10-76	Q-8745	Rejetée
QCS-1169	07-02-77	24270-V-D-2 RONALD FORCIER Requérant Modification de permis	5454	26-06-76	Q-8194	

La Commission:
1. accueille la requête amendée;
2. autorise en faveur de Ronald Forcier, faisant affaires sous le nom de ST-BONAVENTURE TRANSPORT ENR., la délivrance du permis suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De Sorel, Trois-Rivières et Montréal à St-Pie-de-Guire et à tous points situés dans un rayon de trente (30) milles de ladite municipalité, pour le transport de grains, moulées, engrais, en vrac, par camion spécialement muni d'un mécanisme de soufflerie, et retour avec des grains provenant des cultivateurs et destinés aux entrepôts de Sorel, Trois-Rivières et Montréal;
A l'occasion de ce transport, le détenteur est autorisé à transporter aussi les mêmes produits en sacs;
3. fixe les taux tels que déposés.

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QCS-1171	09-02-77	2701-V-DS-1 BAPTIST TRANSPORTATION LIMITED Requérante-venderesse et L. THIBODEAU TRANSPORT INC. Requérant-acquéreur Transfert de clauses	Le Soleil	1, 2, 4 octobre 76	Q-8946	

La Commission:

1. accorde la requête en partie;
2. autorise le transfert de la clause *a* du permis no 2701-V détenu par Baptist Transportation Ltd. en faveur de L. THIBODEAU TRANSPORT INC., ladite clause se lira à l'avenir comme suit:

Transport restreint - longue distance - rayon - irrégulier -

De Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine à tous les endroits de la province de Québec situés dans un rayon de cent (100) milles des limites de Trois-Rivières, à l'exclusion de Montréal, et retour, pour le transport de marchandises, pour le compte d'un seul expéditeur par voyage, à l'exception de CANADIAN IRON FOUNDRY et de CENTRAL QUEBEC STEEL LIMITÉE;

3. fixe les taux tels que présentés avec la requête.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCS-1174	15-02-77	25279-V-D-1 LES INDUSTRIE J.A.L. LTEE Requérante Demande de permis		21-08-76	Q-8417	La Commission: rejette la demande de la partie requérante.
QPN-371-C	11-02-77	23184-V-PN-1 ANDRE LALIBERTE			Q-7945	

La Commission: corrige le dispositif de la décision numéro QPN-371 pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:
« Révoque à toutes fins que de droit le permis numéro 23184-V-PN-1. »

QPN-372-C	11-02-77	25033-V-PN-1 MICHAEL W. SPENCER			Q-7756	

La Commission: corrige le dispositif de la décision numéro QPN-372 pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:
« Révoque à toutes fins que de droit le permis numéro 25033-V-PN-1. »

QPN-373-C	11-02-77	24026-V-PN-1 GERALD PARE			Q-7754	

La Commission: corrige le dispositif de la décision numéro QPN-373 pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:
« Révoque à toutes fins que de droit le permis numéro 24026-V-PN-1. »

QPN-374-C	11-02-77	24780-V-PN-1 FRED H.B. FOWLER			Q-6690	

La Commission: corrige le dispositif de la décision numéro QPN-374 pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:
« Révoque à toutes fins que de droit le permis numéro 24780-V-PN-1. »

QCV-8099-C	07-02-77	Q-502164-DS-6 Q-505752-DS-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant YVON HALLE & CONSTRUCTION HAL DRO INC. Intimés			Q-8567	La Commission: Corrige la décision QCV-8099 pour qu'à tous les endroits dans ladite décision on puisse lire comme numéro de rôle Q-8567.
QCV-8382	07-02-77	Q-502943-D-5 ALFRED BOIVIN Requérant	3638	24-04-76	Q-7743	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8389	07-02-77	L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 02 INC. Intervenante Demande de permis Q-503951-D-1 & Q-504094-D-3 RENE LEDUC Requérant-cédant E.J. TURCOTTE IRON METALS ENR. Requérant-cessionnaire		06-03-76	Q-7270	Rejetée
QCV-8390	08-02-77	L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 02 INC. Intervenante Transfert de permis Q-505515-D-1 ONESIME GAUDREAULT Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 02 INC. Intervenante Demande de permis	1494	28-02-76	Q-7144	

La Commission:
1. accueille la requête;
2. autorise en faveur de Onésime Gaudreault, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, de catégorie Région et Entrepreneur, pour la Région no 2, pour le transport de sable et de bois n'ayant subi aucune autre opération que la coupe transversale, l'ébranchage et l'écorçage;
3. décrète que les taux fixés pour cette région s'appliquent à la présente décision.

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCV-8393	08-02-77	Q-503887-DS-4 DANIEL POTVIN Requérant-cédant Q-505559-DS-1 JOCELYN VILLENEUVE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Journal de Québec	12-13-15 mars 76	QRS-1737	Rejetée
QCV-8394	08-02-77	Q-503887-DS-3 DANIEL POTVIN Requérant-cédant Q-505558-DS-1 ROBERT VILLENEUVE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Journal de Québec	12-13-15 mars 76	QRS-1738	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QL-485	04-02-77	Q-600332-D-1 (1502-DY & 2182-DYV) MICH-O-TOMOBILES LTEE Requérante Demande de permis		05-06-76	Q-8023	

La Commission:
1. accueille la demande introduite, telle qu'amendée;
2. autorise la délivrance du permis suivant:
Service I:
Location à long terme de véhicules de promenade (automobiles et familiales).

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions

Service II:
Location à long terme de véhicules de commerce et de livraison (camions), à l'exclusion des camions-citernes, des remorques-citernes et des semi-remorques-citernes.
Service III:
Location à court terme de véhicules de promenade (automobiles et familiales) restreint à nos clients de vente de service.
Service IV:
Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions) restreint à nos clients de vente de service, à l'exclusion des camions-citernes, des remorques-citernes et des semi-remorques-citernes.

QL-486	07-02-77	Q-600337-D-1 (2191-DYV) LOCATION NORDIQUE ENR. (Baker, John H...) Requérante Demande de permis	5293	19-06-76	Q-8131	

La Commission:
1. accorde la requête telle qu'amendée;
2. autorise en faveur de
LOCATION NORDIQUE ENR.
(Baker, John H...)
1275 des Artisans,
Québec (Qué.),
la délivrance des services suivants:
Service 1:
Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de commerce et de livraison au sens du Code de la route, à l'exclusion des véhicules-citernes, au 1275 des Artisans, Québec;
Service 2:
Location à long terme (plus d'un an) de véhicules de commerce et de livraison au sens du Code de la route, à l'exclusion des véhicules-citernes;
3. Fixe les taux tels que présentés avec la requête.

SEANCES EN CHAMBRE

QPV-781-S	09-02-77	3765-A-DS-1 LES AUTOBUS HOVINGTON INC. Demande de permis Demande parue dans le journal « Le Soleil », les 10, 11 et 12 novembre 1976.			Q-10038	La Commission: 1. accorde la requête; 2. Ce permis sera valide jusqu'au 7 février 1978.
QPT-3451	03-02-77	Q-20030-D-1 LA LIGUE DE TAXIS DE L'EST DU QUEBEC INC. demande pour être reconnue comme le groupe représentatif des détenteurs de permis de propriétaires de véhicules-taxis de l'agglomération de l'Est du Québec a-30.		04-12-76	Q-8932	Accordée
QPT-3455	14-02-77	Q-200012-D-2 FLORIAN CADORET Requérant-cédant Q-202533 MME LUCIE ANNA V. CADORET Requérant-cessionnaire Transfert de permis		31-07-76	Q-8335	Accordée
QCR-1796	11-02-77	19357-V-D-1 TRANSPORT YVAN LEVASSEUR (Yvan Levasseur) Modification de permis	9159	04-12-76	Q-9547	Accordée
QCR-1797	11-02-77	25547-V-D-1 W. DIONNE TRANSPORT GENERAL ENRG. (Dionne, Wilmer) Demande de permis	9159	04-12-76	Q-9548	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCS-1167	04-02-77	3652-V-D-6 TRANSPORT THEBERGE LIMITEE Modification de permis (droit additionnel)	9303	11-12-76	Q-10055	Accordée en partie
QCS-1173	11-02-77	22259-V-D-1 JULES MILETTE INC. Suppression totale de permis	9156	04-12-76	Q-9537	Accordée

SEANCES EN CHAMBRES — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
QPN-391	03-02-77	25767-V-PN-1 JACK R. SETTLE Requérant Demande de permis	Q-10751	Accordée	03-02-77
QPN-392 à QPN-395 incl.					
QPN-392	25-01-77	25712-V-PN-2 FOUR STAR TRANSPORTATION INC. Demande de permis	Q-10639	Accordée	25-01-77
QPN-393	25-01-77	25712-V-PN-3 FOUR STAR TRANSPORTATION INC. Demande de permis	Q-10639	Accordée	25-01-77
QPN-394	25-01-77	25712-V-PN-4 FOUR STAR TRANSPORTATION INC. Demande de permis	Q-10639	Accordée	25-01-77
QPN-395	25-01-77	25712-V-PN-5 FOUR STAR TRANSPORTATION INC. Demande de permis	Q-10639	Accordée	25-01-77
QPN-396	10-02-77	25712-V-PN-1 FOUR STAR TRANSPORTATION INC. Demande de permis	Q-10800	Accordée	10-02-77
QPN-397	10-02-77	25712-V-PN-6 FOUR STAR TRANSPORTATION INC. Demande de permis	Q-10801	Accordée	10-02-77
QPN-398 à QPN-400 incl.					
QPN-398	10-02-77	25712-V-PN-7 FOUR STAR TRANSPORTATION INC. Demande de permis	Q-10802	Accordée	10-02-77
QPN-399	10-02-77	25712-V-PN-8 FOUR STAR TRANSPORTATION INC. Demande de permis	Q-10802	Accordée	10-02-77
QPN-400	10-02-77	25712-V-PN-9 FOUR STAR TRANSPORTATION INC. Demande de permis	Q-10802	Accordée	10-02-77
QPN-401 et QPN-402					
QPN-401	10-02-77	25712-V-PN-10 FOUR STAR TRANSPORTATION INC. Demande de permis	Q-10803	Accordée	10-02-77
QPN-402	10-02-77	25712-V-PN-11 FOUR STAR TRANSPORTATION INC. Demande de permis	Q-10803	Accordée	10-02-77
QPN-403	10-02-77	25712-V-PN-12 FOUR STAR TRANSPORTATION INC. Demande de permis	Q-10804	Accordée	10-02-77

SEANCES EN CHAMBRE
DECLARATIONS EN VERTU DE LA SECTION V DU REGLEMENT NO 12 (A.C. 2389-73)

Numéro et date	Requérants	Cause	Ancienne catégorie	Nouvelle catégorie	Décisions
QCV-8383-CSE (1977) 04-02-77	Q-502910-CS-1 DONAT DESCHENES	Q-10765	Artisan	Entrepreneur	

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 11 novembre 1975;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et « Entrepreneur » pour la région 2, conformément au Règlement no 12.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8381	04-02-77	Q-504239-D-1 MME UBALD FRAPPIER (PARISE) Demande de permis	8125	23-10-76	Q-5898	Accordée
QCV-8388	17-12-76	Q-505722-D-5 L. AREL INC. Requérante Changement de région	8128	23-10-76	Q-8962	Accordée
QCV-8392	08-02-77	Q-505775-D-1 DOROTHE VANDAL ENR. (Dorothée Vandal opérant sous le nom de) Demande de permis			Q-10034	Accordée
QCV-8398	11-02-77	Q-505756-D-1 LOUIS PONTBRIAND Demande de permis	6382	07-08-76	Q-8346	Accordée

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1985	20931-V-S-1 CAUSE: QRS-2341 JEAN-PAUL BOUTIN TRANSPORT ENR. (Boutin, Jean-Paul) Requérante	Demande parue dans le journal « Journal de Montréal », les 11, 12 et 13 décembre 1976. Rejetée.	
QT-52	3218-A-SIC Cause: QRS-2383 MERVIN CAHILL	Demande de permis temporaire *instanter*. Accordée.	Ce permis remplace celui émis le 2 février 1977.

67122-o

ERRATUM

DECISION: MCS-2069
CAUSE: M-9253
DOSSIER: 18660-V-D-2
G.M. SMITH LIMITED

Prendre note que dans l'avis mentionné en titre, publié dans l'édition numéro 1 en date du 8 janvier 1977 à la page 7, le numéro de la cause devrait se lire: M-9253 au lieu de M-9293.

L'Administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

67122-o

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de la charte de.

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
ADATA INC. 1229-1589	08 03 60	25 02 77
AGRA INVESTMENT CO. LTD. 1230-1578	06 07 59	18 02 77
B & M FEEDS INC. 1238-5779	13 05 60	18 02 77
LES BREUVAGES DE ST-JEAN INC. 1134-5477	24 04 64	25 02 77
LA CABLOVISION MONT-VALIN LTEE *MONT-VALIN CABLEVISION LTD.* 1341-9791	16 10 73	25 02 77
CANADIAN OFFICE EQUIPMENT MANUFACTURERS LTD. 1116-2484	13 06 57	25 02 77
LES ENTREPRISES P.A. RACINE LTEE 1359-3405	25 09 74	18 02 77
FINKEL FRIEBERG BUILDING CORPORATION 1259-6789	13 08 58	25 02 77
PIERRE GAGNON LIMITEE *PIERRE GAGNON LIMITED* 1157-0736	18 05 61	25 02 77
GROUPE QUEBECOIS DE MARCHANDS PAR CONTRAT D'AMEUBLEMENT DE BUREAU LTEE *QUEBEC OFFICE AND CONTRACT FURNITURE GROUP LTD.* 1348-8523	05 09 72	25 02 77
HOYCO LIMITEE *HOYCO LIMITED* 1364-6971	16 07 75	11 02 77
LES INDUSTRIES DUVERNAY, LTEE 1255-2790	27 02 61	18 02 77
LA LAITERIE DE GRANBY, LIMITEE *THE GRANBY DAIRY, LIMITED* 1263-9407	15 05 51	25 02 77
JOS. LECLERC INC. 1323-6948	07 01 59	25 02 77
MAPLE CREST DAIRY LIMITED 1304-6024	20 06 45	25 02 77

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
STAN NAUD LIMITEE *STAN NAUD LIMITED* 1169-9758	15 12 60	18 02 77
LES PLACEMENTS ROMA INC. 1282-7754	12 11 69	18 02 77
PROGRES DE CREMAZIE LTEE 1250-2241	22 03 55	25 02 77

67081-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE CENTRE COMMERCIAL JADIS INC. 1464-4462	29 01 76	16	7
AUTOMOBILES HILCO INC. 1339-4010	30 07 73	3	4
BEAUTE ET PARFUMS DE LA NOUVELLE FRANCE LIMITEE 1368-7520	18 06 74	5	3
COMPAGNIE ARTENA LIMITEE *ARTENA COMPANY LIMITED* 1116-7764	24 03 61	3	4
CONTINENTAL CONVEYOR AND MACHINE WORKS LTD. 1249-1320	31 10 63	3	4
DEBOSSAGE ET PEINTURE LAMOUREUX, GROLEAU LTEE 1351-7321	07 12 73	3	4
LES ENTREPRISES JULIEN INC. *THE JULIEN ENTERPRISES INC.* 1154-6629	12 04 46	8	9
LAURION EQUIPEMENT LIMITEE *LAURION EQUIPMENT LIMITED* 1105-6124	21 03 44	4	5
MARCHE RIGAUD INC. 1152-7942	09 12 68	3	4

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
MARCHE UNION INC. 1137-7314	19 03 58	9	5
PERIODICA INC. 1279-5373	21 06 52	5	3
PLACEMENTS UNICO INC. *UNICO INVESTMENTS INC.* 1286-8865	28 05 69	9	3
SIMCO LTEE 1118-4926	29 06 54	3	5
TUYAUTERIE M.C. (QUEBEC) INC. *M.C. PIPE (QUEBEC) INC.* 1367-2761	01 03 74	3	5

67081-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuve les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
CLUB NAUTIQUE DU LAC BROME INC. *THE BROME LAKE BOATING CLUB INC.* 1239-4946	THE BROME LAKE BOATING CLUB INC.	08 08 31
COMPAGNIE DE MENUS ARTICLES DE QUALITE LTEE *RELIABLE SMALLWARES CO. LTD.* 1109-2533	RELIABLE SMALLWARES CO. LTD.	16 11 53
ENTREPRISES JACQUES ABOUT LTEE *JACQUES ABOUT ENTERPRISES LTD.* 1337-4848	DESSIN AUTOMOTEUR ET INDUSTRIEL JACQUES ABOUT LTEE *JACQUES ABOUT AUTOMOTIVE AND INDUSTRIAL LTD.*	13 10 72
FEDERATION NATIONALE DES GUERISSEURS SPIRITUELS (QUEBEC) INC. *NATIONAL FEDERATION OF SPIRITUAL HEALERS (QUEBEC) INC.* 1265-2939	NATIONAL FEDERATION OF SPIRITUAL HEALERS (QUEBEC) INC.	25 01 71
GAROGEX INC. 1117-3028	INDUSTRIES ROBAR LTEE *ROBAR INDUSTRIES LTD.*	10 01 64
GATIEN, DOLAN ET ASSOCIES INC. 1262-1447	GATIEN ET ASSOCIES INC.	14 03 66
IMPORT-EXPORT FERMA UN INC. *FERMA ONE IMPORT-EXPORT INC.* 1111-5458	FERMA IMPORT & EXPORT INC.	29 11 63

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
LES LOCATIONS LEBLANC LTEE *LEBLANC LEASING LTD.* 1271-8987	LEBLANC AUTOMOBILE LIMITEE	03 02 53
MECANIQUE ROJEC LTEE 1368-9955	PLOMBERIE GERARD ET GAETAN LTEE *GERARD AND GAETAN PLUMBING LTD.*	11 07 74
PIECES D'AUTO EXPERT LTEE *EXPERT AUTO PARTS LTD.* 1504-8333	PIECES D'AUTOMOBILE A. CARON LTEE *A. CARON AUTO PARTS LTD.*	01 09 76
LES PLACEMENTS JACOUR INC. *JACOUR HOLDINGS INC.* 1461-7534	LES PLACEMENTS JACOURT INC. *JACOURT HOLDINGS INC.*	04 09 75
PRODUITS ELECTRONIQUES ELKEL LTEE 1481-2036	ENTREPRISES ELKEL LTEE *ELKEL ENTERPRISES LTD.*	02 12 75
SAGOR LTEE 1105-4970	PEINTURES UNITEX INC. *UNITEX PAINTS INC.*	25 09 64
SALON DE SANTE POINTE-CLAIRE INC. *POINTE-CLAIRE HEALTH SPA INC.* 1331-9447	LE SPA SILHOUETTE POINTE-CLAIRE LTEE *SILHOUETTE SPA POINTE-CLAIRE LTD.*	08 03 73
SOCIETE IMMOBILIERE MAIBEC INC. 1334-0211	BATIMENTS VERBOIS, INC.	03 01 73
SOCIETE PUBLI-RELATIONS (S.P.R.) INC. 1365-8901	STUDIO PUBLI-RELATIONS DE MONTREAL (S.P.R.) INC.	15 07 75

67081-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Fusion de compagnies

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
MATERNITE SHIRLEY K. INC. *SHIRLEY K. MATERNITY INC.* 1469-9292	472, Montpellier, Montréal	01 09 76	SHIRLEY K. MATERNITE INC *SHIRLEY K. MATERNITY INC.* MODES DE MATERNITE SHIRLEY K. INC. *SHIRLEY K. MATERNITY FASHIONS INC.*

67081-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ALIMENTATION J.N. INC. 1472-4967	La Baie	20 12 76
LES AMENAGEMENTS GACINO INC. 1473-1137	Saint-Jean-Chrysostome	12 01 77
LES AMENAGEMENTS MITGLICK INC. 1471-5429	630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.	15 11 76
AMUSEMENTS ST-GEORGES INC. 1471-9942	692, 6e Avenue, Saint-Georges-Ouest Beauce.	06 12 76
AUTOS JACQUES BIENVENUE INC. 1473-8157	Granby	02 02 77
AUTOBUS DOYON INC. 1472-4876	Saint-Frédéric	20 12 76
LES AUTOBUS G. DION INC. 1471-6823	Saint-Sébastien	22 11 76
AUTOBUS L. POMERLEAU INC. 1472-4785	Route 271, Sainte-Clothilde-de-Beauce	20 12 76
AUTOMOBILES TACHE INC. 1471-6641	4 est, boulevard Taché, Montmagny	22 11 76
BELLEMARE DATSUN (1976) LTEE 1472-8034	10305, rue Papineau, Montréal	30 12 76
HUGUES BERNIER INC. 1472-6574	1, rue Fraser, Lévis	23 12 76
BESSETTE, DUMONT & TANGUAY INC. 1473-3166	1414, boulevard Ducharme, La Tuque	18 01 77
YVON ET JEAN-YVES BLOUIN, ELECTRICIENS LTEE 1471-6013	Thetford Mines	18 11 76
ANDRE L. BOSCH INC. 1473-0956	871 est, boulevard Auger, Alma	13 01 77
BOUTIQUE L'ALLEE DE LA MODE, ROSEMERE INC. *FASHION ALLEY BOUTIQUE, ROSEMERE INC.* 1505-7466	401, boulevard Labelle, Rosemère	24 11 76
BOUTIQUE DU COLLEGE LIMITEE 1471-6567	Saint-Laurent	22 11 76
LES BOUTIQUES GASTRONOMIQUES LE CHEF ST-ANTOINE INC. 1504-8697	Montréal	07 09 76
BRASSERIE INDUSTRIELLE R.P. INC. 1472-9370	10985 est, rue Notre-Dame, Montréal	06 01 77

Nom	Siège social	Date de constitution
BRASSERIE JOIE DE VIVRE INC. 1471-7524	1148 est, rue Mont-Royal, Montréal	25 11 76
CAROSIELLI ET FILS INC. *CAROSIELLI & SONS INC.* 1472-5477	52 est, Jarry, Montréal	20 12 76
CENTRE COMMERCIAL BEAUCEVILLE INC. 1471-0982	Beauceville	27 10 76
CENTRE EQUESTRE G.V. INC. 1471-4174	Saint-Théodore-de-Chertsey	07 12 76
CENTRE D'INFORMATION ABITIBI INC. *ABITIBI COMPUTER CENTER INC.* 1471-5742	Amos	20 12 76
LE CENTRE DE QUILLES ROBINSON INC. *ROBINSON BOWLING CENTRE INC.* 1505-8555	Granby	02 12 76
CERAMIQUE DEUX MILLE INC. 1472-4884	Saint-Etienne	20 12 76
CHAMPIGNY & FILS INC. 1471-9363	Asbestos	02 12 76
CHARCUTERIE MAXIME INC. 1505-4794	17212, Ste-Marie, Kirkland	29 10 76
CHARTON & FILS INC. 1473-3224	9393, boulevard Louis H. Lafontaine, Anjou.	14 01 77
CHATEAU CHAMPLAIN (1976) LTEE *CHATEAU CHAMPLAIN (1976) LTD.* 1472-4579	401, rue St-Paul, Québec	26 01 77
CHAUSSURES AU MILLE-PATTES INC. 1473-2606	Saint-Georges	18 01 77
CHEMISE HARRO LTEE 1472-6871	Saint-Prosper	23 12 76
JEAN-GUY CHENARD INC. 1471-8340	Saint-Roch-des-Aulnaies	29 11 76
J. & R. CLERMONT INC. 1472-0676	24, rue Lake, Huntingdon	08 12 76
CLUB DU CHIEN DRESSE T.R. INC. 1472-4561	Trois-Rivières	17 12 76
CLUB DE HOCKEY STE-THERESE INC. 1471-3390	15, rue Forget, Sainte-Thérèse	05 11 76
COMMUNICATIONS S.R. INC. 1472-6939	Chicoutimi	23 12 76
CONSTRUCTION KENSAN INC. *KENSAN CONSTRUCTION INC.* 1472-1922	666 ouest, rue Sherbrooke, bureau 1508, Montréal.	10 12 76
LES CONSTRUCTIONS LUTAN INC. 1505-5759	742, boulevard St-Jean-Baptiste, Sainte-Martine.	08 11 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CONSTRUCTION STE-JEANNE D'ARC LTEE 1469-3337	1330, boulevard Walberg, Dolbeau	19 08 76
ROBERT D. COTE INC. 1472-6830	Sherbrooke	23 12 76
GEORGES COULOMBE & ASSOCIES INC. 1505-8514	Montréal	02 12 76
COURTRYAN INC. 1472-0775	615 ouest, boulevard Dorchester, bureau 1010, Montréal.	08 12 76
CREATIONS MARTIN INC. 1471-7318	Chertsey	14 12 76
DECORTHEQUE INC. 1472-9271	645, boulevard Kennedy, Saint-Louis-de-Pintendre.	06 01 77
DEPANNEUR DORCHESTER INC. 1471-7383	13,805, rue Ontario, Pointe-aux-Trembles.	24 11 76
DISTRIBUTION ALIMENTAIRE AUBUT INC. 1472-4439	155, rue Atwater, Montréal	16 12 76
JOSEPH D'ONOFRIO ET ASSOCIES INC. *JOSEPH D'ONOFRIO AND ASSOCIATES INC.* 1505-4588	730, est, rue Jarry, Montréal	27 10 76
DRAPEAU ET LONGVAL INC. 1472-5279	Saint-Thérèse	21 12 76
JACQUES DUCHEMIN & FILS LTEE 1472-4975	209, rue Toupin, Cap-de-la-Madeleine	20 12 76
EBENISTERIE F. SCERBO INC. 1471-3333	1320, Gevin, Saint-Laurent	05 11 76
ECOLE DE CONDUITE D'ALMA INC. 1473-2176	Alma	17 01 77
EDIFICES A.A. INC. *A.A. BUILDINGS INC.* 1505-6641	101 est, rue Rachel, Montréal	16 11 76
LES EDITIONS PLUCHE INC. 1472-3084	Victoriaville	14 12 76
EMATEC INC. 1471-9678	535, avenue Dollard LaSalle	03 12 76
ENTREPRENEURS ELECTRICIENS CATHEAU INC. 1472-8307	57, avenue Brien (Laval-des-Rapides), Laval.	30 12 76
LES ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIERES DE LA PENINSULE INC. 1471-3366	Gaspé	05 11 76
LES ENTREPRISES BELANGER & PRUD'HOMME INC. 1472-1096	Longueuil	08 12 76
LES ENTREPRISES D. BOURGON INC. 1471-8001	376, rue Brusseault, Beloeil	26 11 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES ENTREPRISES DESMICO INC. 1472-4819	389, Frontenac Drive, Dollard-des-Ormeaux	20 12 76
LES ENTREPRISES JODO INC. 1469-5332	Mont-Saint-Hilaire	25 08 76
ENTREPRISES LANGEVIN & DUMOULIN INC. 1471-9751	430 ouest, boulevard Maloney, Gatineau	02 12 76
LES ENTREPRISES PARENT & LECLERC INC 1473-5690	1739, 1re Avenue, Québec	26 01 77
EQUIPEMENTS ORTHOPEDIQUES RICHELIEU INC. 1472-1385	Sorel	09 12 76
EXCAVATION COTE-NORD INC. 1472-4934	Sept-Iles	20 12 76
FERMES BOISEES D. T. R. LTEE 1473-2168	Dolbeau	17 01 77
FERME LEO CHABOT INC. 1472-3449	Saint-Patrice	15 12 76
LES FERMES VYLA INC. 1472-9511	758 nord, Ruisseau des Anges, Saint-Roch-de-l'Achigan.	06 01 77
LES FONDATIONS ST-LUC LTEE 1471-3283	Saint-Luc	05 11 76
LES FOURRURES ELEXTRA INC. *ELEXTRA FURS INC.* 1505-6054	1449, rue St-Alexandre, suite 1111, Montréal.	10 11 76
GARAGE GEORGES DUBOIS INC. 1470-2575	Granby	20 09 76
GARAGE ROGER FILLION INC. 1473-3364	58, St-Laurent, Drummondville	20 01 77
LUC GARNEAU INC. 1471-2384	Black Lake	19 10 76
GESTION JOCOR LTEE *JOCOR HOLDING LTD.* 1472-6236	Montréal	21 12 76
JEAN SERGE GOULET INC. 1473-3042	139, rue Claude-Jodoin, Boucherville	19 01 77
LES GOUTTIERES FLEUR DE LYS INC. 1472-4132	6335, des Jalesnes, Anjou	16 12 76
HENRI GREGOIRE & FILS INC. 1471-8407	62, rue Châteauguay, Huntingdon	29 11 76
GRENIER & JALBERT INC. 1471-6476	900, 9e Avenue, Charny	22 11 76
GROUPE ATLANTE INC. 1470-1692	40, côte de la Montagne, Québec	15 09 76
LE GROUPE DODEKA INC. 1472-8430	Lévis	05 01 77

Nom	Siège social	Date de constitution
LE GROUPE L.G.P. INC. 1472-3381	100, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup.	14 12 76
LE GROUPE P.M. INC. 1472-2383	1120 nord, boulevard L'Ange-Gardien, L'Assomption.	13 12 76
GUENORDEST INC. 1505-8498	1630, Rivière-aux-Pins, Varennes	02 12 76
HARVEY, HARVEY & ASSOCIES INC. 1471-4653	Saint-Félix-du-Cap-Rouge	11 11 76
HIPPODROME SEPT-ILES INC. 1472-4678	681, rue Giasson, app. 35, Sept-Iles	21 01 77
HOTEL CHAMBERTIN LTEE 1473-0170	242, boulevard Louis-Fréchette, Nicolet.	11 01 77
LES HUILES GARANT INC. 1472-7754	364, rue Lafayette, Québec	30 12 76
LES IMMEUBLES B.L.M. INC. 1471-4133	Montréal	09 11 76
LES IMMEUBLES BENGI INC. 1473-2341	221 nord, rue Père-Nouvel, Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père.	17 01 77
LES IMMEUBLES D.P.R. INC. 1472-8836	1841, boulevard Père-Lelièvre, Québec	05 01 77
IMMEUBLES HAMEL SAVARD INC. 1471-4430	864, rue de Puyjalon, Hauterive	10 11 76
IMMEUBLES LANGLOIS-CHIBOK INC. *LANGLOIS-CHIBOK REALTIES INC.* 1505-8720	1820, rue Lakebreeze, Deux-Montagnes	06 12 76
LES IMMEUBLES MIDEX INC. *MIDEX REALTIES INC.* 1472-9669	1010 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.	07 01 77
IMMEUBLES MONTAGU INC. *MONTAGU REAL ESTATE INC.* 1471-6120	3600, boulevard St-Charles, Kirkland	18 11 76
LES IMMEUBLES ROUSSEL & LANGLOIS LTEE 1472-0429	Mont-Joli	06 12 76
LES IMPORTATIONS BAMCO INC. *BAMCO IMPORTING INC.* 1473-0352	8788, rue Aeterna, Saint-Léonard	11 01 77
LES IMPORTATIONS ROMULUS INC. 1471-9652	9408, rue Viau, suite 205, Saint-Léonard	03 12 76
INDUSTRIES GABO INC. *GABO INDUSTRIES INC.* 1472-1716	18, 34e Avenue, app. 3, Ile-Perrot	09 12 76
INDUSTRIES MACHINEX INC. 1472-8281	Plessisville	30 12 76
LES INDUSTRIES PERLITE DE VILLE ST-PIERRE INC. *PERLITE INDUSTRIES OF VILLE ST-PIERRE INC.* 1472-6681	500, Bord-du-Canal, Saint-Pierre	22 12 76

Nom	Siège social	Date de constitution
INFORMATIQUE B.F.G. LIMITEE 1471-8191	3033 est, rue Jarry, Montréal	29 11 76
LES INVESTISSEMENTS GROUPE 9 INC. 1471-0750	1145, Terrasse Jacques-Léonard, Pointe-aux-Trembles.	26 10 76
ISOLATION C.C. INC. *C.C. ISOLATION INC.* 1472-6277	569, rue Charlebois, Sainte-Julie	21 12 76
JEANERIC INC. 1471-7342	Laval	24 11 76
EMILE LECLERC INC. 1505-7730	4515, rue Lafontaine, Montréal	21 12 76
ROLAND LEFEBVRE ET FILS INC. 1472-7267	77, boulevard Bord-de-l'Eau, Grande-Ile	29 12 76
LA LIBRAIRIE JEAN-YVES INC. 1472-3415	Granby	15 12 76
MARCHE MENARD ET FILS INC. 1472-0551	1, rue Henderson, Huntingdon	07 12 76
JEAN-LUC MATHIEU LTEE 1472-7374	Beauceville	29 12 76
MERCERIE PEPIN LTEE 1473-1434	164, rue St-Joseph, Saint-Raymond	14 01 77
MEUBLES ET DECORS J.M.G. INC. 1470-5339	755, Curé-Cloutier, Terrebonne	30 09 76
W.A.MILNE INC. 1472-2482	4, chemin Fairview, Hinchinbrook	13 12 76
MULTI-DECOR V.L. INC. 1472-0072	1990 ouest, boulevard Charest, Sainte-Foy.	06 12 76
NOURRITURE VASILIOU LTEE *VASILIOU FOODS LTD.* 1472-5378	6463, rue Clark, Montréal	21 12 76
LES OUVERTURES MAURICIENNES INC. 1472-1450	Saint-Boniface-de-Shawinigan	09 12 76
LE PAPETIER ANDRE DE QUEBEC INC. 1471-4034	Saint-Romuald-d'Etchemin	09 11 76
H. PAPINEAU & FILS INC. 1471-8373	7401, rue Berri, Montréal	29 11 76
PAREVENT INC. 1473-0030	Montréal	10 01 77
PAYSAGE COPLAM INC. 1472-3241	Montréal	14 12 76
PIECES D'AUTOS R. POIRIER INC. *R. POIRIER AUTO PARTS INC.* 1471-8415	Terrebonne	29 11 76
LES PLACEMENTS CALER INC. 1505-5346	115, boulevard des Laurentides suite 202, Pont-Viau.	04 11 76

Nom	Siège social	Date de constitution
PLACEMENTS CLAUDE ST-ARNAULT INC. 1473-1905	1264, boulevard Wallberg, Dolbeau	17 01 77
LES PLANTATIONS ST-JEAN INC. 1472-1260	Trois-Rivières	09 12 76
PLOMBERIE B.C.M. INC. 1472-3282	21A, montée Ste-Claire, Sainte-Anne-des-Plaines.	14 12 76
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE DE DEAUVILLE INC. 1467-1622	236, rue Parizeau, Deauville	17 05 76
PLOMBERIE SEVIGNY INC. 1472-8463	Victoriaville	05 01 77
PORTES ET CHASSIS GIGUERE & FILS INC. 1471-9355	Québec	02 12 76
LES PRODUCTIONS LE CHOC DU FUTUR INC. 1471-5999	2322 est, rue Sherbrooke, Montréal	18 11 76
LES PROMOTIONS DU VOLANT QUEBECOIS INC. 1468-2223	Saint-Hubert	05 07 76
QUEBOMARBRE INC. 1471-7805	225 ouest, Principale, Cacouna	29 12 76
QUINCAILLERIE LOISELLE LTEE 1473-0774	65, rue Principale, Farnham	13 01 77
RADIO LAJEUNESSE INC. *LAJEUNESSE RADIO INC.* 1505-8829	Montréal	05 12 76
RANCH JANYSYL INC. *JANYSYL RANCH INC.* 1471-1949	Verchères	01 11 76
LES RENOVATIONS AHUNTSIC LTEE 1472-5634	10335, Hamel, Ahuntsic	21 12 76
LES RENOVATIONS ROBICHAUD INC. 1472-3480	987, rue Moisan, Chibougamau	15 12 76
RESIDENCES B.M. QUEBEC INC. 1472-6780	Montréal	23 12 76
RESTAURANT LE POELON INC. 1467-0665	541 est, rue King, Sherbrooke	13 05 76
RESTAURANT LE ROUSSILLON INC. 1471-3572	329, rue Des Forges, Trois-Rivières	09 11 76
RESTAURANT SESAME INC. 1472-7077	Mont-Royal	23 12 76
J. HENRI SAVARD LTEE 1472-2334	Delisle	13 12 76
SELLERIE GRANBY INC. *GRANBY HARNESS INC.* 1471-2731	1088 ouest, rue Denison, Granby	03 11 76

Nom	Siège social	Date de constitution
SERVICE ALIMENTAIRE DE QUEBEC (1977) INC. 1473-3034	615, rue de Montmartre, Québec	19 01 77
SERVICE D'ASSURANCE ROGER P. GOSSELIN LTEE *ROGER P. GOSSELIN INSURANCE SERVICES LTD.* 1505-5452	52, Chatillon Drive, Dollard-des-Ormeaux.	04 11 76
SERVICE DE COFFRES-FORTS VANIER INC. 1471-5809	475, avenue Métivier, Vanier	17 11 76
SERVICE DE GESTION S.G.L. INC. 1505-8407	5835, boulevard Léger, Montréal-Nord	01 12 76
SIPOLEC INC. 1471-7607	Charlesbourg	25 11 76
SOCIETE D'ADMINISTRATION S.M.D. INC. 1469-2453	Montréal	17 08 76
SOCIETE DE GESTION CARILU INC. 1505-8415	12157, boulevard Taylor, Montréal	01 12 76
SOUS-SOL DE VETEMENTS LAINESSE INC. 1472-2185	133 est, rue Notre-Dame, Victoriaville	13 12 76
LES TAPIS DU MANUFACTURIER GRANBY INC. 1473-1673	Granby	14 01 77
TRANSFOR INC. 1471-9223	220, Chambord, Chicoutimi	02 12 76
TRANSPORT A.A. LEMAY INC. 1471-2996	Leclercville	03 11 76
TRANSPORT CHAREST INC. 1472-9685	Sainte-Croix	07 01 77
TRANSPORT DUMAIS INC. 1471-7219	Sayabec	05 01 77
TRANSPORT F.B. LTEE 1472-0379	248, 3e Avenue, Lac-Etchemin	06 12 76
TRANSPORT M. LANDRY INC. 1472-3969	Maria	16 12 76
TRANSPORT M.T.P. INC. 1472-0213	Saint-Alphonse	06 12 76
TRANSPORT MARC JUNEAU INC. 1472-9701	Sainte-Catherine	07 01 77
LES TRANSPORTS SCOLAIRES A.L.B. INC. 1472-9610	Sainte-Anne-de-la-Rochelle	05 01 77
TRANSPORT WALTER PELLEY INC. *WALTER PELLEY TRANSPORT INC.* 1471-6286	629, Alepin, LaSalle	19 11 76
VACANCES LA BELLE INC. 1471-3655	Sainte-Adèle	08 11 76
VANNERIE HORIZON INC. 1471-2426	853, rue Wake, Jonquière	01 11 76

Nom	Siège social	Date de constitution
ZAGERMAN (QUEBEC) LIMITEE 1473-0238	632, Murray Hill, Westmount	11 01 77

67081-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DE CONTRECOEUR INC. 1505-8449	Contrecoeur	02 12 76
L'ASSOCIATION DES EDITEURS HEBDOS PLUME D'OR INC. *THE GOLDEN PEN WEEKLIES PUBLISHERS' ASSOCIATION INC.* 1505-4737	Montréal	29 10 76
ASSOCIATION DES ETUDIANTS DU DEPARTEMENT DE NUTRITION A.E.D.N. INC. 1470-0322	Montréal	11 01 77
ASSOCIATION DES FEMMES CHEFS DE FAMILLE DE CHAUVEAU INC. 1470-9646	373, boulevard l'Ormière, Loretteville	20 10 76
ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DU CAMPUS SOREL-TRACY (CEGEP BOURGCHEMIN) 1472-0940	Sorel	09 12 76
ASSOCIATION DES LOCATAIRES MUNICIPAUX DE RIMOUSKI INC. 1472-3647	Rimouski	15 12 76
ASSOCIATION SPORTIVE PYRO INC. 1472-3845	Repentigny	16 12 76
L'ASSOCIATION DES TRAPPEURS CANADIENS DES COMTES DE SAGUENAY ET DUBUC INC. 1470-9653	Sault-au-Mouton	06 12 76
ASSOCIATION DES VILLEGIATEURS DU LAC BERTHIER 1471-8357	Saint-Jean-de-Matha	29 11 76
CANADETTES DE HUNTINGDON INC. *CANADETTES OF HUNTINGDON INC.* 1471-5452	Route 202, Hinchinbrook	23 11 76
CENTRE QUEBECOIS DE LA COULEUR INC. 1463-1709	1200, rue Latour, Saint-Laurent	20 11 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CERCLE DES LOISIRS DE STE-AGNES DE DUNDEE INC. 1464-1567	Dundee	16 01 77
CERCLE PHILOSOPHIQUE ET CULTUREL DE SEPT-ILES INC. 1470-3946	Rue de l'Etang, Place Ferguson, Sept-Iles.	23 09 76
LE CLUB DE BASEBALL LES MONARQUES DE MONTREAL-NORD 1505-8282	Montréal-Nord	01 12 76
CLUB FARTEUX DE DRUMMONDVILLE INC. 1472-9412	Drummondville	06 01 77
LE CLUB DES LOISIRS CHALET BLANC DE LANORAIE INC. 1472-1146	Saint-Joseph-de-Lanoraie	08 12 76
CLUB DE MOTO T.E.C. LA TUQUE INC. 1471-1832	La Tuque	29 10 76
LE CLUB OPTIMISTE ST-GERMAIN DE GRANTHAM INC. 1469-1844	Saint-Germain-de-Grantham	12 08 76
CLUB SOCIAL DES EMPLOYES DE FORTAN INC. 1471-8217	231 est, rue St-Vallier, Québec	29 11 76
LE CLUB SOCIAL DES EMPLOYES DE SEARS LAURIER INC. 1471-9538	Place Laurier, Sainte-Foy	02 12 76
CLUB SOCIAL L.M. INC. 1471-8621	4377, Bélanger, Montréal	29 11 76
COMITE D'AIDE AUX SCOUTS, DISTRICT DE LA GASPESIE 1469-2057	Carleton	12 08 76
COMITE ORGANISATEUR DU CHAMPIONNAT MONDIAL DE CANOE-KAYAK 1979 INC. 1471-6518	Jonquière	22 11 76
LES CONCERTS LACHINE INC. 1472-0981	Lachine	08 12 76
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DES LIGNES AERIENNES D'AMOS INC. 1471-5734	Amos	16 11 76
CORPORATION DES AUBERGES DE JEUNESSE LES TOITS DE L'EST 1468-7560	140 ouest, rue St-Germain, suite 105, Rimouski.	08 10 76
DESTINATION FAUNE ILLIMITEE 1473-0519	Brossard	12 01 77
2E CONFERENCE MONDIALE SUR LES COMMUNAUTES THERAPEUTIQUES INC. *2ND WORLD CONFERENCE ON THERAPEUTIC COMMUNITIES INC.* 1472-7598	3418, rue Drummond, Montréal	30 12 76
LA FEDERATION DES CLUBS DE RADIOS A BANDES CEBISTES DU QUEBEC 1472-0742	3512, boulevard Dagenais, (Fabreville) Laval	08 12 76

Nom	Siège social	Date de constitution
FONDATION COMMEMORATIVE PHYLLIS MONETTE *PHYLLIS MONETTE MEMORIAL FOUNDATION* 1470-7228	Montréal	08 10 76
LA FONDATION DU BON SAMARITAIN *THE GOOD SAMARITAN FOUNDATION* 1470-3995	5790, Parkhaven, Côte Saint-Luc	23 09 76
LA GALERIE D'ART DE MATANE INC. 1472-7473	616, avenue St-Rédempteur, Matane.	29 12 76
GARDERIE ARLEQUIN ET COLOMBINE INC. 1466-0674	Amos	12 01 77
LES GYMNASTES DE LAVAL INC. 1472-7952	Laval	29 12 76
LES IMMEUBLES ERFRANJE INC. 1470-7616	3295, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy	12 10 76
LES IMMEUBLES MONARINA INC. *MONARINA REALTIES INC.* 1472-2318	159, rue St-Paul, Joliette	13 12 76
IMMEUBLE R.M.L. INC. *R.M.L. REALTY INC.* 1473-3976	Montréal	21 01 77
LES INVESTISSEMENTS DARIUS INC. 1471-8522	7200, rue Hutchinson, suite 301, Montréal.	29 11 76
ISOLATIONS ALGON INC. 1472-4454	Montréal	16 12 76
JOLICOEUR & FRERES, COUVREURS INC. 1473-0279	219, rue Normand, Sainte-Sophie	10 01 77
J. G. LANDRY INC. 1466-7398	678, rang VII Séraphine, L'Ange-Gardien.	30 04 76
LIBRAIRIE VAUGEOIS INC. 1473-6813	Sillery	28 01 77
LIGUE MAURICIENNE DE HOCKEY INC. 1471-9660	Saint-Tite	03 12 76
FRANK LOGAN & FILS INC. 1472-7259	Route rurale numéro 2, Windsor	29 12 76
LOISIRS LAC BASTIEN 1472-0346	416, rue Ducharme (Lac Bastien), Saint-Alphonse-de-Rodriguez.	06 12 76
LOISIRS PRE VERT INC. 1470-5206	3, rue Bélanger (Charlesbourg-Ouest), Québec.	30 09 76
LOISIRS SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD INC. 1472-5386	Saint-Adolphe-d'Howard	20 12 76
NETTOYEUR G. LAMBERT INC. 1471-3143	725, 5e Avenue, Shawinigan-Sud	03 11 76
OSDEMAUR 1471-9819	283, de l'Espinay, Québec	03 12 76

Nom	Siège social	Date de constitution
PAVAGE SONIVAL LTEE *SONIVAL PAVING LTD.* 1472-2649	6203, rue Perthuis, Saint-Léonard	13 12 76
JEAN-LOUIS PELLERIN INC. 1472-4272	Saint-Elie-de-Caxton	17 12 76
PHABEAU, INC. 1469-5647	Jonquière (secteur Arvida)	14 12 76
LES PRODUCTIONS DU LOTUS INC. 1471-8662	149, chemin de la Gare, Piedmont	30 11 76
REGROUPEMENT DE CITOYENS J.A.K. INC. 1473-3513	Jonquière	19 01 77
SERVICE D'ENTRAIDE DE STE-MARIE INC. 1471-9702	62, rue Notre-Dame, Sainte-Marie-de-Beauce.	03 12 76
LA SOCIETE DE CONSULTANTS EN COMMUNICATION, CONSULCOM INC. 1472-0932	Québec	24 01 77
SOCIETE CULTURELLE PAKISTANAISE INC. *PAKISTANI CULTURAL SOCIETY INC.* 1472-0643	Montréal	08 12 76

67081-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom	Siège social	Date de constitution	Modifications
LES SPECIALITES BARDOU INC. 1461-9308	Québec	12 09 75	Corrigeant le nom – « LES SPECIALISTES BARDOU INC. » par « LES SPECIALITES BARDOU INC. ».

67081-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
AGENCES D'ASSURANCE ABITIBI INC. ..... *ABITIBI INSURANCE AGENCIES INC.* 1228-2273	11 07 57	13 12 76	Changeant le nom–ancien nom: ABITIBI INSURANCE AGENCIES INC.
LES AGENCES YVES TREMBLAY LTEE 1348-4993	31 08 72	22 12 76	Changeant le nom–ancien nom: YVES GASPARD TREMBLAY INC.
ALIMENTS RJR, LTEE ..... *RJR FOODS, LTD.* 1128-3827	06 09 51	14 12 76	Augmentant le capital.
ARGENTO BROS. PAVING CO. LTD. 1126-7522	17 02 72	24 01 77	Etendant les objets.
ASSOCIATION DES BIENFAITEURS MARIE REINE DES COEURS INC. *MARY QUEEN OF OUR HEARTS ASSOCIATION OF BENEFACTORS INC.* 1369-3494	28 08 74	26 10 76	1. Changeant le nom–ancien nom: ASSOCIATION DES BIENFAITEURS MARIE REINE DES COEURS INC. — *MARY QUEEN OF HEARTS ASSOCIATION OF BENEFACTORS INC.*; 2. Modifiant les pouvoirs.
ATELIER SUPER 8 A.V.A. INC. 1122-0845	08 03 67	30 12 76	Changeant le nom–ancien nom: MOYENS AUDIO VISUELS A.V.A. LIMITEE — *A.V.A. AUDIO VISUAL AIDS LIMITED.*
BOUTIQUE L'AS DU SPORT INC. 1467-9021	18 06 76	19 01 77	Changeant le nom–ancien nom: ENTREPRISES C. BESSETTE INC.
BRASSERIE CHATILLON INC. 1466-2290	12 04 76	11 11 76	Etendre les pouvoirs.
LE CARREFOUR DE BOUCHERVILLE LTEE 1502-8111	30 03 76	13 12 76	Changeant le nom–ancien nom: CENTRE COMMERCIAL CANCO LTEE *CANCO COMMERCIAL CENTER LTD.*
MARC CARRIERE LIMITEE 1288-4847	27 08 52	29 12 76	Augmentant le capital.
CLUB DE MOTOS-NEIGE X.M. RICHELIEU INC. 1336-3981	16 11 72	18 01 77	Etendre les pouvoirs.
CONSTRUCTION DU BARRY INC. 1348-4720	17 08 72	09 06 76	Modifiant les objets.
CONSTRUCTION TRIZEC (QUEBEC) LTEE .. *TRIZEC CONSTRUCTION (QUEBEC) LTD.* 1214-1719	21 04 71	19 01 77	Changeant le nom–ancien nom: HASHMAN CONSTRUCTION (QUEBEC) LTD.
COTE VERTU GARDENS INC. 1128-6176	26 02 63	12 01 77	Modifiant le capital.
LA CORPORATION DE GESTION GARY-MOR INC. *GARY-MOR MANAGEMENT CORPORATION INC.* 1115-6486	23 08 67	08 03 76	1. Changeant le nom–ancien nom: GARY-MOR SPORTSWEAR INC.; 2. Etendant les pouvoirs.

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
CORPORATION DES PAVILLONS ET FAMILLES D'ACCUEIL POUR ADULTES C.O.P.F.A.A. 1310-8931	02 03 71	10 11 76	Changeant le nom–ancien nom: ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE FOYERS AFFILIES DU QUEBEC A.R.F.A.Q.
DESPARD & FALARDEAU INC. 1464-0338	07 01 77	29 11 76	Changeant le nom–ancien nom: DES ORMEAUX & FALARDEAU INC.
DOMAINE LA QUEBECOISE DE ST-SAUVEUR INC. *THE QUEBECOISE DE ST-SAUVEUR ESTATE INC.* 1297-0802	13 11 70	28 10 76	Changeant le nom–ancien nom: ST-GEORGE & ASSOCIES INC. — *ST. GEORGE & ASSOCIATES INC.*
LES ENTREPRISES BROBEL LTEE *BROBEL ENTERPRISES LTD.* 1367-8891	23 04 74	01 12 76	1. Changeant le nom–ancien nom: LES PROPRIETES BROBEL LTEE — *BROBEL PROPERTIES LTD.*; 2. Etendant les objets.
LES ENTREPRISES V.K. SHARMA INC. *V.K. SHARMA ENTERPRISES INC.* 1502-0647	10 02 76	17 12 76	1. Changeant le nom–ancien nom: « LES ENTREPRISES VIRENDRA SHARMA INC. — *VIRENDRA SHARMA ENTERPRISES INC.* »; 2. Changeant le siège social de Montréal à Dorval.
LES ENTREPRISES V.R.H.B.P. INC. 1464-2508	19 01 76	16 12 76	Modifiant le capital-actions.
FERME GARNEAU & FILS INC. 1470-9786	20 10 76	20 12 76	Modifiant le capital.
FRANSHAR LIMITED 1261-1562	15 04 64	12 10 76	Réduisant le capital-actions.
A. GAGNE CONSTRUCTION LTEE 1162-2495	17 05 63	22 12 76	Etendant les pouvoirs.
GEFOR INC. 1361-2213	13 01 75	25 01 77	Etendant les objets.
GESTION GILBERT LAPOINTE LTEE 1465-9056	31 03 76	12 11 76	Modifier le capital-actions.
GESTION SECCAR INC. 1503-9746	22 06 76	15 11 76	Modifiant le capital.
GESTION TELCOBEC INC. 1462-4068	06 10 75	08 11 76	Modifiant le capital.
GROUPE CARREFOUR LTEE *CARREFOUR GROUP LTD.* 1284-6184	02 01 70	17 11 76	Modifiant le capital.
LES IMMEUBLES BASLOR INC. 1236-4501	13 10 65	07 12 76	Réduisant le capital.
LES IMMEUBLES BIZIER LTEE 	09 11 54	07 12 76	Augmentant le capital.
LES IMMEUBLES JULIA SAAD LTEE *JULIA SAAD REALTIES LTD.* 1127-7357	08 09 66	20 12 76	Changeant le nom – ancien nom: « MAGIC CAR WASH CO. LTD. ».
IMMEUBLES SIMARD (1974) INC. 1358-3786	09 08 74	20 12 76	Modifier le capital-actions.

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
LES IMMEUBLES VALMONT LTEE 1287-0978	07 05 57	28 10 76	1. Réduisant le capital-actions; 2. Modifiant les lettres patentes.
IMPORDEC INC. 1351-5473	09 01 74	24 01 77	Changeant le nom – ancien nom: J.A. GODIN INC.
LES IMPORTATIONS MONTALVIN INC. *MONTALVIN IMPORTS INC.* 1341-6029	16 10 73	21 12 76	1. Modifiant et augmentant le capital-actions; 2. Modifiant les lettres patentes.
LES INDUSTRIES LALIBERTE LTEE 1183-9388	02 06 65	30 12 76	1. Modifiant le capital-actions; 2. Modifiant les privilèges et restrictions.
LES INVESTISSEMENTS SCOUT INC. *SCOUT INVESTMENT INC.* 1339-4507	18 07 73	03 12 76	Modifier le capital-actions.
PAUL A. JONCAS INC. 1118-9206	08 11 60	26 08 76	Modifiant le capital.
JEAN PAUL LABRECQUE INC. 1177-4635	22 09 65	18 11 76	Etendre les pouvoirs.
JACQUES LAMBERT AUTOMOBILE INC. 1216-5908	17 11 71	10 12 76	Modifiant le capital.
MAGIC CAR WASH CO. LTD. 1127-7557	08 09 66	10 11 76	Etendant les objets.
NIVELEX INC. 1365-3910	12 05 75	09 12 76	Changeant le nom – ancien nom: LA COMPAGNIE NIVELEX INC.
PLACEMENTS SAMEN INC. *SAMEN INVESTMENTS INC.* 1503-3152	03 05 76	05 01 77	Augmentant le capital-actions.
PLOMBERIE JEAN LTEE 1191-5683	21 10 69	23 12 76	Augmentant les objets.
LES PRODUITS CHIMIQUES R.L. INC. 1369-8907	02 10 74	25 10 76	Modifiant le capital-actions.
PROGRAMMES DE MOTIVATION POUR VOUS INC. 1368-4766	02 07 74	02 12 76	Augmentant le capital-actions.
LES RESERVES BANCORP LTEE 1139-6611	01 12 65	20 12 76	1. Modifiant le capital-actions; 2. Modifiant les dispositions des lettres patentes.
SECURITE RMT INC. *RMT SECURITY INC.* 1282-5295	14 07 71	21 12 76	1. Modifiant le capital; 2. Modifiant les dispositions des lettres patentes.
SERVICE MULTI-MANAGEMENT J.A.C. LIMITEE 1354-9324	15 03 74	24 01 77	1. Modifiant le capital; 2. Etendant les objets.
LA SOCIETE D'HYPOTHEQUES DU BAS-CANADA INC. *THE LOWER CANADA MORTGAGE CORPORATION INC.* 1235-6838	10 09 62	30 09 76	Réduisant le capital.

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
SOGEGUISE INC. 1284-6291	30 05 66	13 12 76	1. Etendant les pouvoirs; 2. Modifiant les lettres patentes.
LES SYSTEMES DE DRAINAGE MODERNES INC. *MODERN DRAINAGE SYSTEMS INC.* 1369-0698	19 07 74	14 12 76	Augmentant le capital-actions.
TANGUAY, LEMAIRE & ASSOCIES INC. 1470-5628	01 10 76	29 12 76	Changeant le nom – ancien nom: HENRI-PAUL TANGUAY INC.
TEXTILE SALES LIMITED 1110-1235	05 02 34	02 02 77	1. Modifiant le capital; 2. Modifiant les dispositions des lettres patentes.
TRICOT G.C. (1976) INC. ..... *G.C. KNITTING (1976) INC.* 1134-6798	08 03 65	03 11 76	1. Modifiant et augmentant le capital-actions; 2. Modifiant les objets; 3. Changeant le nom – ancien nom: LES INVESTISSEMENTS D'AVIGNON INC. — *D'AVIGNON INVESTMENTS INC.*
MARTIN VEILLEUX INC. 1466-2084	09 04 76	10 12 76	Modifiant le capital.
VOYAGES LA CITE INC. ..... *LA CITE TRAVEL INC.* 1229-1605	28 06 68	21 12 76	Changeant le nom – ancien nom: AGENCE DE VOYAGES DU CLUB AUTOMOBILE QUEBEC LTEE — *QUEBEC AUTOMOBILE CLUB TRAVEL AGENCY LTD.*

67081-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ABBA DEVELOPMENT INC. 1314-8705	11 04 58	1200, rue Lucerne, Montréal	1840, chemin Ste-Claire, Mont-Royal.
ASSOCIATION DES MONITEURS ET INSTRUCTEURS EN CONDUITE AUTOMOBILE A.M.I.C.A. DU QUEBEC 1356-8175	24 05 74	6655, 26e Avenue, Montréal	12029, Ethier, app. 1, Montréal-Nord.
ASSURANCE VERRIER & MERCURE INC. 1338-5992	16 05 72	395, boulevard Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine.	1240, boulevard Royal, Trois-Rivières.
BEAURIVAGE DEVELOPPEMENT LTEE 1237-2371	30 04 65	1000, avenue Pratt, Outremont.	1840, chemin Ste-Claire, Mont-Royal.
C.M.L. ENTERPRISES INC. 1197-8293	26 09 58	Montréal	1364, Côte Vertu, Saint-Laurent.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
CENTRE DE MUSIQUE ABEILLE INC. 18 03 74 1355-2872		Rosemère	1076, boulevard Firestone, Joliette.
CONSTRUCTION AIGLON INC. ..... 13 02 74 *AIGLON CONSTRUCTION INC.* 1354-5587		Montréal	4195, Tracy, Saint-Hubert.
COTE ST. LUC BUILDING CORPORATION 15 03 61 1118-1807		5510, avenue Robinson, app. 101, Côte-Saint-Luc.	1550 ouest, boulevard de Maisonneuve, bureau 1111, Montréal.
DORVAL DELICATESSEN LTD. 06 02 63 1251-7579		7779, boulevard Les Galeries d'Anjou, Anjou.	5500, MacDonald, bureau 1505, Montréal.
ENTREPRISES GASPOR INC. 31 01 75 1371-1916		197, René-Philippe, Lemoyne.	1100, McGrégor, app. 621, Montréal.
ESKAY INVESTMENTS INC. 07 06 57 1257-5924		Montréal	5795, avenue Eldridge, Côte-Saint-Luc.
LES FOURNITURES TRANS ELECTRONIQUES (ALEXIS NIHON) LIMITEE 30 07 73 *TRANS ELECTRONIC SUPPLY (ALEXIS NIHON) LIMITED* 1337-1364		4263, rue Wellington, Verdun.	1500, avenue Atwater, Place Alexis Nihon, Montréal.
ROLAND GIRARD & ASSOCIES INC. 05 05 70 1263-1453		443, rue St-François-Xavier, Montréal.	4549, boulevard LaSalle, local 2, Verdun.
LEBLANC AUTOMOBILE LIMITEE 03 02 53 1271-8987		1700, Champfleury, Laval.	5800, chemin de l'Aéroport, Saint-Hubert.
MASTER WOODCRAFT LTD. 22 06 65 1274-6608		Montréal	130, King Edward, Lemoyne.
CLEMENT MORIN & FILS LTEE 17 04 61 1166-7789		Cap-de-la-Madeleine	4125, des Forges, Trois-Rivières.
MULTI-SERVICES PROFESSIONNELS (M.S.P.) INC. 15 02 71 1276-1300		525, rue Stuart, Outremont.	2680, Roussillon, Sherbrooke.
PLOMBERIE GERARD ET GAETAN LTEE .... 11 07 74 *GERARD AND GAETAN PLUMBING LTD.* 1368-9955		Domaine des Vallées, Saint-Calixte-Nord.	1200 est, rue Henri-Bourassa, Montréal.
PLOMBERIE ROBERT LTEE 31 10 66 1134-0742		Saint-Hyacinthe	27, rue Centre, Sainte-Rosalie.
ANTOINE RIBEYRON INC. 17 06 68 1233-0841		Papineauville	Rang St-Louis, Saint-André-Avellin.
SOUDEC INC. 22 06 76 1503-9795		Montréal	292, rue St-Henri, Napierville.
UNIVERSAL GAS EQUIPMENT LTD. 31 03 69 1353-1355		3395, rue Jean-Brillant, Montréal.	1300, Beaulac, Saint-Laurent.

67081-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Renseignements sur les compagnies

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
LES APPARTEMENTS BOUCHARD INC. 1240-1196	Bégin	1969 à 1976 incl.
L'ASSOCIATION DU CENTRE DES LOISIRS DES POLICIERS DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE 1242-9916	Cap-de-la-Madeleine	1976
LE BAR-A-CHOIX INC. 1192-0907	Sept-Îles	1974 à 1976 incl.
LES BAS DIANE INC. 1192-3489	Montréal	1974 à 1976 incl.
H.T. BAYLIS & SONS LIMITED 1236-5839	Montréal	1973 à 1976 incl. et initial.
BEAUCE PLASTIQUE INC. ..... *BEAUCE PLASTIC INC.* 1192-6896	Montréal	1972, 1974 à 1976 incl.
ROCH BECHARD INC. 1193-7281	Anjou	1968 à 1976 incl.
ALFRED BELAND LTEE 1193-5293	Saint-Gilles (Lotbinière)	1965 à 1976 incl.
GEO. BHERER & FILS INC. 1156-7237	Charlesbourg	1971 à 1976 incl.
LA BIBLIOTHEQUE DES CAISSES VOYAGEUSES 1238-7304	Montréal	1976
ERIC BICHARD & ASSOCIATES INC. 1192-8413	Montréal	1974 à 1976 incl.
BIGIO TRADING CO. LTD. 1238-8161	Montréal	1970 à 1976 incl.
FERNAND BLAIS LTEE 1159-8166	Granby	1974 à 1976 incl.
BLONDEAU, DELISLE & FOURNIER (BDF) INC. 1192-2176	Sainte-Foy	1975 et 1976
BOULEVARD HOMES IMPROVEMENTS LTD. 1240-2830	Brossard	1963, 1966 et 1976

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
BOUTIQUE MONT-PLANTE INC. 1461-6379	Sainte-Pétronille	Initial et 1976
BRADFORD & ASSOCIATES INC. 1240-6450	Beaconsfield	1974 à 1976 incl.
BURLAP INDUSTRIES LTD. 1241-8224	Montréal	1966, 1967, 1969 à 1976 incl.
BUTLER AUTO FABRICS LTD. 1241-9412	Laval	1968 à 1976 incl.
CALAIS HOLDINGS CORP. 1242-1996	Montréal	1975 et 1976
CASTONGUAY ET LEBLANC INC. 1355-4241	Saint-Edouard-de-Lotbinière	Initial, 1975 et 1976
CATALINA FILMS LTD. 1243-8149	Longueuil	Initial, 1972 à 1976 incl.
CELLULE DE REGROUPEMENT DE STE-MADELEINE 1448-6401	Madeleine-Centre	Initial, 1976
CENTRE DE COUTURE MIRABEL LTEE *MIRABEL SEWING CENTER LTD.* 1355-9042	Saint-Eustache	Initial, 1976
LE CENTRE DES ETUDES EN ADMINISTRATION INC. *THE CENTRE FOR MANAGEMENT STUDIES INC.* 1260-6174	Montréal	Initial, 1967 à 1976 incl.
CENTRE SPORTIF DES ARPENTS VERTS INC. 1148-6537	Napierville	Initial, 1973 à 1976 incl.
CHARCUTERIE MASKOUTAINE INC. 1151-0625	La Providence	1975 et 1976
CHATEAU BONAVISTA (QUEBEC) LTD. 1239-8566	Montréal	1969, 1975 et 1976
CHILIBEC INC. 1355-1080	Masson	Initial, 1975 et 1976
LA CIE DE PUBLICATION LA VOIX DE BOURGET LTEE 1240-3986	Pointe-aux-Trembles	Initial, 1963 à 1976 incl.
CLINIQUE BAIE DES CHALEURS INC. *CHALEUR BAY CLINIC INC.* 1466-9261	New Carlisle	1970, 1974 à 1976 incl.
J.B. CLOUTIER INC. 1157-6998	Loretteville	1975 et 1976
CLUB AUTO-NEIGE HOTEL BOURDEAU INC. 1240-3523	Saint-Chrysostome	1971 et 1976
CLUB DE CHASSE & PECHE BOTTINE INC. 1241-8752	Joliette	Initial, 1958 à 1969 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
CLUB DE CHASSE ET PECHE HERMINE ... 1265-6195	Québec	Initial, 1964 à 1976 incl.
CLUB DE HOCKEY COTE DE BEAUPRE INC. 1237-2132	Beauport	1975 et 1976
CLUB DES RONDS D'EAU 1259-7993	Saint-Zénon	Initial, 1946 à 1976 incl.
CLUB SIMARD RIVIERE BLEUE 1239-3005	Rivière-Bleue	1952 à 1976 incl. et initial.
CLUB SOCIAL DES GRECS ET ARMENIENS INC. *GREEK AND ARMENIAN SOCIAL CLUB INC.* 1503-0521	Montréal	Initial et 1976
CLUB SOCIAL DE HAM-NORD INC. 1264-9521	Ham-Nord	Initial, 1964 à 1969 incl. et 1971 à 1976 incl.
CLUB SOCIAL DES HAUT-BOIS INC. 1265-2319	Sainte-Julie	1974 à 1976 incl.
LE «CONSEIL L'ANNONCIATION NO. 5851 DES CHEVALIERS DE COLOMB» DE L'ANNONCIATION INC. 1314-8358	L'Annonciation	Initial, 1970 à 1976 incl.
LES CONSTRUCTIONS ARTIQUES LTEE 1502-4227	Laval	Initial, 1976
CONSTRUCTIONS BROMO INC. 1464-7069	Ancienne-Lorette	Initial, 1976
CONTINENTAL FLORISTS INC. 1260-1555	Montréal	1969 à 1976 incl.
LA CORPORATION DU CAMP GRASSET 1242-4396	Montréal	Initial, 1971, 1972, 1974 à 1976 incl.
DECORATION MODELE LTEE 1193-9949	Trois-Rivières	1961, 1967 à 1976 incl.
DIESEL SEPT-ILES LTEE ..... *SEPT-ILES DIESEL LTD.* 1356-0164	Sept-Îles	1974 à 1976
DOMAINE SERGE LEGAULT INC. 1356-6682	Otterburn Park	Initial, 1974 à 1976 incl.
FERNAND DOYON & FILS LTEE 1481-1566	Saint-Germain	Initial et 1976
ENTREPRISES CANUSA INC. ..... *CANUSA ENTERPRISES INC.* 1242-8603	Montréal	1967, 1970 à 1976 incl.
ENTREPRISES FELDER INC. 1356-8506	Québec	Initial, 1974 et 1976
LES ENTREPRISES IMMOBILIERES DES ILES INC. 1266-8604	Sept-Îles	Initial, 1971 à 1976 incl.
LES ENTREPRISES «LAMA» INC. 1270-9473	Rivière-du-Loup	Initial et 1976

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
LES ENTREPRISES NORGIS INC. 1358-0725	Rivière-du Loup	Initial et 1975, 1976
LES ENTREPRISES R. LAMOUREUX LTEE *R. LAMOUREUX ENTERPRISES LTD.* 1355-4589	Sept-Îles	1974 à 1976 incl.
EQUIPEMENT ADAMO LTEE *ADAMO EQUIPMENT LTD.* 1160-7769	Montréal	1968 et 1976
LES FABRICANTS DES TOITS DE VINYLE DU QUEBEC INC. 1236-6381	Montréal	1972 à 1976 incl. et initial
FLEURISTE ST-LUC INC. 1151-5590	Saint-Luc	Initial et 1976
FONDATION VALLIERES-VEILLEUX 1260-2934	Nicolet	Initial et 1976
GARAGE CONSTANT LAMBERT INC. 1461-2253	Sherbrooke	Initial et 1976
LUCIEN GARIEPY ET ASSOCIES INC. 1262-0050	Laval	Initial et 1976
GESTION BATIST LTEE *BATIST HOLDINGS LTD.* 1501-2883	Montréal	Initial et 1976
GESTION IMMOBILIERE MADOPEN INC. 1357-0940	Sainte-Agathe-Sud	1974 et 1976
LES GESTIONS INTROSPECT INC. 1267-5120	Trois-Rivières-Ouest	Initial, 1972 à 1976 incl.
YVON GIRARD INC. 1355-5263	Pointe-au-Pic	Initial, 1975 et 1976
GROUPE INTERNATIONAL D'ETUDES POUR L'APPRENTISSAGE DES MATHEMATIQUES *INTERNATIONAL STUDY GROUP FOR MATHEMATICS LEARNING* 1260-6018	Sherbrooke	Initial et 1976
HAMEL & FILS (LA SARRE) LTEE 1264-9125	La Sarre	1962 et 1976
HIC LAKE FISH & GAME CLUB 1259-7795	Maniwaki	1974 à 1976 incl.
LES IMMEUBLES HOCKENHULL LTEE *HOCKENHULL REALTIES LTD.* 1265-9777	Saint-Bruno-de-Montarville	1975 et 1976
LES INDUSTRIES D'ANJOU INC. *ANJOU INDUSTRIES INC.* 1193-7661	Montréal	Initial et 1968 à 1976 incl.
J. & J. HOLDINGS INC. 1268-5905	Montréal	1965, 1967, 1969, 1970 incl. et 1972, 1974 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
JALBERT & TREMBLAY LIMITEE 1267-9080	Chicoutimi	1976
JOAILLERIE CLEOPATRE INC. 1356-6336	Sainte-Foy	Initial, 1974 à 1976 incl.
JOEY'S SERVICES LTD. 1268-8388	Westmount	1968 à 1976 incl.
CARL KATZ CO. LTD. 1243-2704	Montréal	1975 et 1976
L.D.J. INC. 1198-0158	Sainte-Rosalie	1973 à 1976 incl.
LACOUVEE FRERES LTEE *LACOUVEE BROS. LTD.* 1193-8925	Gaspé	1966 à 1976 incl.
LANDECO INC. 1467-4139	Sainte-Foy	Initial et 1976
LEEWARD BUILDERS LTD. 1241-7515	Dorval	Initial, 1963 à 1966 incl. et 1969 à 1971 incl. et 1974 à 1976 incl.
JOSEPH LEGARE & FILS INC. 1269-1291	Sainte-Thècle	1973, 1975 et 1976
MAISON GINO INC. *THE HOUSE OF GINO INC.* 1263-1123	Montréal	1966, 1967, 1974 à 1976 incl.
MARCHE DE VIANDE OGILVY INC. *OGILVY MEAT MARKET INC.* 1501-6371	Montréal	Initial et 1976
MARTIN BROTHERS INC. 1241-3761	Magog	Initial, 1962 à 1976 incl.
MASSON HUSKY CLUB INC. 1266-6046	Masson	Initial, 1972, 1974 à 1976
HENRI MORISSETTE INC. 1265-5387	Québec	1968 à 1976 incl.
NIC-KEN INC. 1269-7652	Granby	Initial, 1971, 1972, 1974 à 1976 incl.
PETROLEUM BUSINESS SERVICES LTD. 1241-9073	Westmount	1972 et 1976
JACQUES PLANTE INC. 1267-8611	Laprairie	1971, 1972, 1974, 1976
LES PRODUCTIONS HELIOS INC. 1265-4364	Terrebonne	1975 et 1976
ROUND-UP HOTEL-MOTEL CORPORATION LTD. 1146-2579	Aylmer	Initial, 1968, 1971 à 1976 incl.
S.G.D.B. LTEE 1236-8163	Laval	Initial, 1969 à 1976 incl.
SAFETY INSTALLATION INC. 1193-8305	Vimont	1968 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
SERVICE DU CAMION BEAUCEVILLE INC *BEAUCEVILLE TRUCK SERVICE INC.* 1356-3820	Beauceville-Est	1974 à 1976 incl.
SOLEDO INC. 1355-9562	Dolbeau	1976
D. STEWART & ASSOCIES INC. *D. STEWART & ASSOCIATES INC.* 1354-6502	Pointe-Claire	1974 à 1976 incl.
SUPERMARCHE DENIS MENARD INC. 1162-4194	Waterloo	Initial, 1974 et 1976
LES TRAVAUX DE CIMENT M. TADDEO INC. 1480-5139	Montréal	Initial et 1976
VILLAGE BAR-B-Q INC. 1236-6290	Montréal	1966 à 1976 incl.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

67081-o

Révocation de dissolution

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5*f* de la Loi des renseignements sur les Compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de:

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES ETOILE LTEE	20 10 73	42
BUCKINGHAM HUMANE SOCIETY	17 08 74	33
LA JEUNE CHAMBRE DE TROIS-RIVIERES INC.	02 03 74	9
RESTAURANTS LE TISON LIMITEE	29 03 75	13

En vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution desdites compagnies.
En conséquence, lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

67081-o

Associations coopératives

L'ASSOCIATION COOPERATIVE DE AKUDLIVIK AKUDLIVIK COOPERATIVE ASSOCIATION

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « L'ASSOCIATION COOPERATIVE DE AKUDLIVIK » et sa version anglaise « AKUDLIVIK COOPERATIVE ASSOCIATION », dont le siège social est situé à Akudlivik, Nouveau-Québec, dans le district électoral de Duplessis

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,

67157-o HUBERT MARCEAU.

Changement de nom — Loi du — *Accordés*

James Stuart Aynsley

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 367-77 du 2 février 1977, d'effectuer le changement de nom de James Stuart Aynsley Benson en celui de James Stuart Aynsley.

Québec, le 14 février 1977.

Le sous-ministre de la Justice,

67121-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Gerry Guy Brochu

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 368-77 du 2 février 1977, d'effectuer le changement de nom de Joseph Gerry Guy Inconnu en celui de Joseph Gerry Guy Brochu.

Québec, le 14 février 1977.

Le sous-ministre de la Justice,

67121-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Omer Raymond Rémi Carrier

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 369-77 du 2 février 1977, d'effectuer le changement de nom de Joseph Omer Raymond Carrier en celui de Joseph Omer Raymond Rémi Carrier.

Québec, le 14 février 1977.

Le sous-ministre de la Justice,

67121-o ROBERT NORMAND, C.R.

Norman Fogel

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 370-77 du 2 février 1977, d'effectuer le changement de nom de Nuchim Szosenfogel en celui de Norman Fogel.

Québec, le 14 février 1977.

Le sous-ministre de la Justice,

67121-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Louis Stanislas Paul Galarneau

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 371-77 du 2 février 1977, d'effectuer le changement de nom de Joseph Louis Stanislas Galarneau en celui de Joseph Louis Stanislas Paul Galarneau.

Québec, le 14 février 1977.

Le sous-ministre de la Justice,

67121-o ROBERT NORMAND, C.R.

Peter Harmon

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 372-77 du 2 février 1977, d'effectuer le changement de nom de Peter Hershcovitch en celui de Peter Harmon.

Québec, le 14 février 1977.

Le sous-ministre de la Justice,

67121-o ROBERT NORMAND, C.R.

Ieva Elvyra Jakim

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 373-77 du 2 février 1977, d'effectuer le changement de nom de Ieva Elvyra Jakimaviciute en celui de Ieva Elvyra Jakim.

Québec, le 14 février 1977.

Le sous-ministre de la Justice,

67121-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Jacques Claude Landré

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 374-77 du 2 février 1977, d'effectuer le changement de nom de Joseph Jacques Claude Landry en celui de Joseph Jacques Claude Landré.

Québec, le 14 février 1977.

Le sous-ministre de la Justice,

67121-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Rose Lucie Zelfride Maltais

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 375-77 du 2 février 1977, d'effectuer le changement de nom de Marie Rose Lucie Maltais en celui de Marie Rose Lucie Zelfride Maltais.

Québec, le 14 février 1977.

Le sous-ministre de la Justice,

67121-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Madeleine Ginette Ozina Catherine Matte

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 376-77 du 2 février 1977, d'effectuer le changement de nom de Marie Madeleine Ozina Ginette Matte en celui de Marie Madeleine Ozina Ginette Catherine Matte.

Québec, le 14 février 1977.

Le sous-ministre de la Justice,

67121-o ROBERT NORMAND, C.R.

Benjamin Pingatore

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 377-77 du 2 février 1977, d'effectuer le changement de nom de Beniamino Pingatore en celui de Benjamin Pingatore.

Québec, le 14 février 1977.

Le sous-ministre de la Justice,

67121-o ROBERT NORMAND, C.R.

Bennie Sher

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 378-77 du 2 février 1977, d'effectuer le changement de nom de Bennie Sherestinsky en celui de Bennie Sher.

Québec, le 14 février 1977.

Le sous-ministre de la Justice,

67121-o ROBERT NORMAND, C.R.

Changement de nom — Loi du — *Demandes*

Joseph Wilbrod France Bolduc

Avis est par la présente donné que Joseph Wilbrod France Bolduc, résidant et domicilié au 787, Beauchemin, Beloeil, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Wilbrod François Bolduc.

Longueuil, le 20 janvier 1977.

Le procureur du requérant,

67090-8-2-o JACQUES ALIE, *avocat.*

Bernard Patrick Bozzo

Avis est donné que Bernard Patrick Bozzo, résidant et domicilié à Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de Bernard Patrick Bozzo en celui de Bernard Patrick Duval.

Montréal, le 3 février 1977.

Les procureurs du requérant,

67089-8-2-o LECHTER & SEGAL.

Joseph Camille Guy Dazé

Avis est donné que Joseph Camille Guy Dazé, chômeur, domicilié et résidant au 5863, avenue du Parc, app. 1, Montréal, district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec un décret changeant son nom en celui de Joseph Camille Guy D'Hazé.

Montréal, ce 2e jour de février 1977.

Les procureurs du requérant,

BORENSTEIN, DUQUETTE

67054-7-2-o & BROTT, *avocats.*

Patrick Dominique Haggar

Avis est par les présentes donné que Patrick Dominique Haggar, artiste, domicilié et résidant à 4400, avenue Powell, en les cité et district de Montréal, province de Québec, demandera au ministre de la Justice que son nom soit changé de Patrick Dominique Haggar à celui de Patrick Dominique Louis Cadet.

Montréal, le 14 février 1977.

Les procureurs du requérant,

DE GRANDPRÉ, COLAS, AMYOT, LESAGE,

67091-8-2-o DESCHÊNES & GODIN.

Olier Harvey

Avis est par la présente donné que monsieur Olier Harvey alias Germain Harvey, directeur de recrutement, domicilié et demeurant au 152, Des Remparts, Alma, district de Roberval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Germain Harvey. Ce décret n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Les procureurs du requérant,

67092-8-2-o HARVEY, ABUD & TREMBLAY, *avocats.*

Peter Jaworsky

Avis est par les présentes donné que Peter Jaworsky, étudiant, domicilié au 2460, Benny Crescent, app. 507, ville et district de Montréal, Qué., s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Peter Dewein.

Montréal, le 8 février 1977.

Le procureur du requérant,

67056-7-2-o JEAN M. DESROSIERS.

Ebe (ou Abbey) Lucien Lécuyer

Prenez avis que Ebe (ou Abbey) Lucien Lécuyer, plombier, domicilié et résidant à 10, Abbé-Guinguet (secteur Pointe-Gatineau), Gatineau, province de Québec, présentera sous peu au lieutenant-gouverneur en conseil une requête pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Harvey Ebbey Lécuyer.

Les procureurs du requérant,
67058-7-2-o BERGERON & GAUDREAU, *avocats.*

Robert Richard McGrath

Avis est par les présentes donné que Robert Richard McGrath, étudiant, résidant et domicilié au 50, Place Côte Vertu, app. 212, en la cité de St-Laurent, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, pour obtenir un décret changeant son nom de Robert Richard McGrath à celui de Robert Richard Evans.

Montréal, ce 7 février 1977.

Les procureurs du requérant,
67059-7-2-o MES FRANKLIN & FRANKLIN.

Eusèbe Arthur Mongrain

Prenez avis que Eusèbe Arthur Mongrain, opérateur de niveleuse, domicilié et résidant au 47, 6e Avenue est, app. 5, dans la ville de La Sarre, district d'Abitibi, présentera sous peu au lieutenant-gouverneur en conseil une requête pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Joseph Eusèbe Arthur Mongrain.

Les procureurs du requérant,
LECLERC, GENDRON, FAUTEUX &
66984-7-2-o TREMBLAY, *avocats.*

Ioannis Pitsopoulos

Avis est par les présentes donné que Ioannis Pitsopoulos, restaurateur, résidant au 16, rue Dobie, ville de Mont-Royal, Québec, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de Ioannis Pitsas. Ledit décret bénéficiera aussi sa femme Dame Ekaterini née Batsi et ses enfants mineurs, Michael et Maria, tous de la même adresse.

Montréal, le 8 février 1977.

Les procureurs du requérant,
67053-7-2-o HADJIS & FENG, *avocats.*

Szosza Piver

Avis est par les présentes donné que Szosza Piver, ménagère, domiciliée au 6630, Macdonald, ville et district de Montréal, Qué., épouse de Zéphirin Piver, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son prénom en celui de Sophie.

Montréal, le 8 février 1977.

Le procureur de la requérante,
67055-7-2-o JEAN M. DESROSIERS.

André Charles Piwnica

Avis est par les présentes donné que André Charles Piwnica, représentant, domicilié au 6630, Macdonald, ville et district de Montréal, Qué., s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de André Charles Piver.

Montréal, le 8 février 1977.

Le procureur du requérant,
67057-7-2-o JEAN M. DESROSIERS.

Jesaya Salomons

Avis est donné, par les présentes, que Jesaya Salomons, exécutif des ventes, résidant à 96 Woodlawn Drive, en la cité de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'adoption d'un règlement changeant son nom en celui de Robert Salmon; et, par conséquent, changeant le nom de sa femme Nora (née Kanis), demeurant au même endroit que le demandeur, de Salomons à Salmon; lesdits noms servant à toutes fins que de droit.

Montréal, le 9 février 1977.

Le procureur du requérant,
67093-8-2-o SPIEGEL & KRAVETZ, *avocats.*

Shiu Hum

Avis est donné que Shiu Hum, étudiante, domiciliée et résidant au 3535, rue Aylmer, appartement 7, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Shirley Shiu Hum.

Montréal, ce 10e jour de janvier 1977.

Les procureurs de la requérante,
67003-7-2-o BORNSTEIN, DUQUETTE.

Magda Tarabolsi

Avis est par les présentes donné que dame Magda Tarabolsi, opticienne, résidant et domiciliée au 2305, rue Dudemaine, Montréal, présentera au ministre de la Justice prochainement une requête pour obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil un décret lui permettant de changer son nom en celui de Madeleine Barniques.

Montréal, 10 février 1977.

Le procureur de la requérante,
67094-8-2-o BRUNO COLPRON, *avocat.*

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

BUDGET AND USED OFFICE FURNITURE INC.

Prenez avis que « BUDGET AND USED OFFICE FURNITURE INC. (anciennement USED OFFICE FURNITURE INC.)» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 17 janvier 1977.

Le procureur de la compagnie,
67095-o L. G. MacGregor, C.R.

CALMOR ELECTRONICS LTD.

Avis est donné par les présentes que « CALMOR ELECTRONICS LTD. » s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 15 octobre, 1976.

Les procureurs de la compagnie,
67129-o Lapointe, Rosenstein, *avocats.*

CENTRE PROFESSIONNEL PASTEUR INC. PASTEUR PROFESSIONAL CENTRE INC.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies « CENTRE PROFESSIONNEL PASTEUR INC. — PASTEUR PROFESSIONAL CENTRE INC. » s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Daté à Montréal, Qué., le 8e jour de février 1977.

Les procureurs de la compagnie,
67096-o Phillips & Vineberg, *avocats.*

CHEZ NOUS DEVELOPMENT LTD.

Avis est par les présentes donné que « CHEZ NOUS DEVELOPMENT LTD. », une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 1er jour de février 1977.

Les procureurs de la compagnie,
67097-o Heller, Landy, Polansky, *avocats.*

LA COMPAGNIE BIANCHI LIMITEE BIANCHI CO. LTD.

Prenez avis que « LA COMPAGNIE BIANCHI LIMITEE — BIANCHI CO. LTD. » demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,
Canuel, Quidoz, Tremblay, Fournier,
67128-o Bourdon et Allain, *avocats.*

LE CREDIT MYLBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « LE CREDIT MYLBEC INC. », une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 15 janvier 1977.

Le procureur de la compagnie,
67130-o Jacques-Guy Béliveau.

JEAN DEMERS (GENTILLY) INC.

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies, « JEAN DEMERS (GENTILLY) INC. » demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, l'annulation de sa charte et la dissolution de la compagnie.

Montréal, Québec, ce 7e jour de février, 1977.

(Sceau)

Le secrétaire,
67098-o Simon Gulden.

EAST LAKE LUMBER COMPANY LIMITED

Prenez avis que la compagnie « EAST LAKE LUMBER COMPANY LIMITED» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Signé à Mont-Carmel, ce 17e jour de janvier 1977.

Le procureur de la compagnie,
67099-o Me Denis Rioux, *avocat.*

EMBY FILMS LTD.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies « EMBY FILMS LTD. » s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa

charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Daté à Montréal (Qué.), le 15e jour de février 1977.

Les procureurs de la compagnie,
67131-o PHILLIPS & VINEBERG.

KORMECK INC.

Avis est par les présentes donné que «KORMECK INC.», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 1er jour de février 1977.

Les procureurs de la compagnie,
67100-o HELLER, LANDY, POLANSKY, *avocats*.

MYLBEC CORPORATION

Prenez avis que la compagnie «MYLBEC CORPORATION», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 15 janvier 1977

Le procureur de la compagnie,
67132-o JACQUES-GUY BÉLIVEAU.

RANCOURT & VEILLEUX INC.

Prenez avis que la compagnie «RANCOURT & VEILLEUX INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Signé à ville St-Georges-Ouest, ce 10 février 1977.

Le procureur de la compagnie,
67101-o CLAUDE RANCOURT, *notaire*.

ROMER (CANADA) INC.

Avis est par la présente donné que «ROMER (CANADA) INC.», ayant son bureau chef dans la ville de Montréal et du district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 22 décembre 1976.

Le président,
67102-o HARRY ROMER.

SALDO CORP.

Prenez avis que «SALDO CORP.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 14 février 1977.

Le secrétaire,
67133-o IZAK ZYLBERBERG.

STARDUST MOTEL INC.

Avis est par les présentes donné que «STARDUST MOTEL INC.», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 1er jour de février 1977.

Les procureurs de la compagnie,
67103-o HELLER, LANDY, POLANSKY, *avocats*.

THORN INC.

Avis est par les présentes donné que «THORN INC.», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 1er jour de février 1977.

Les procureurs de la compagnie,
67104-o HELLER, LANDY, POLANSKY, *avocats*.

VICTORY COMPANY LIMITED

Avis est par les présentes donné que la compagnie «VICTORY COMPANY LIMITED» ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, Québec, ce 11 février 1977.

Le secrétaire,
67105-o PETER R. D. MACKELL.

Compagnies étrangères — *Permis*

BRENTWOOD SCREENPRINT LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «BRENTWOOD SCREENPRINT LTD.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est M. Timothy R. Carsley, de Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 129 ouest, rue St-Jacques, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

67081-o 1463-9736

FLAG OILS LIMITED

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «FLAG OILS LIMITED» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est M. James A. Robb, c.r., de 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

67081-o 1562-9231

LOCK-WOOD LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «LOCK-WOOD LTD.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est M. Jean Trudel.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 2, Complexe Desjardins, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

67081-o 1364-5734

QUECHEE LAKES CORPORATION

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «QUECHEE LAKES CORPORATION» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est M. J. Daniel Phelan.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 606, rue Cathcart, bureau 1010, Montréal.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

67081-o 1469-8633

Curatelle publique

Succession Léo Daniel

Succession de Daniel, Léo, en son visant de 6320, 10e Avenue, Rosemont, Montréal, décédé le 1er octobre 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 67106-o

Succession Jean-Marc Fournier

Succession de Fournier, Jean-Marc, en son vivant de 6905, 27e Avenue, app. 4, Montréal (Qué.), décédé le 23 août 1974.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 67107-o

Liquidation — Loi de la

INDUSTRIE D'ARGENSON LIMITEE

Avis est donné que la compagnie «INDUSTRIES D'ARGENSON LIMITEE», constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes en date du 20 septembre 1956, avec siège social à Roberval, a été dissoute le 20 août 1976, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

67081-o 1233-6871

KELLY DEVELOPMENT INC.

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie «KELLY DEVELOPMENT INC.», tenue à Sainte-Foy, le 8 juillet 1976, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies, et que MM. Gaston Proulx et Roland L. Ouellet ont été nommés liquidateurs.

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

67108-o 1269-7074

Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières
Assurances

THE CREDIT LIFE INSURANCE COMPANY

Avis est par les présentes donné qu'une demande de modification de permis d'assureur au nom de «THE CREDIT LIFE INSURANCE COMPANY», dont l'adresse de son principal établissement est situé à Springfield, Ohio, États-Unis d'Amérique et au Canada, au numéro 635 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, pour étendre son activité aux catégories d'assurances suivantes: Vie; Accident et Maladie, a été reçue au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 14 janvier 1977.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis modifié au requérant.

Donné au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 7 février 1977.

Le surintendant des assurances,
67109-o ROGER-A. CAMARAIRE.

PEARL ASSURANCE COMPANY LIMITED

Attendu que «PEARL ASSURANCE COMPANY LIMITED», dont l'adresse du siège social ou de l'établissement principal est situé à Londres, Angleterre et au Canada, au numéro 759, Place Victoria, Montréal, lequel assureur était dûment autorisé à agir, a cessé pratiquer l'assurance sur la vie au Québec et a réassuré intégralement toutes ses obligations découlant de cette catégorie d'assurance envers les assurés, les tiers et les bénéficiaires auprès de «WESTERN LIFE ASSURANCE COMPANY» en vertu d'un contrat de réassurance intervenu entre ces deux assureurs le 31 décembre 1976 et lequel contrat est entré en vigueur le 1er janvier 1977;

Attendu que «WESTERN LIFE ASSURANCE COMPANY» est titulaire d'un permis l'autorisant à exercer au Québec;

Attendu que «PEARL ASSURANCE COMPANY LIMITED» s'est conformé aux dispositions de la Loi sur les assurances;

En conséquence, avis est par les présentes donné que la catégorie d'assurance – assurance sur la vie – incluse dans le permis d'assureur de «PEARL ASSURANCE COMPANY LIMITED» est annulée à compter du 1er janvier 1977.

Donné au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 31 janvier 1977.

Le surintendant des assurances,
67110-o ROGER-A. CAMARAIRE.

SECOURS MUTUELS CANADO

Attendu que «SECOURS MUTUELS CANADO», dont l'adresse du siège social ou de l'établissement principal est situé au numéro 510, rue St-Denis, St-Hyacinthe, lequel assureur était dûment autorisé à agir comme une société de secours mutuels, a cessé d'exercer au Québec et a réassuré intégralement toutes ses obligations envers les assurés, les tiers et les bénéficiaires auprès de «L'ENTRAIDE DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC» en vertu d'un contrat de réassurance intervenu entre ces deux assureurs le 29 avril 1976 et lequel contrat est entré en vigueur le 14 mai 1976;

Attendu que «L'ENTRAIDE DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC» est titulaire

d'un permis d'assureur l'autorisant à agir comme société de secours mutuels au Québec:

Attendu que «SECOURS MUTUELS CANADO» s'est conformé aux dispositions de la Loi sur les assurances;

En conséquence, avis est par les présentes donné que le permis d'assureur du «SECOURS MUTUELS CANADO» l'autorisant à agir comme une société de secours mutuels est annulé à compter du 14 mai 1976.

Donné au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 3 février 1977.

Le surintendant des assurances,
67111-o ROGER-A. CAMARAIRE.

WELLINGTON FIRE INSURANCE COMPANY

Avis est par les présentes donné qu'une demande de modification de permis d'assureur de «WELLINGTON FIRE INSURANCE COMPANY», dont le nom a été changé en celui de «FIREMAN'S FUND INSURANCE COMPANY OF CANADA — FIREMAN'S FUND DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE» par lettres patentes supplémentaires délivrées le 4 février 1977, et dont l'adresse de son principal établissement est situé à 350 est, rue Bloor, Toronto, Ontario, et à 1155, rue Metcalfe, Montréal, a été reçue au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 10 février 1977.

Le public est invité à présenter à son bureau dans les quinze jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la demande de modification de permis du requérant.

Donné au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 10 février 1977.

Le surintendant des assurances,
67112-o ROGER-A. CAMARAIRE.

Ministère de l'éducation

Municipalité scolaire de Warwick

Demande est faite de détacher de la municipalité scolaire de Warwick le territoire ci-dessous décrit pour l'annexer, pour catholiques seulement, à la municipalité scolaire de l'Asbesterie:

Dans le canton Kingsey:

Rang XI: les lots 1 à 18 inclusivement
Rang XII: les lots 1 à 12 inclusivement
Rang XIII: les lots 1 à 12 inclusivement

Dans le canton Warwick:

Rang I: les lots 26, 27, 28 et 29

Dans le canton Tingwick:

Rang I: les lots 26, 27, 28 et 29
Rang II: les lots 25, 26, 27, 28 et 29

Le 7 février 1977.

Le ministre de l'éducation,
67034-7-2-o JACQUES-YVAN MORIN.

Ministère des richesses naturelles

Révocation de droits miniers

Avis est donné aux propriétaires des droits miniers sur les terrains ci-après mentionnés qu'après un délai de 90 jours de la deuxième publication des présentes, le ministre des richesses naturelles recommandera au lieutenant-gouverneur en conseil la révocation de ces droits miniers, conformément aux articles 206*b*, 207 et 208 de la Loi des mines (Lois du Québec, 1965, 1re session, ch. 34 et amendements), savoir:

La demie sud du lot vingt-sept (P. 27) de l'arpentage primitif, correspondant au lot de cadastre vingt-sept-B (27B) du rang seize (XVI) du cadastre officiel du canton de Hull.

Donné à Québec, ce 4e jour du mois de février 1977.

Le sous-ministre,
67009-7-2-o YVON TREMBLAY.

Ministère des terres et forêts — *Cadastre*

Canton de Coleraine

Cadastre: canton de Coleraine; division d'enregistrement: Thetford; municipalité: Saint-Joseph-de-Coleraine.

Avis est par la présente donné que le lot 4A-3 du rang VII est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 31 janvier 1977.

Pour le sous-ministre,
67113-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Ville de Fraserville

Cadastre: ville de Fraserville; division d'enregistrement: Témiscouata; municipalité: cité de Rivière-du-Loup.

Avis est par la présente donné que le lot 690-1 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 31 janvier 1977.

Pour le sous-ministre,
67113-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Gore

Cadastre: canton de Gore; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: canton de Gore.

Avis est par la présente donné que les lots 1A-1, 1A-2, 1B-1, 1B-2 du rang VI sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 26 janvier 1977.

Pour le sous-ministre,
67113-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Grantham

Cadastre: canton de Grantham; division d'enregistrement: Drummond; municipalité: Grantham-Ouest.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 283-13 du rang IV est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 3 février 1977.

Pour le sous-ministre,
67113-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Mulgrave

Cadastre: canton de Mulgrave; division d'enregistrement: Papineau; municipalité: cantons unis de Mulgrave et Derry.

Avis est par la présente donné que les blocs 1 et 2 sont ajoutés et qu'une partie des lots 8*a*, 9*a*, 10, 11 du rang I et 8*b*, 9, 10*a*, 11*a*, 12 du rang II sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 26 janvier 1977.

Pour le sous-ministre,
67113-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Angèle

Cadastre: paroisse de Sainte-Angèle; division d'enregistrement: Rouville; municipalité: paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Avis est par la présente donné que le lot 218-1 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 31 janvier 1977.

Pour le sous-ministre,
67113-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Cadastre: paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil; division d'enregistrement: Chambly; municipalité: ville de Longueuil.

Avis est par la présente donné que les lots 177-2, 177-3 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 19 janvier 1977.

Pour le sous-ministre,
67113-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Cadastre: paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil; division d'enregistrement: Chambly; municipalité: ville de Longueuil.

Avis est par la présente donné que la partie restante des lots 29-786, 29-789 à 29-791 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 janvier 1977.

Pour le sous-ministre,
67113-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon

Cadastre: paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: Saint-Étienne.

Avis est par la présente donné que les lots 165-18, 165-19 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 2 février 1977.

Pour le sous-ministre,
67113-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Julie

Cadastre: paroisse de Sainte-Julie; division d'enregistrement: Verchères; municipalité: ville de Sainte-Julie.

Avis est par la présente donné que la partie restante des lots 607-1270, 607-1271 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 25 janvier 1977.

Pour le sous-ministre,
67113-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Julie

Cadastre: paroisse de Sainte-Julie; division d'enregistrement: Verchères; municipalité: ville de Sainte-Julie.

Avis est par la présente donné que les lots 317-13, 317-115 à 137-125 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 1er février 1977.

Pour le sous-ministre,
67113-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Maurice

Cadastre: paroisse de Saint-Maurice; division d'enregistrement: Champlain; municipalité: paroisse de Saint-Louis-de-France.

Avis est par la présente donné que les lots 487-1, 487-24 à 487-27 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 24 janvier 1977.

Pour le sous-ministre,
67113-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Nicolas

Cadastre: paroisse de Saint-Nicolas; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: ville de Saint-Nicolas.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots 652-4, 652-7 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 1er février 1977.

Pour le sous-ministre,
67113-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

SOCIETE D'HORTICULTURE.....

La Société d'horticulture de la cité de Roberval

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des sociétés d'horticulture (S.R.Q., 1964, chapitre 114), une société d'horticulture, ayant pour objet d'encourager l'amélioration de l'horticulture, a été constituée sous le nom de la «Société d'horticulture de la cité de Roberval» avec son siège social en la cité de Roberval.

La formation de la société est conforme aux articles 2 et 3 de la Loi des sociétés d'horticulture.

Donné à Québec, ce 6e jour de janvier 1977.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
67135-o GAÉTAN LUSSIER.

Soumissions — Demandes de

Municipalité d'Amos-Est
Comté d'Abitibi

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Sylvio Turcotte, secrétaire-trésorier, Bureau municipal, 414, 3e Avenue est, Amos-Est (Abitibi), P.Q., lundi, le 14 mars 1977, à 8.00 heures du soir, pour l'achat de $500,000 d'obligations de la municipalité d'Amos-Est (Abibiti), datées du 4 avril 1977, et remboursables en séries du 4 avril 1978 au 4 avril 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 4 octobre et 4 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 avril 1977.

Tableau d'amortissement — $500,000 — 20 ans

Année	Capital
4 avril 1978	$ 8,000
4 avril 1979	10,000
4 avril 1980	10,000
4 avril 1981	12,000
4 avril 1982	12,000
4 avril 1983	14,000
4 avril 1984	16,000
4 avril 1985	18,000
4 avril 1986	18,000
4 avril 1987	20,000
4 avril 1988	22,000
4 avril 1989	26,000
4 avril 1990	28,000
4 avril 1991	30,000
4 avril 1992	34,000
4 avril 1993	36,000
4 avril 1994	40,000
4 avril 1995	44,000
4 avril 1996	48,000
4 avril 1997	54,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $54,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 4 avril 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $54,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 4 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La municipalité d'Amos-Est s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 avril 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 118 — $250,000 — voirie, aqueduc égouts; 123 — $250,000 — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance du conseil qui sera tenue, lundi, le 14 mars 1977, à 8.00 heures du soir, au Bureau municipal, 414, 3e Avenue est, Amos-Est (Abitibi), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Municipalité d'Amos-Est, (comté d'Abitibi) ce 27e jour de janvier 1977.

Le secrétaire-trésorier,
SYLVIO TURCOTTE.

Bureau municipal, 414, 3e Avenue est,
Amos-Est (Abitibi), P.Q. J9T 1C2
Téléphone: 732-3755 Bureau municipal,
732-6477 travail, code: 819. 67114-o

Ville d'Anjou

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Léonce Maltais, greffier, jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi, le 15 mars 1977, Hôtel de ville, 7701, boulevard Louis-H.-Lafontaine, ville d'Anjou, P.Q., H1K 4B9, pour l'achat de $3,288,000 d'obligations pour la ville d'Anjou, datées du 1er avril 1977 et remboursables en séries du 1er avril 1978 au 1er avril 1987 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1977.

Tableau d'amortissement — $3,288,000 — 10 ans

Année	Capital
1er avril 1978	$320,000
1er avril 1979	340,500
1er avril 1980	362,000
1er avril 1981	383,500
1er avril 1982	412,500
1er avril 1983	433,500
1er avril 1984	459,500
1er avril 1985	338,000
1er avril 1986	115,000
1er avril 1987	123,500

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville d'Anjou s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1977, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements d'emprunts pour le renouvellement prévu à ces mêmes règlements.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue mardi, le 15 mars 1977, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 7701, boulevard Louis-H.-Lafontaine, ville d'Anjou, P.Q., H1K 4B9.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

Ville d'Anjou, ce 10 février 1977.

Le greffier,
LÉONCE MALTAIS.

7701, boulevard Louis-H.-Lafontaine,
Ville d'Anjou, P.Q. H1K 4B9.
Téléphone: 352-4440, code 514. 67115-0

Ville de Bedford

Comté de Brôme-Missisquoi

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Bertrand Déry, secrétaire-trésorier, jusqu'à 7.30 heures du soir, jeudi, le 17 mars 1977, à l'Hôtel de ville, 3, rue Principale, ville de Bedford (Brôme-Missisquoi), P.Q., J0J 1A0, pour l'achat de $664,500 d'obligations de la ville de Bedford (Brôme-Missisquoi), datées du 4 avril 1977 et remboursables en série du 4 avril 1978 au 4 avril 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 4 octobre et 4 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 avril 1977.

Tableau d'amortissement — $664,500 — 20 ans

Année	Capital
4 avril 1978	$ 36,000
4 avril 1979	38,000
4 avril 1980	40,000
4 avril 1981	22,000
4 avril 1982	22,000
4 avril 1983	23,000
4 avril 1984	23,000
4 avril 1985	24,000
4 avril 1986	24,000
4 avril 1987	25,000
4 avril 1988	22,000
4 avril 1989	23,000
4 avril 1990	24,000
4 avril 1991	25,000
4 avril 1992	27,000
4 avril 1993	29,000
4 avril 1994	31,000
4 avril 1995	33,000
4 avril 1996	35,000
4 avril 1997	138,500

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $138,500 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 4 avril 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 4 avril 1997 au montant de $138,500 comprend un solde de $100,500 renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
4 avril 1998	$17,500
4 avril 1999	18,500
4 avril 2000	20,500
4 avril 2001	21,500
4 avril 2002	22,500

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $138,500 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 4 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Bedford s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 avril 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 150 — $335,500 — renouvellement d'emprunt 1/1/77; 228 — $46,500 — construction d'aréna; 247-75 — $2,000 — frais de refinancement; 250-75 — $3,000 — aqueduc et égouts; 253-76 — $24,000 — achat de machinerie; 260-76 — $200,000 — construction d'aréna; 261-76 — $36,500 — aqueduc, égouts; 150-263-76 — $17,000 — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue jeudi, le 17 mars 1977 à 7.30 heures du soir, à L'Hôtel de ville, 3, rue Principale, ville de Bedford (Brôme-Missisquoi), P.Q., J0J 1A0.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Bedford (Brôme-Missisquoi), ce 11 février 1977.

Le secrétaire-trésorier,
BERTRAND DÉRY.

Hôtel de ville,
3, rue Principale, ville de Bedford
(Brôme-Missisquoi) P.Q. J0J 1A0
Téléphone: 248-2440, code 514. 67116-o

Ville de Granby
Comté de Shefford

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Donat Brosseau, greffier, jusqu'à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby (Shefford), P.Q., J2G 2T7, lundi, le 14 mars 1977, pour l'achat de $3,243,000 d'obligations de la ville de Granby, datées du 1er avril 1977 et remboursables en série du 1er avril 1978 au 1er avril 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1977.

Tableau d'amortissement — $3,243,000 — 20 ans

Année	Capital
1er avril 1978	$ 78,000
1er avril 1979	85,000
1er avril 1980	93,000
1er avril 1981	104,000
1er avril 1982	115,000
1er avril 1983	86,000
1er avril 1984	94,000
1er avril 1985	104,000
1er avril 1986	116,000
1er avril 1987	127,000
1er avril 1988	138,000
1er avril 1989	153,000
1er avril 1990	170,000
1er avril 1991	189,000
1er avril 1992	205,000
1er avril 1993	226,000
1er avril 1994	249,000
1er avril 1995	276,000
1er avril 1996	301,000
1er avril 1997	334,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $334,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er avril 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $334,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Granby s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 788-72 — $14,000 — bâtisses, terrains; 894-74 — $151,000 — voirie, éclairage etc.; 939-74 — $155,000; 996-75 — $548,000 — voirie; 1004-75 — $17,500; 1017-75 — $13,500 — voirie; 1019-75 — $93,000; 1026-75 — $17,000; 1027-75 — $3,500; 1043-75 — $31,000; 1060-76 — $249,000 — aqueduc, égouts etc.; 1066-76 — $166,000; 1073-76 — $448,500; 1077-76 — $162,000 — voirie; 1078-76 — $224,000; 1079-76 — $272,000 — aqueduc égouts; 1081-76 — $678,000 — construction d'une piscine.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi, le 14 mars 1977, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby (Shefford), P.Q., J2G 2T7.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Granby (comté de Shefford), ce 11 février 1977.

Le greffier,
DONAT BROSSEAU.

Hôtel de Ville, 87, rue Principale,
Granby (Shefford) P.Q. J2G 2T7
Téléphone: 372-6671, code 514. 67117-o

Ville de Rosemère

Comté de Terrebonne

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jeanne Lafleur, greffier, lundi, le 14 mars 1977 jusqu'à 4.30 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de ville, 186, rue Philippe, ville de Rosemère (Terrebonne), Québec, J7A 2X7, et par après, à 8.00 heures du soir, au Poste de police, 428, Grande Côte, ville de Rosemère (Terrebonne), P.Q., pour l'achat de $1,168,000 d'obligations de la ville de Rosemère (Terrebonne), datées du 4 avril 1977 et remboursables en série du 4 avril 1978 au 4 avril 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2%, et supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 4 octobre et 4 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 avril 1977.

Tableau d'amortissement — $1,168,000 — 20 ans

Année	Capital
4 avril 1978	$ 17,000
4 avril 1979	19,000
4 avril 1980	21,000
4 avril 1981	24,000
4 avril 1982	27,000
4 avril 1983	30,000
4 avril 1984	33,000
4 avril 1985	37,000
4 avril 1986	41,000
4 avril 1987	46,000
4 avril 1988	51,000
4 avril 1989	57,000
4 avril 1990	64,000
4 avril 1991	71,000
4 avril 1992	78,000
4 avril 1993	88,000
4 avril 1994	98,000
4 avril 1995	109,000
4 avril 1996	121,000
4 avril 1997	136,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $136,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 4 avril 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émissions ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $136,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 4 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Rosemère (Terrebonne), s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 avril 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 323 — $28,000 — aqueduc, égouts; 332 — $16,000 — frais de refinancement; 336 (350) — $200,000 — voirie, aqueduc, égouts etc.; 344 — $55,000 — bâtisses, terrains; 353 — $469,000 — voirie; 356 — $400,000 — bâtisses, terrains.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue lundi, le 14 mars 1977, à 8.00 heures du soir, au Poste de police, 428, Grande Côte, ville de Rosemère, comté de Terrebonne, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La ville de Rosemère, comté de Terrebonne, ce 27 janvier 1977.

Le greffier,
JEANNE LAFLEUR.

Hôtel de ville,
186, rue Philippe, ville de Rosemère
(Terrebonne), Québec J7A 2X7.
Téléphone: 621-2440, code 514. 67118-o

Village de Sainte-Croix
Comté de Lotbinière

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Bernard Lepage, secrétaire-trésorier, Bureau municipal, 6310, rue Principale, Sainte-Croix, village, comté de Lotbinière, Québec, G0S 2H0, jusqu'à 5.00 heures de l'après-midi et par après à 8.00 heures du soir, mercredi, le 16 mars 1977, à l'Hôtel de ville, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, comté de Lotbinière, Québec, pour l'achat de $629,000 d'obligations du village de Sainte-Croix, (Lotbinière) datées du 11 avril 1977 et remboursables en série du 11 avril 1978 au 11 avril 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 11 octobre et 11 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 avril 1977.

Tableau d'amortissement — $629,000 — 20 ans

Année	Capital
11 avril 1978	$ 11,000
11 avril 1979	11,000
11 avril 1980	12,000
11 avril 1981	13,000
11 avril 1982	14,000
11 avril 1983	15,000
11 avril 1984	17,000
11 avril 1985	19,000
11 avril 1986	20,000
11 avril 1987	22,000
11 avril 1988	22,000
11 avril 1989	24,000
11 avril 1990	25,000
11 avril 1991	28,000
11 avril 1992	31,000
11 avril 1993	34,000
11 avril 1994	36,000
11 avril 1995	39,000
11 avril 1996	43,000
11 avril 1997	193,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $193,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 11 avril 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera fait conformément à la loi.

L'échéance du 11 avril 1997 au montant de $193,000 comprend un solde de $147,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
11 avril 1998	$ 11,000
11 avril 1999	12,000
11 avril 2000	12,500
11 avril 2001	13,500
11 avril 2002	14,000
11 avril 2003	15,000
11 avril 2004	16,000
11 avril 2005	16,500
11 avril 2006	17,500
11 avril 2007	19,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $193,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 11 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

Le village de Sainte-Croix s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 avril 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 10-1966 — $275,000 — renouvellement d'emprunt; 53-75 (tel que modifié) — $199,000 — voirie, aqueduc, égouts; 55-75 (tel que modifié) — $27,500 — voirie; 34-1972 — $20,000 — voirie; 36-1973 — $13,500 — voirie; 42-1973 — $80,500 — projet municipal d'habitation; 43-1973 — $13,500 — égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue, mercredi, le 16 mars 1977, à 8.00 heures du soir, Hôtel de ville, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, village, comté de Lotbinière, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Sainte-Croix, (comté de Lotbinière), ce 16 février 1977.

Le secrétaire-trésorier,
BERNARD LEPAGE.

Bureau municipal, 6310, rue Principale,
Sainte-Croix, village, (Lotbinière),
Québec, G0S 2H0
Téléphone: 926-3494, code 418. 67143-o

Municipalité de Sainte-Eulalie
Comté de Nicolet

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Laurent Champagne, secrétaire-trésorier, Bureau du secrétaire-trésorier, 488, rue des Érables, municipalité de Sainte-Eulalie (Nicolet), P.Q., G0Z 1E0, jusqu'à 5 heures de l'après-midi, mardi, le 15 mars 1977, et par après jusqu'à 8 heures du soir, à l'école St-Donat, 548 des Érables, municipalité de Ste-Eulalie (Nicolet), P.Q., pour l'achat de $585,500 d'obligations de la municipalité de Sainte-Eulalie, datées du 4 avril 1977 et remboursables en séries du 4 avril 1978 au 4 avril 1987 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 4 octobre et 4 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 avril 1977.

Tableau d'amortissement — $585,500 — 10 ans

Année	Capital
4 avril 1978	$36,500
4 avril 1979	40,000
4 avril 1980	44,000
4 avril 1981	49,000
4 avril 1982	53,000
4 avril 1983	58,000
4 avril 1984	65,000
4 avril 1985	71,000
4 avril 1986	79,000
4 avril 1987	90,000

L'échéance du 4 avril 1987 au montant de $90,000 comprend l'échéance normale de $86,000 plus un solde renouvelable de $4,000 pour un terme additionnel de 30 ans.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en

considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La municipalité de Sainte-Eulalie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 avril 1977, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 96 — $215,500 — aqueduc, égouts; 101 (tel que modifié) — $370,000 — aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considédées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue mardi, le 15 mars 1977, à 8 heures du soir, à l'école St-Donat, 548, des Érables, municipalité de Ste-Eulalie (Nicolet), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

Municipalité de Sainte-Eulalie, (comté de Nicolet), ce 9 février 1977.

Le secrétaire-trésorier,
LAURENT CHAMPAGNE.

Bureau du secrétaire-trésorier,
488, rue des Érables, municipalité de Sainte-Eulalie (Nicolet), P.Q. G0Z 1E0.
Téléphone: 225,4404, code 819. 67119-o

Paroisse de St-Philippe-de-Néri

Comté de Kamouraska

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné, Émilien Bérubé, secrétaire-trésorier, bureau du secrétaire-trésorier, C.P. 70, St-Philippe-de-Néri, (Kamouraska), P.Q., G0L 4A0, jusqu'à 8 heures du soir, mercredi, le 16 mars 1977 pour l'achat de $600,000 d'obligations de la paroisse de St-Philippe-de-Néri (Kamouraska) datées du 11 avril 1977 et remboursables en séries du 11 avril 1978 au 11 avril 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 11 octobre et 11 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 avril 1977.

Tableau d'amortissement — $600,000 — 20 ans

Année	Capital
11 avril 1978	$ 29,000
11 avril 1979	32,000
11 avril 1980	35,000
11 avril 1981	39,000
11 avril 1982	43,000
11 avril 1983	47,000
11 avril 1984	52,000
11 avril 1985	57,000
11 avril 1986	64,000
11 avril 1987	70,000
11 avril 1988	8,000
11 avril 1989	9,000
11 avril 1990	10,000
11 avril 1991	11,000
11 avril 1992	12,000
11 avril 1993	13,000
11 avril 1994	15,000
11 avril 1995	16,000
11 avril 1996	18,000
11 avril 1997	20,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $20,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 11 avril 1977.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $20,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 11 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse de St-Philippe-de-Néri s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 avril 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement numéro 116 — $600,000 — aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance du Conseil qui sera tenue, mercredi, le 16 mars 1977, à 8 heures du soir au bureau du secrétaire-trésorier, St-Philippe-de-Néri, (Kamouraska), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Paroisse de St-Philippe-de-Néri, (Kamouraska), ce 16e jour de février 1977.

Le secrétaire-trésorier,
ÉMILIEN BÉRUBÉ.

Bureau du Secrétaire-trésorier, C.P. 70,
St-Philippe-de-Néri, (Kamouraska), P.Q.,
G0L 4A0 67142-o

La commission scolaire de Sorel

Siège Social: Cité de Sorel (Richelieu), P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Claude St-Michel, directeur général, Centre administratif, 105, du Prince, Sorel (Richelieu), P.Q., J3P 4J9, jusqu'à 4.30 heures de l'après-midi, mardi le 15 mars 1977, et par après à 7.30 heures du soir à l'École Jean-de-Brébeuf, 125, Tétreau, Sorel, (Richelieu), P.Q. pour l'achat de $450,000 d'obligations pour la commission scolaire de Sorel, datées du 4 avril 1977 et remboursables en séries du 4 avril 1978 au 4 avril 1987 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8% ni supérieur à 9 ¼% payable semi-annuellement les 4 octobre et 4 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 avril 1977.

Tableau d'amortissement — $450,000 — 10 ans.

Année	Capital
4 avril 1978	$28,000
4 avril 1979	31,000
4 avril 1980	34,000
4 avril 1981	38,000
4 avril 1982	41,000
4 avril 1983	46,000
4 avril 1984	50,000
4 avril 1985	55,000
4 avril 1986	60,000
4 avril 1987	67,000

La commission scolaire de Sorel, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'Education d'effectuer même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudication s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Sorel s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 avril 1977, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 17-08-76 — $450,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mardi, le 15 mars 1977 à 7.30 heures du soir, à l'École Jean-de-Brébeuf, 125, rue Tétreau, Sorel, (Richelieu, P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Sorel, ce 17 février 1977.

Le directeur général,
CLAUDE ST-MICHEL.

Centre administratif, 105, rue du Prince,
Sorel (Richelieu) P.Q., J3P 4J9
Téléphone: 742-2793, code 514. 67141-o

Commission scolaire régionale de Vaudreuil-Soulanges

Siège social : ville de Vaudreuil
(Vaudreuil-Soulanges), P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jacques Chartrand, directeur général, Centre administratif, Cité des Jeunes, ville de Vaudreuil (Vaudreuil-Soulanges), P.Q., J7V 6B1, jusqu'à 4.30 heures de l'après-midi, jeudi, le 17 mars 1977 et par la suite jusqu'à 8.00 heures du soir, même jour, au Pavillon Lionel-Groulx, Cité des Jeunes, ville de Vaudreuil (Vaudreuil-Soulanges), P.Q., pour l'achat de $1,160,000 d'obligations de la commission scolaire régionale de Vaudreuil-Soulanges, datées du 1er avril 1977 et remboursables en séries du 1er avril 1978 au 1er avril 1987 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1977.

Tableau d'amortissement — $1,160,000 — 10 ans

Année	Capital
1er avril 1978	$ 80,000
1er avril 1979	86,000
1er avril 1980	93,000
1er avril 1981	100,000
1er avril 1982	108,000
1er avril 1983	118,000
1er avril 1984	127,000
1er avril 1985	137,000
1er avril 1986	149,000
1er avril 1987	162,000

La commission scolaire régionale de Vaudreuil-Soulanges, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelles si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale de Vaudreuil-Soulanges s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1977, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions suivantes datées du 28-11-66 — $699,000 — renouvellement d'emprunt; 9-12-76 — $461,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue jeudi, le 17 mars 1977, à 8.00 heures du soir, au Pavillon Lionel-Groulx, Cité des Jeunes, ville de Vaudreuil (Vaudreuil-Soulanges), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Vaudreuil, ce 10 février 1977.

Le directeur général,
JACQUES CHARTRAND.

Centre administratif,
Cité des Jeunes, ville de Vaudreuil,
(Vaudreuil-Soulanges), Québec J7V 6B1.
Téléphone: 455-9311, code 514. 67120-o

Assemblée nationale

Concernant les projets de loi privés qui seront présentés pendant la prochaine session.

Conformément aux règles de pratique adoptées par l'Assemblée nationale le 21 décembre 1972 et dont un exemplaire peut être obtenu en s'adressant au soussigné:

Les projets de loi privés doivent être déposés au secrétariat des commissions avant le jour de l'ouverture de la session.

Les documents dont il est fait mention dans le projet doivent être déposés avec celui-ci.

Québec, le 10 février 1977.

Le secrétaire des commissions,
JACQUES POULIOT.

67060-8-2-o

National Assembly

Concerning private bills which shall be introduced during the next session.

In accordance with the rules of procedure adopted by the National Assembly on December 21st, 1972, a copy of which may be obtained from the undersigned:

Private bills shall be filed with the Secretariat of Committees before the day of the opening of the session.

The documents mentioned in the bill must be filed with it.

Québec, February 10th, 1977.

JACQUES POULIOT,
Secretary of Committees.

67060-8-2-o

Avis divers

Village de Beaulieu

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), que lors d'une séance régulière tenue le 7 février 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 86, intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le 15e jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
GASTON LEBEL.

67084-o

Ville de Charny

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 21 février 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no V-235, intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
PAUL-HENRI FRÉCHETTE.

67160-o

Miscellaneous Notices

GARDE ST-MEDARD DE WARWICK INC.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 24e jour de novembre 1976, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de « GARDE ST-MEDARD DE WARWICK INC. », les membres actuels de « LA GARDE PAROISSIALE DE ST-MEDARD DE WARWICK », déjà constituée en corporation le ou vers le 12 novembre 1959, en vertu de la Loi des clubs de récréation (S.R.Q., 1964, c. 298).

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de $100,000.

Le siège social de la nouvelle corporation est à Warwick, district judiciaire d'Arthabaska.

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

67081-o 1261-9706

Ville de Gatineau

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 7e jour du mois de février 1977, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 86-77, intitulé « Règlement concernant l'imposition de la perception d'un

Town of Gatineau

Notice is hereby given that, under the Act to authorize municipalities to collect duties on transfers of immoveables (1976, c. 30), the Council of this municipality, during a regular meeting held on the 7th day of February, 1977, passed By-law 86-77, entitled "A By-law respecting levying and collecting of duties on transfers of im-

droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné sous mon seing, à Gatineau, (Qué.) ce 15e jour du mois de février 1977.

Le Greffier,
LAURIER BÉCHAMP.

67139-o

moveables", and that this by-law will come into force on the fifteenth day after the publication of this notice.

Given under may seal at Gatineau, Québec, this 15th day of February, 1977.

LAURIER BÉCHAMP,
Clerk.

67139

Cité de LaSalle

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 8 février 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no 1578, intitulé: «Règlement imposant un droit sur les mutations immobilières dans la cité de LaSalle» et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le greffier,
JACQUELINE GIGUÈRE-BOYER.

67153-o

City of LaSalle

Notice is hereby given that, under the Act to authorize municipalities to collect duties on transfers of immoveables (1976, c. 30), the Council of this Municipality, during a regular meeting held on February 8, 1977, passed By-law 1578, entitled "A By-law levying duties on transfers of immoveables in the City of LaSalle", and that this by-law will come into force on the fifteenth day after the publication of this notice.

JACQUELINE GIGUÈRE-BOYER,
Clerk.

67153

Ville de Lorraine

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 8 février 1977, le Conseil de la ville de Lorraine a adopté le Règlement numéro 95, intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières» et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Lorraine, ce 15e jour du mois de février 1977.

Le greffier,
NICOLE C. BRAZEAU.

67140-o

Town of Lorraine

Notice is hereby given that, under the Act to authorize municipalities to collect duties on transfers of immoveables (1976, c. 30), the Council of the Town of Lorraine, during a regular meeting held on February 8, 1977, passed By-law 95, entitled "A By-law respecting the levying and collecting of duties of transfers of immoveables", and that this by-law will come into force on the fifteenth day after the publication of this notice.

Given at Lorraine, this 15th day of February, 1977.

NICOLE C. BRAZEAU,
Clerk.

67140

PRAYFEL INC.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a annulé les lettres patentes supplémentaires émises le 31 septembre 1976, et qu'il a émis de nouvelles lettres patentes supplémentaires, en leur lieu et place, en date du 26 janvier 1977.

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

67081-o

1224-1808

Ville de Québec

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée «9% Sinking Fund Debentures due April 1, 1982» (ci-après appelées «Obligations») de la ville de Québec, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Québec a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1er avril 1977, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes telles qu'indiquées de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

11	47	56	95	101	149	154	190	209	243	262	295	310	344	361	399
412	444	469	496	513	539	555	586	602	647	662	695	709	744	766	797
817	848	866	895	916	950	969	995	1012	1044	1059	1097	1114	1150	1172	1194

1206	1248	1260	1299	1307	1348	1362	1394	1425	1449	1472	1493	1518	1544	1563	1600
1621	1645	1663	1696	1717	1750	1765	1796	1808	1833	1859	1899	1911	1938	1970	1998
2015	2048	2055	2095	2112	2146	2155	2200	2219	2243	2252	2294	2306	2344	2373	2394
2406	2444	2462	2492	2511	2548	2565	2597	2610	2638	2660	2700	2711	2746	2758	2793
2806	2845	2863	2897	2909	2934	2961	2996	3021	3048	3057	3092	3105	3144	3170	3196
3205	3239	3267	3288	3328	3350	3362	3398	3413	3444	3463	3491	3522	3549	3564	3590
3611	3641	3659	3688	3701	3750	3769	3784	3810	3835	3858	3891	3911	3949	3961	3990
4013	4046	4064	4095	4108	4146	4160	4193	4212	4233	4272	4295	4307	4348	4360	4378
4423	4447	4466	4498	4514	4549	4570	4594	4613	4635	4666	4687	4716	4739	4768	4782
4810	4849	4860	4889	4915	4943	4967	4995	5010	5044	5062	5095	5109	5131	5151	5199
5215	5238	5257	5295	5304	5340	5359	5398	5408	5444	5459	5493	5519	5550	5572	5596
5616	5635	5662	5689	5707	5740	5767	5785	5818	5842	5869	5888	5909	5937	5959	5992
6001	6050	6066	6098	6103	6148	6157	6199	6208	6247	6252	6283	6314	6348	6352	6400
6415	6441	6468	6495	6507	6535	6559	6594	6608	6643	6652	6697	6701	6746	6761	6793
6808	6845	6859	6880	6917	6944	6957	6989	7031	7049	7052	7086	7111	7146	7165	7199
7213	7246	7265	7298	7310	7347	7361	7396	7402	7450	7473	7494	7503	7540	7555	7584
7602	7645	7658	7693	7715	7746	7753	7799	7811	7848	7867	7895	7908	7931	7970	7989
8012	8040	8053	8095	8106	8142	8151	8184	8212	8250	8261	8298	8314	8348	8357	8395
8406	8433	8464	8497	8513	8547	8588	8597	8614	8643	8666	8697	8710	8747	8752	8788
8808	8836	8855	8879	8918	8944	8959	8991	9027	9045	9067	9091	9108	9142	9163	9196
9207	9246	9257	9289	9322	9336	9351	9396	9408	9447	9462	9497	9505	9527	9558	9594
9606	9635	9668	9682	9703	9740	9755	9796	9809	9845	9866	9897	9919	9945	9969	9980

Les obligations devant être ainsi rachetées, deviendront échues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de l'agent payeur, Bank of Montreal Trust Company, Borough of Manhattan, Ville et État de New York, Etats-Unis d'Amérique ou aux bureaux des agents suivants: Banque de Montréal (bureau principal) dans la ville de Québec, Canada; Schroder Trust Company à New York; J. Henry Schroder Wagg & Co. Limited à Londres, Angleterre; Banque de Suez et de l'Union des Mines à Paris, France; Kredietbank N.V. à Bruxelles, Belgique; B. Metzler seel. Sohn & Co. à Francfort, République Fédérale Allemande; Kredietbank S. A. Luxembourgeoise à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus avec tous les coupons échéant après le 1er avril 1977 attachés.

Le et après le 1er avril 1977, l'intérêt sur les obligations devant être ainsi rachetées cessera et les coupons d'intérêt échéant subséquemment à cette date seront nuls.

Daté à Québec, ce 26 février 1977.

Le trésorier,
67158-o NICOLAS GUAY, C.A.

Cité de Rimouski

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 7 février 1977, le Conseil de la cité de Rimouski a adopté le Règlement 77-1098 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le greffier,
67123-o HUBERT DUBÉ, O.M.A.

Municipalité de Rivière-éternité

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), le 8 février 1977, l'administrateur a émis une ordonnance intitulée: « Ordonnance concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ladite ordonnance entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

L'administrateur,
67124-o LOUIS-MARTIN PARIS.

Ville de Roberval

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 7 février 1977, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 683 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Roberval, ce 9e jour de février 1977.

(Sceau)

Le greffier de la ville,
67085-o BENOIT HARVEY.

RODOFIL INC.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 31 janvier 1977 les lettres patentes émises le 3 novembre 1976.

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

67081-o 1505-5205

Paroisse de St-Marc

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 7 février 1977, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 1-77, intitulé « Règlement concernant les droits sur le transfert d'immeubles, situés dans les limites du territoire de la municipalité de la paroisse de St-Marc », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67082-o JACQUES HÉBERT.

Ville de Ste-Thérèse

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance d'ajournement tenue le 14 février 1977 le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 529N.S. intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Ste-Thérèse, ce 15 février 1977.

Le greffier,
67125-o CHARLES-ÉDOUARD DESJARDINS, O.M.A.

Paroisse de Saint-Vallier

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance spéciale tenue le 10 février 1977 le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 75, intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67126-o GILBERTE LALIBERTÉ.

Cité de Sorel

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière ajournée tenue le 8 février 1977, le Conseil municipal de la cité de Sorel a adopté le Règlement numéro 1060, intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Sorel, ce 9e jour du mois de février 1977.

Le greffier,
67154-o GEORGE J. ZAKAIB.

Succession Claude Rousseau

Prenez avis que dame Francine Germain Rousseau, domiciliée au 1213, rue Saint-Léandre, à ville Les Saules, province de Québec, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Claude Rousseau, décédé le 11 juin 1976, pour et en son nom, suivant un acte reçu devant Me Eméa Charest, notaire, au 2815, boulevard Laurier, suite R-18, Ste-Foy, en date du 2 février 1977 et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Québec, le 2 février 1977, sous le numéro 862,859.

Le notaire,
67086-o ME EMÉA CHAREST.

Succession Réal Nadeau

Avis est par les présentes donné que Arsène Nadeau, rentier, demeurant à St-Louis, et Paul-Aimé Nadeau, journalier, demeurant à St-Aimé, et Laurent Nadeau, mécanicien, demeurant à St-Marcel, et Clément Nadeau, chauffeur, demeurant à Sorel, et Dame Florence Nadeau, maîtresse de maison, demeurant à St-Marcel, et Dame Lucie Nadeau, maîtresse de maison, demeurant à St-Louis, tous héritiers légaux de Réal Nadeau, en son vivant de Ste-Victoire, décédé le 20e jour du mois de novembre 1976, sans laisser de testament, ont accepté la succession dudit Réal Nadeau, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Me Michel Brière, notaire exerçant au numéro 89 de la rue Principale, à St-Guillaume, en date du 3e jour du mois de février 1977, dont copie a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu à Sorel, le 7e jour du mois de février 1977, sous le numéro 167905.

Un inventaire des biens du défunt a été fait le même jour devant le même notaire, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois des présentes, les susnommés paieront les créanciers, à mesure qu'ils se présenteront, suivant la loi.

St-Guillaume, le 9e jour du mois de février 1977.

Le procureur des héritiers,
67087-o MICHEL BRIÈRE, *notaire.*

Succession Vincent Brassard

Avis est par les présentes donné que dame Rachèle Ferland, maîtresse de maison, demeurant à Baie-St-Paul, boulevard Leclerc, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Vincent Brassard, son époux défunt, en son vivant vendeur, demeurant à Baie-St-Paul, boulevard Leclerc, Charlevoix, Qué., y décédé le quatre (4) décembre 1976.

L'acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire a été reçu par Me Edmour Simard, notaire, le sept février 1977, enregistré au bureau de la seconde division de Charlevoix, le huit (8) février 1977, sous le no 53045.

Baie-St-Paul, le 14 février 1977.

Le notaire,
67088-o EDMOUR SIMARD.

Municipalité de Val-David

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 7 février 1977 le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 156, intitulé « Règlement ayant pour objet de prélever un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en force et en vigueur le quinzième jour suivant la publication d'un avis de son adoption dans la *Gazette officielle du Québec*.

Donné à Val-David, ce 10e jour de février 1977.

Sceau.

Le secrétaire-trésorier,
67155-o ROGER COUTURE.

Municipality of Val-David

Notice is hereby given that, under the Act to authorize municipalities to collect duties on transfers of immoveables (1976, c. 30), the Council of this Municipality, during a regular meeting held on February 7, 1977, passed By-law 156, entitled "A By-law for the purpose of levying duties on transfers of immoveables", and that this by-law will come into force on the fifteenth day after the publication of its passing in the *Québec Official Gazette*.

Given at Val-David, this 10th day of February, 1977.

Seal.

ROGER COUTURE,
67155 *Secretary-Treasurer.*

Ville de La Sarre

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance spéciale tenue le 10 février 1977, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 148, intitulé « Règlement pour imposer et percevoir un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à La Sarre, ce 11e jour de février 1977.

Le secrétaire-trésorier,
67083-o FRANÇOIS CASAUBON.

Demande(s) à la législature

ALLIANCE SECURITE BLINDE (DIVISION QUEBEC) LTEE

Avis public est par les présentes donné que « ALLIANCE SECURITE BLINDE (DIVISION QUEBEC) LTEE » s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'une loi l'autorisant à transporter, par véhicules blindés, de tout point à tout autre point au Québec, de la monnaie, des billets de banque, des documents commerciaux, des titres et des valeurs négociables et des objets ayant une valeur précieuse.

Montréal, ce 14 février 1977.

Les procureurs de la requérante,
67127-8-4-o CHAPADOS, CHEVALIER et GAUL.

Ville de Longueuil

Avis est par les présentes donné que la ville de Longueuil s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa prochaine session afin d'obtenir l'adoption d'une Loi amendant sa charte aux fins suivantes:

1. le réaménagement des quartiers;
2. l'augmentation du nombre de conseillers;
3. la clarification de certains titres de propriété;
4. la possibilité de confier le contrôle des infractions aux règlements municipaux à des agents spéciaux;
5. les modalités du fonds de pension des membres du conseil;
6. la charge de maire et les bénéfices attachés à cette charge;

7. la création et le fonctionnement d'un Office municipal de développement urbain;

8. toute autre matière utile à la bonne administration de la ville.

Longueuil, ce 15 février 1977.

Les procureurs de la ville de Longueuil,
67161-8-4-o VIAU, DELISLE & MASSEY, *avocats.*

Ville de Mont-Royal

Avis est par les présentes donné que la Ville de Mont-Royal s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la prochaine session, pour l'adoption d'une loi aux fins suivantes:

1. Pour autoriser le paiement d'une pension annuelle de retraite aux policiers employés par la Ville depuis vingt ans au 31 décembre 1971 et transférés au service de police de la Communauté urbaine de Montréal à partir du premier janvier 1972.

2. Pour autoriser l'augmentation de certaines pensions annuelles de retraite payées par la Ville.

Et pour toutes autres fins.

Les procureurs de la requérante,
COURTOIS, CLARKSON, PARSONS & TÉTRAULT.
67077-7-4-o

Town of Mount Royal

Notice is hereby given that the Town of Mount Royal will make an application to the National Assembly of Québec, during the next session, in order to secure the enactment of a law for the following purposes:

1. To authorize the payment of an annual retirement pension to the policemen employed by the Town on December 31, 1971 who had been so employed for at least twenty years and who were transferred to the police department of the Montreal Urban Community from the first of January 1972.

2. To authorize the increase of certain annual retirement pensions paid by the Town.

And for all other purposes.

COURTOIS, CLARKSON, PARSONS & TÉTRAULT,
67077-7-4-o *Attorneys for the applicant.*

Ville de La Prairie

Avis est par les présentes donné que la Ville de La Prairie s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte, sur les matières suivantes:

1. Pour remplacer l'article 2 de la Loi 9 Ed. VII, chapitre 92, tel qu'amendée, relatif à la description du territoire de la ville, afin que soit annexé à ce territoire, un certain territoire compris entre la rive du fleuve St-Laurent telle qu'elle existait en 1909 et l'axe dudit fleuve;

2. Pour remplacer le paragraphe 45° de l'article 426 de la Loi des cités et villes, pour permettre au Conseil de réglementer ou prohiber l'usage des embarcations à moteur sur les eaux situés dans tout le territoire de la ville.

Et pour toutes autres fins.

Montréal, ce 4 février 1977.

Les procureurs,
VIAU, BÉLANGER, HÉBERT, MAILLOUX, PAQUET, PINARD & DENAULT.
66968-6-4-o

Les Services de Santé du Québec

Prenez avis que « Les Services de Santé du Québec », compagnie mutuelle d'assurance sur la vie, société formée le 24 avril 1944 en vertu de la Loi des Syndicats Coopératifs, chapitre 290 des Statuts refondus de Québec 1941, sous le nom de « La Coopérative de Santé du Québec », devenue, le 2 février 1956, une société de secours mutuels sous le nom de « Les Services de Santé du Québec », et constituant maintenant en vertu de l'article 480 de la Loi sur les Assurances une compagnie mutuelle d'assurance sur la vie, dont le siège social est situé dans la Ville de Sainte-Foy, présentera devant l'Assemblée nationale du Québec, lors de sa présente session ou de sa prochaine session, un projet de Loi privée pour demander des modifications à sa charte, le chapitre 155 S.R.Q., 4-5 Elizabeth II, 1955-56, tel qu'amendé par le chapitre 105 S.R.Q., 13 Elizabeth II, 1964.

La nature et l'objet du projet de Loi sont les suivants:

1. Donner suite à une résolution des membres de la société présents à une assemblée extraordinaire tenue le 30 novembre 1976 à l'effet d'adopter des nouveaux règlements et d'autoriser les amendements nécessaires à la charte de ladite société pour la mise en vigueur des nouveaux règlements;

2. Apporter certains changements touchant l'assemblée générale annuelle et la mise en place d'un système de représentation des membres par des délégués régionaux afin de permettre une participation plus grande et mieux équilibrée des membres aux assemblées générales de la société, tels changements répondant au voeu déjà exprimé par les membres au cours d'assemblées générales antérieures;

3. Supprimer la limite relative à l'acquisition des biens qu'elle peut faire au Québec, pour être soumise, à ce sujet, aux dispositions de la Loi sur les Assurances;

4. Changer les dispositions relatives à l'endroit du siège social de la société.

Sainte-Foy, le 14 février 1977.

Le secrétaire,
ANDRÉ BILODEAU, C.R.
67064-7-4-o

Proclamation(s)

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À nos très aimés et fidèles conseillers les membres de l'Assemblée nationale du Québec,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le huitième jour de mars prochain et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date, au palais législatif, en la Ville de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, le dixième jour de février, l'an de grâce mil neuf cent soixante-dix-sept et de Notre règne le vingt-sixième.

Par ordre,

Le secrétaire de la chancellerie à Québec,

67063-7-3-o

RENÉ BLONDIN.

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To our Beloved and Faithful Councillors, the members of the National Assembly of Québec,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, for various considerations, it is expedient to summon the Legislature of the Province of Québec for the dispatch of Business, We hereby convene you for the eighth day of March next and, accordingly, command and order you to meet on such date at the Parliament Buildings, in the city of Québec, for the dispatch of the business of the Province and to examine, discuss and decide the questions to be submitted to you.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our letters to be made patent and the Great Seal of our Province of Québec to be hereunto affixed.

WITNESS: Our Right Trusty and Well Beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of the said Province.

Given at Our Government House, in Québec, on the tenth day of February, in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and seventy-seven, in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ BLONDIN,
Clerk of the Crown in Chancery, at Québec.

67063-7-3-o

Ventes par Shérifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Sheriff's Sales

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

Bedford

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 16818

LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE GRANBY, demanderesse, *vs* APOLINE PAQUET, défendeur, et REGISTRATEUR DU COMTE DE SHEFFORD, *mis-en-cause*.

« La subdivision onze (11) du lot originaire numéro sept cent trente-neuf (739-11) au cadastre officiel du canton de Granby ».

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Waterloo, district de Bedford, le TREIZIÈME jour du mois d'avril 1977 à 2:00 heures de l'après-midi, à une mise à prix de $457.50 soit 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra acquitter le montant ci-haut mentionné au moment de la vente, par chèque certifié.

Le shérif,
P.E. BELISLE.

Cowansville, ce 10 février 1977. 67147-o

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Bedford
No. 16818

THE MUNICIPAL CORPORATION OF GRANBY TOWNSHIP, plaintiff, *vs* APOLINE PAQUET, defendant, and THE REGISTRAR FOR SHEFFORD COUNTY, *mis en cause*.

"Subdivision eleven (11) of original lot seven hundred and thirty-nine (739-11) on the official cadastre of Granby Township."

To be sold at the Waterloo Registry Office, District of Bedford, on the THIRTEENTH day of APRIL, 1977, at TWO o'clock in the afternoon, at an upset price of $457.50, which is 25% of the municipal assessment. The purchaser must pay this amount by certified cheque at the time of the sale.

P.E. BELISLE,
Sheriff.

Cowansville, February 10, 1977. 67147

Pontiac

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Pontiac
No 550-02-000283-76

JACQUES RAYMOND, notaire de la ville de Gatineau, demandeur, Dr. SITA COPAL KRISHNA, demeurant au 42-49 de la rue Golden, app. 12R., Flushing, New York, Etats-Unis d'Amérique, défendeur, et MICHEL BROUILLETTE, RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Pontiac, mis-en-cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot trois A (3A), rang Onze, du canton de Bristol, comté de Pontiac, Québec, mesurant cent acres (100 a.) ou moins. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à $875, le

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Pontiac
No. 550-02-000283-76

JACQUES RAYMOND, Notary for the Town of Gatineau, plaintiff, Dr. SITA COPAL KRISHNA, residing at 42-49 Golden Street, Apt. 12R, Flushing, New York, United States of America, defendant, and MICHEL BROUILLETTE, REGISTRAR for the Pontiac Registration Division, *mis-en-cause*.

"An immoveable property known and designated as being lot three A (3A), Range Eleven, Township of Bristol, Pontiac County, Québec, measuring one hundred acres (100 a.) or less."

The minimum amount that the purchaser must pay at the time of the adjucation under article 670*e*

tout conformément à l'article 670*e* C.P.C. et devra être payé soit en argent comptant, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Pontiac, à Campbell's Bay, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
NICOLE F. MARCOTTE.

District de Pontiac. 67159-o

C.C.P., is $875; this amount must be paid in cash or by certified cheque.

To be sold at the Pontiac Division Registry Office, Campbell's Bay, on the EIGHTEENTH day of APRIL 1977, at TEN o'clock in the morning.

NICOLE F. MARCOTTE,
Assistant Sheriff.

District of Pontiac. 67159-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008972-764
S-4937

L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE PLACE DES BUISSONS INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 50 rue Alfred, Ste-Thérèse-de-Lisieux, Québec, district de Québec et MARC BARIBEAU, avocat, ayant une place d'affaires au 61 rue D'Auteuil, à Québec, *contre* LUCIEN TAILLON, domicilié et résidant au 70 de la Plage, St-Thérèse-de-Lisieux, à Québec, district de Québec.

« Deux terrains ou emplacements connus et désignés comme le lot numéro vingt et un des subdivisions du lot originaire numéro mille quatre (1004-21) et le lot numéro quatorze des subdivisions du lot originaire mille cinq (1005-14) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, comté de Québec, avec le chalet dessus construit, circonstances et dépendances.

Tel que tout est actuellement avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserves, et notamment les servitudes en faveur de la corporation municipale de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Lisieux et en faveur de la Commission hydro-électrique de Québec, enrégistrées respectivement sous les numéros 370544 et 404618 et 454302. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au moment de l'adjudication est fixé à mille quatre cent quarante-deux dollars et cinquante centimes ($1,442.50) payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le PREMIER jour du mois d'AVRIL 1977 à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint.
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 16 février 1977. 67148-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Québec
No. 200-02-008972-764
S-4937

L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE PLACE DES BUISSONS INC., a legally constituted corporation, having a place of business at 50 Alfred Street, Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Québec, District of Québec, and MARC BARIBEAU, advocate, having a place of business at 61 D'Auteuil Street, Québec, *vs* LUCIEN TAILLON, domiciled and residing at 70 De la Plage, Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Québec, District of Québec.

"Two pieces of land known and designated as lot twenty-one of the subdivision of original lot one thousand and four (1004-21) and lot fourteen of the subdivision of original lot one thousand and five (1005-14) on the plan and in the book of reference of the official cadastre for the Parish of Beauport, Québec County, with the cottage constructed there, appurtenances and dependencies.

The whole as it now stands, with the active and passive servitudes, without exception or reservation, and in particular the servitudes in favour of the Municipal Corporation of the Parish of Sainte-Thérèse-de-Lisieux and in favour of the Québec Hydro-Electric Commission, registered respectively under numbers 370544 and 404618 and 454302."

The minimum amount the purchaser must pay at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is one thousand four hundred and forty-two dollars and fifty cents ($1,442.50).

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the FIRST day of APRIL, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT.
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, February 16, 1977. 67148

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-009146-76
S-4941

AVIS TRANSPORT OF CANADA LTD., corporation légalement constituée ayant une place d'affaires à Québec, district de Québec, *contre* YVON BORDELEAU, tant personnellement que faisant affaires sous les nom et raison sociale de BORDELEAU ENCANTEUR, 70 boulevard L'Ormière, Neufchâtel, district de Québec.

« Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot cinq cent soixante-neuf (569-P) et la subdivision un (1) d'une partie du lot cinq cent soixante et huit (568-1-P) du cadastre officiel de St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances portant le numéro civique 70, boulevard l'Ormière, Neufchâtel, Québec, district de Québec. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à trente et un mille deux cent cinquante dollars ($31,250) payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le SIXIÈME jour du mois d'AVRIL 1977 à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 16 février 1977. 67149-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Québec
No. 200-02-009146-76
S-4991

AVIS TRANSPORT OF CANADA LTD., a legally constituted corporation having a place of business in Québec City, District of Québec, *vs* YVON BORDELEAU, both personally and as operating a business under the firm name of BORDELEAU ENCANTEUR, 70 L'Ormière Boulevard, Neufchâtel, District of Québec.

"An immoveable known and designated as part of lot five hundred and sixty-nine (569-P) and subdivision one (1) of part of lot five hundred and sixty-eight (568-1-P) of the official cadastre of St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, with the house constructed there, appurtenances and dependencies, bearing civic number 70 L'Ormière Boulevard, Neufchâtel, Québec, District of Québec."

The minimum amount which the purchaser must pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication is thirty-one thousand two hundred and fifty dollars ($31,250).

To be sold at the Québec Registry Office, 116 St-Pierre Street, Québec, on the SIXTH day of APRIL, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, February 16, 1977. 67149

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-05-000111-76
S-4889

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation dûment constituée, ayant son siège social à Toronto, province d'Ontario, et une place d'affaires au 1155 ouest, boulevard Dorchester, cité et district de Montréal, contre JEAN-CHARLES HUDON, résidant et domicilié au 120 rue St-Éphrème, Chicoutimi-Nord, district de Chicoutimi, et LUCIENNE HUDON, résidant et domiciliée au 120 rue St-Éphrème, Chicoutimi-Nord, district de Chicoutimi.

« Un emplacement connu et désigné comme étant partie du lot trois cent cinquante et un du cadastre officiel de la paroisse de St-Raymond, comté de Portneuf, mesurant mesure anglaise 50 pieds de large sur 100 pieds de profondeur, borné vers le nord par le chemin public, vers l'est par un terrain appartenant à Alfred Gingras ou ayants droit, vers le sud par un terrain appartenant à Roland

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Chicoutimi
No. 150-05-000111-76
S-4889

CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, a duly constituted corporation, having its head office in Toronto, Province of Ontario, and a place of business at 1155 Dorchester Boulevard West, in the City and District of Montreal, *v.* JEAN-CHARLES HUDON, domiciled and residing at 120 St-Ephrème Street, Chicoutimi-Nord, District of Chicoutimi, and LUCIENNE HUDON, domiciled and residing at 120 St-Ephrème Street, Chicoutimi-Nord, District of Chicoutimi.

"Land known and designated as part of lot three hundred and fifty-one of the official cadastre of the Parish of St-Raymond, Portneuf County, 50 feet wide and 100 feet deep, English measure, bounded on the north by the public road, on the east by land belonging to Alfred Gingras or his legal assigns, on the south by land belonging to Roland Gervais, and on the west by land belonging to Aurélien

Gervais, vers l'ouest par un terrain appartenant à Aurélien Paquette avec les constructions qui s'y trouvent.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au moment de l'adjudication est fixé à mille deux cent soixante dollars ($1,260) payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, à Cap-Santé, le PREMIER jour du mois d'AVRIL 1977 à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 16 février 1977. 67144-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-003979-76
S-4936

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau d'affaires à Québec, district de Québec, contre ANDRÉ POULIOT, domicilié et résidant au 2455 rue Évangéline, app. 105, Giffard, district de Québec et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, *mis-en-cause*.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent quatre-vingt quinze des subdivisions du lot originaire cinq cent huit (508-495) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Roch-Nord, en la cité de Québec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou destination.

Tel que tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au moment de l'adjudication est fixé à huit mille dollars ($8,000) payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau du shérif, 39, rue St-Louis, Québec, le CINQUIÈME jour du mois d'AVRIL 1977 à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, 16 février 1977. 67145-o

Paquette, with the constructions there."

The minimum amount which the purchaser must pay at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is one thousand two hundred and sixty dollars ($1,260).

To be sold at the Portneuf Registry Office, Cap-Santé, on the FIRST day of APRIL, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, February 16, 1977. 67144

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Québec
No. 200-05-003979-76
S-4936

FEDERAL BUSINESS DEVELOPMENT BANK, a legally constituted corporation having a place of business in Québec, District of Québec, *v.* ANDRÉ POULIOT, domiciled and residing at 2455 Évangéline Street, Apt. 105, Giffard, District of Québec, and THE REGISTRAR for the Québec Registration Division, *mis-en-cause*.

"Land known and designated as lot four hundred and ninety-five of the subdivision of original lot five hundred and eight (508-495) on the official cadastre for the Parish of Saint-Roch-Nord, in the City of Québec, with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies.

With all the buildings and improvements constructed, being constructed, or to be constructed upon that immoveable, and including the machinery, equipment, fittings, appliances, furnaces, boilers, motors and accessories which are or will become the property of the borrower, which are installed or are to be installed in those buildings or upon that immoveable, and which are or will become immoveables by nature or by destination.

The whole as it now stands, with all the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to it."

The minimum amount the purchaser must pay at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is eight thousand dollars ($8,000).

To be sold at the Sheriff's Office, 39 Saint-Louis Street, Québec, on the FIFTH day of APRIL, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, February 16, 1977. 67145

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004230-764
S-4926

LA CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DES ANGES, corporation légalement constituée en vertu de la Loi des Caisse d'Épargne et de Crédit et ayant son siège social à Notre-Dame-des-Anges, district de Québec, contre RHÉAL DUPLAIN, Route de la Traverse, Notre-Dame-des-Anges, district de Québec.

« Un terrain ou emplacement en forme de triangle, situé à Notre-Dame-des-Anges, mesurant deux cent cinquante pieds (250') dans sa ligne nord-est le long du chemin public, deux cent cinq pieds (205') dans sa ligne vers le sud-ouest et cent soixante-cinq pieds (165') dans sa ligne vers le nord-est, le tout à la mesure anglaise; borné en front au sud-est au chemin public, vers le sud-ouest, à la terre de M. Albert Martel et vers le nord-est, à la terre de M. Omer Gingras; avec un garage dessus construit, circonstances et dépendances. Connu et désigné comme partie du lot numéro douze (P-12) au cadastre officiel pour le Cinquième Rang Sud-Ouest du canton Montauban, paroisse de Notre-Dame-des-Anges, division d'enregistrement de Portneuf. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au moment de l'adjudication est fixé à sept cent deux dollars et cinquante centimes ($702.50) payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, à Cap-Santé, le PREMIER jour du mois d'AVRIL 1977 à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 16 février 1977. 67146-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-003993-768
S-4939

LES PETROLES INC., corps politique et incorporé, ayant son siège social à 2750 chemin des Foulons, Sillery, district de Québec, *contre* ALEXANDRE E. LANGLOIS, domicilié et résidant au 994 rue Manrèse, cité et district de Québec, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, *mis-en-cause*.

« Un terrain situé en la cité de Québec, ayant front sur la rue St-Cyrille et connu et désigné sous le numéro quatre-vingt-sept-trois-dix-neuf (87-3-19) du cadastre officiel pour la paroisse Notre-Dame de Québec, Banlieue,

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Québec
No. 200-05-004230-764
S-4926

LA CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DES ANGES, a corporation legally constituted under the Savings and Credit Unions Act, whose head office is in Notre-Dame-des-Anges, District of Québec, *vs* RHÉAL DUPLAIN, De la Traverse Highway, Notre-Dame-des-Anges, District of Québec.

"Land triangular in shape, located at Notre-Dame-des-Anges, measuring two hundred and fifty feet (250') on its northeast line along the public road, two hundred and five feet (205') on its southwest line, and one hundred and sixty-five feet (165') on its northeast line, the whole in English measure; bounded on the front to the southeast by the public road, on the southwest by the land of Albert Martel, and on the northeast by the land of Omer Gingras; with a garage constructed there, appurtenances and dependencies. Known and designated as part of lot twelve (P-12) on the official cadastre for Range Five Southwest of Montauban Township, Parish of Notre-Dame-des-Anges, Portneuf Registration Division."

The minimum amount the purchaser must pay at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is seven hundred and two dollars and fifty cents ($702.50).

To be sold at the Portneuf Registry Office, Cap-Santé, on the FIRST day of APRIL, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, February 16, 1977. 67146

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Québec
No. 200-05-003993-768
S-4939

LES PETROLES INC., an incorporated body, whose head office is at 2750, Des Foulons Road, Sillery, District of Québec, *vs* ALEXANDRE E. LANGLOIS, domiciled and residing at 994 Manrèse Street, in the City and District of Québec, and THE REGISTRAR for the Québec registration division, *mis-en-cause*.

"Land located in the City of Québec, fronting on St-Cyrille Street, and known and designated as number eighty-seven-three-ninetten (87-3-19) on the official cadastre, for the Parish of Notre-Dame-de-Québec, *ban-*

de figure irrégulière, borné au sud-est par le lot numéro 87-2 (rue St-Cyrille) au sud-ouest par le lot numéro 87-3-20, au nord-ouest par le lot 87-3-18, au nord-est par le lot numéro 87-3-2; mesurant trente-trois pieds de largeur sur une profondeur moyenne de cent vingt et un pieds et trois dixièmes, contenant en superficie quatre mille deux pieds et neuf dixièmes (4,002.9) mesure anglaise, avec maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Cette vente comprend aussi les conventions de mitoyenneté et de vue réciproque avec le lot numéro quatre-vingt-sept-trois-deux (87-3-2) du cadastre officiel pour la paroisse Notre-Dame de Québec, Banlieue tel qu'il appert d'un acte de convention devant Me A. Duval, du 19/10/27 enregistré à Québec, le 29/10/27, comme à B. 394-209002. Avec maison dessus construite, portant le numéro civique 408, 408A, 408B, rue St-Cyrille, Québec, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à douze mille dollars ($12,000) payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau du shérif, 39 rue St-Louis, Québec, le CINQUIÈME jour du mois d'AVRIL 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 16 février 1977. 67151-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004940-76
S-4767

ARMAND ROUSSEAU, biologiste, domicilié et résidant au 171 Rang St-Charles, St-Edouard, comté de Lotbinière, (Qué.), *contre* JEAN PIERRE LEROY, agriculteur, domicilié et résidant dans le Rang Petit Village, Ste-Croix, comté de Lotbinière, (Qué.).

« Une terre située en la paroisse de Saint-Edouard, comté de Lotbinière, rang St-Charles, d'un arpent de front environ, sur environ treize arpents de profondeur, bornée au nord, à un cours d'eau connu des parties, au sud à la terre du vendeur, à l'est, à celle de Laurent Castonguay et à l'ouest, à la terre de M. Gaston Asselin, et connue comme étant la partie douze (P. 12) au cadastre officiel pour la paroisse de St-Edouard, division d'enregistrement de Lotbinière, circonstances et dépendances;

2. Une terre située en la paroisse de St-Edouard de Lotbinière, comté de Lotbinière, de un arpent de largeur sur une profondeur de treize arpents, et bornée au nord-est, par la terre de Gaston Asselin, au sud par la terre du vendeur et au nord par un cours d'eau; circonstances et dépen-

lieue, of irregular shape, bounded on the southeast by lot 87-2 (St-Cyrille Street), on the southwest by lot 87-3-20, on the northwest by lot 87-3-18, on the northeast by lot 87-3-2; measuring thirty-three feet in width, with an average depth of one hundred and twenty-one and three-tenths feet, and having an area of four thousand and two and nine-tenths feet (4,002.9), English measure, with the house and other buildings constructed there, appurtenances and dependencies. This sale also comprises the agreements about walls in common and about reciprocal view with lot eighty-seven-three-two (87-3-2) of the official cadastre for the Parish of Notre-Dame-de-Québec, *banlieue*, as appears in a deed signed before Mtre. A. Duval, on the 19/10/27 registered at Québec on the 29/10/27 as B. 394-209002. With the house constructed there, bearing civic number 408, 408A and 408B St-Cyrille Street, Québec, appurtenances and dependencies."

The minimum amount which the purchaser must pay, in cash or by certified cheque, as the time of adjudication is twelve thousand dollars ($12,000).

To be sold at the Sheriff's Office, 39 St-Louis Street, Québec, on the FIFTH day of APRIL, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, February 16, 1977. 67151

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Québec
No. 200-02-004940-76
S-4767

ARMAND ROUSSEAU, biologist, domiciled and residing at 171 St-Charles Range, St-Edouard, Lotbinière County, P.Q., *vs* JEAN PIERRE LEROY, farmer, domiciled and residing in Petit Village Range, Ste-Croix, Lotbinière County, P.Q.

"Land located in the Parish of Saint-Edouard, Lotbinière County, St-Charles Range, with a frontage of approximately one arpent and a depth of approximately thirteen arpents, bounded on the north by a watercourse known to the parties, on the south by the vendor's property, on the east by the property of Laurent Castonguay, and on the west by the property of Gaston Asselin, and known as part twelve (P. 12) on the official cadastre for the Parish of St-Edouard, Lotbinière Registration Division, appurtenances and dependencies;

2. Land located in the Parish of St-Edouard-de-Lotbinière, Lotbinière County, one arpent wide and thirteen arpents deep, and bounded on the northeast by the property of Gaston Asselin, on the south by the vendor's property, and on the north by a watercourse; appurtenances and

dances étant une partie du numéro treize (P. 13) au cadastre officiel pour la paroisse de St-Edouard, division d'enregistrement de Lotbinière.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au moment de l'adjudication est fixé à trois cent quarante-cinq dollars ($345) payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, à Ste-Croix, comté de Lotbinière, le SIXIÈME jour du mois d'AVRIL 1977 à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 16 février 1977. 67150-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002586-76
S-4930

TREMBLAY, PINSONNAULT & ASSOCIES, procureurs de CHEZ RABELAIS (1976) INC., faisant affaires ensemble au 2 Place Québec, suite 424, cité et district de Québec, *contre* ALFRED GARON, domicilié et résidant au 610 rue St-Patrice, cité et district de Québec, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, *mis-en-cause*.

« Un terrain ou emplacement situé sur le côté ouest du Petit Escalier de la rue Champlain, connu et désigné comme étant le lot numéro deux mille deux cent trente-deux (2,232) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le quartier St-Pierre, de la cité de Québec, mesurant vingt-huit pieds (28′) de largeur, en front, sur cinquante-quatre pieds (54′) de profondeur, le tout sans garantie de mesure, avec la maison dessus construite, portant les numéros civiques 6 et 8 de la rue Petit Champlain, circonstances et dépendances; et avec mur mitoyen sur le lot voisin connu sous le numéro deux mille deux cent trente-trois (2,233) du susdit cadastre.

Tel que tout est actuellement avec les servitudes actives et passives, sans exception ni réserves, et notamment tous les droits de mitoyenneté dans le mur séparant la maison présentement vendue de celle construite sur ledit lot deux mille deux cent trente-trois (2,233).

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au moment de l'adjudication est fixé à cinq cents dollars ($500) payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau du shérif, 39, rue St-Louis, Québec, le CINQUIÈME jour du mois d'AVRIL 1977 à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 16 février 1977. 67152-o

dependencies, being part of lot thirteen (P. 13) on the official cadastre for the Parish of St-Edouard, Lotbinière Registration Division."

The minimum amount which the purchaser must pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication is three hundred and forty-five dollars ($345).

To be sold at the Lotbinière Registry Office, Ste-Croix, Lotbinière County, on the SIXTH day of APRIL, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, February 16, 1977. 67150

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Québec
No. 200-05-002586-76
S-4930

TREMBLAY, PINSONNAULT & ASSOCIES, Attorneys for CHEZ RABELAIS (1976) INC., operating a business at Suite 424, 2 Québec Place, City and District of Québec, *vs* ALFRED GARON, domiciled and residing at 610 St-Patrice Street, City and District of Québec, and THE REGISTRAR for the Québec Registration Division, *mis-en-cause*.

"Land located on the west side of the Petit Escalier on Champlain Street, known and designated as lot two thousand two hundred and thirty-two (2,232) on the plan and in the book of reference of the official cadastre for St-Pierre Ward, in the City of Québec, measuring twenty-eight feet (28′) in width along the front, and fifty-four feet (54′) in depth, all approximate measurements, with the house constructed there, bearing civic numbers 6 and 8 Petit Champlain Street, appurtenances and dependencies, and having a wall in common with the adjacent lot known as lot two thousand two hundred and thirty-three (2,233) on the same cadastre.

The whole as it now stands, with all the active and passive servitudes, without exception or reservation, and particularly all the rights of ownership in common of the wall dividing the house now being sold from that constructed on lot two thousand two hundred and thirty-three (2,233).

The minimum amount which the purchaser must pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication is five hundred dollars ($500).

To be sold at the Sheriff's Office, 39 St-Louis Street, Québec, on the FIFTH day of APRIL, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, February 16, 1977. 67152

Rimouski

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Rimouski
No 100-02-0169-75

EQUIPEMENTS MOREAU INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 380, 2e Rue, dans les cité et district de Rimouski, demanderesse, *vs* LES ENTREPRISES LOUIS LEPAGE INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 380, 2e Rue, dans les cité et district de Rimouski, à Sainte-Anne-des-Monts, district de Gaspé, défenderesse.

«Un immeuble sis et situé en le Premier rang de la paroisse de Sainte-Anne-des-Monts, consistant en une étendue de terrain de forme irrégulière, sans mesure précise, tout en renfermant le terrain compris dans les bornes ci-après et occupé par une scierie et une cour à bois avec et y compris les écluses et barrages construits sur le ruisseau Panier traversant ledit terrain, la scierie et le brûleur à déchets construits sur ledit terrain, leurs appartenances et dépendances incluant toute la machinerie de toute nature, valeur et espèce se trouvant dans ladite scierie et servant à son bon fonctionnement, tel que le tout se trouve présentement; ce terrain désigné comme étant le lot portant le numéro quatorze, subdivision A, resubdivision six (14-A-6) et faisant en outre partie des lots quinze, subdivision un et quinze, subdivision deux (Ptie 15-1 et Ptie 15-2) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le Premier rang, canton Cap-Chat, est borné comme suit: au nord-ouest par le golfe St-Laurent, au nord-est partie par les lots 14-C-1 et 14-C-4 de Maurice Lepage ou représentants et partie par le lot 14-C-7 de Joachim Lévesque ou représentants, au sud-est par l'emprise nord-ouest de la nouvelle route 6 et au sud-ouest par le résidu des lots 15-2 de Jérôme Lepage ou représentants et 15-1 d'Éloi Lepage ou représentants, cette ligne sud-ouest étant quant au résidu du lot 15-2 déterminée par une ligne imaginaire prenant son point de départ du côté nord-est d'un pont construit sur le ruisseau Panier et courant de ce point jusqu'à un point situé à dix pieds (10') du coin sud-ouest de parement extérieur ouest de la résidence du vendeur et de ce point en courant jusqu'au boulevard Perron; ladite ligne sud-ouest est à dix pieds (10') du parement extérieur ouest de ladite maison et parallèle audit parement, et quant au résidu du lot 15-1, ladite ligne sud-ouest sera déterminée par la ligne nord-est du terrain pris à même le lot 15-1 et légué par feu Louis-Philippe Lepage à son fils Éloi, avec bâtisses dessus construites, corconstances et dépendances.»

La mise à prix se fera à partir de $2,692, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra payer ce montant le jour de la vente par chèque certifié.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Rimouski
No. 100-02-0169-75

EQUIPEMENTS MOREAU INC., a legally constituted corporation, having a place of business at 380-2nd Street, in the City and District of Rimouski, plaintiff, *vs* LES ENTREPRISES LOUIS LEPAGE INC., a legally constituted corporation, having a place of business in Sainte-Anne-des-Monts, District of Gaspé, defendant.

"An immoveable situated in Range One of the Parish of Sainte-Anne-des-Monts, consisting of land of irregular shape, with no precise measurements, contained within the boundaries given below and occupied by a sawmill and a lumberyard, with and including the locks and dams constructed on Panier Creek, which crosses that land, the sawmill and the waste burner constructed on that land, their appurtenances and dependencies, including all machinery of any nature, value and type in the sawmill and used in its normal operation, the whole as it now stands; this land is designated as lot fourteen, subdivision A, resubdivision six (14-A-6), and forms part of lots fifteen, subdivision one, and fifteen, subdivision two (Pt. 15-1 and Pt. 15-2) on the plan and in the book of reference of the official cadastre for Range One, Cap-Chat Township; it is bounded as follows: on the northwest by the Gulf of St. Lawrence on the northeast by part lots 14-C-1 and 14-C-4, belonging to Maurice Lepage or representatives, and by part lot 14-C-7, belonging to Joachim Lévesque or representatives, on the southeast by the northwest part of the new Highway 6, and on the southwest by the remainder of lots 15-2, belonging to Jérôme Lepage or representatives, and 15-1, belonging to Éloi Lepage or representatives; with respect to the remainder of lot 15-2, the southwest line is defined as an imaginary line starting at the northeast side of a bridge constructed over Panier Creek and running from there to a point ten feet (10') from the southwest corner of the outside west wall of the vendor's residence, and from that point to Perron Boulevard; the southwest line is situated ten feet (10') from the outside west wall of that house and is parallel to that wall; with respect to the remainder of lot 15-1, the southwest line is determined by the northeast line of the land of lot 15-1 bequeathed by the late Louis-Philippe Lepage to his son Éloi, with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies."

The minimum amount the purchaser must pay on the day of the sale, by certified cheque, is $2,692, which represents 25% of the municipal assessment.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la ville de Saint-Anne-des-Monts, situé à l'Édifice des Monts, le TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1977, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif adjoint,
BERTRAND DOYON.

Bureau du shérif,
Rimouski, le 13 janvier 1977. 67136-o

To be sold at the Registry Office of the Town of Sainte-Anne-des-Monts, in the Des Monts Building, on the THIRTY-FIRST day of MARCH, 1977, at TWO o'clock in the afternoon.

BERTRAND DOYON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, January 13, 1977. 67136-o

Saint-Hyacinthe

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 500-05-002291-761

BANQUE DE MONTREAL, demanderesse, *vs* RICHARD MONGEAU, DAME MIGNONNE MONGEAU, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de la division de St-Hyacinthe, *mis-en-cause*.

1. Propriété de Dame Mignonne Mongeau:

« Un emplacement situé dans la première concession de la paroisse de St-Denis, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cinq du lot originaire deux cent soixante-deux (262-5) du cadastre officiel de la paroisse de St-Denis, d'une superficie de vingt et un mille cinq cent cinquante pieds carrés (21,550 p.c.) de laquelle il faut soustraire, la lisière de terrain expropriée par le ministère de la Voirie pour l'élargissement de la route no 21, suivant acte passé devant Me Georges Ashby, notaire, le 8 mai 1970, enregistré à St-Hyacinthe, sous le numéro 149633;

La partie expropriée a une superficie de six mille cent soixante-deux pieds carrés (6162 p.c.)

Avec deux maisons y dessus érigées, circonstances et dépendances.

Ainsi que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. »

La mise à prix se fera à partir de $2,475, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra payer ce montant minimum le jour de la vente, au moment même de l'adjudication, par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

2. Propriété de Richard Mongeau:

« Un terrain vacant situé à St-Denis sur Richelieu, connu et désigné comme étant la subdivision numéro sept du lot originaire deux cent soixante-deux (262-7) du cadastre officiel de la paroisse de St-Denis; à distraire, la lisière de terrain expropriée par le ministère de la Voirie, pour l'élargissement de la route no 21, suivant acte déposé à St-Hyacinthe, sous le numéro 149623.

Tel que le tout se trouve actuellement sans réserve. »

La mise à prix se fera à partir de $643.75, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Saint-Hyacinthe
No. 500-05-002291-761

BANK OF MONTREAL, plaintiff, *vs* RICHARD MONGEAU and DAME MIGNONNE MONGEAU, defendants, and THE REGISTRAR for the St-Hyacinthe Division, *mis-en-cause*.

1. The property of Dame Mignonne Mongeau:

"Land located in the first concession of the Parish of St-Denis, known and designated as subdivision five of original lot two hundred and sixty-two (262-5) on the official cadastre of the Parish of St-Denis, having an area of twenty-one thousand five hundred and fifty square feet (21,550 sq. ft.), less the strip expropriated by the Roads Department to widen Highway 21, in accordance with a deed signed before Mtre. Georges Ashby, notary, on May 8, 1970, registered at St-Hyacinthe under number 149633.

The expropriated part has an area of six thousand one hundred and sixty-two square feet (6162 sq. ft.).

With two houses constructed there, appurtenances and dependencies.

The whole as it now stands with the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to that immoveable, without exception or reservation."

The upset price is $2,475, which represents 25% of the municipal assessment. The purchaser must pay this minimum amount on the day of the sale, at the time of adjudication, by certified cheque payable to the Minister of Finance.

2. The property of Richard Mongeau:

"Vacant land located at St-Denis-sur-Richelieu, known and designated as subdivision seven of original lot two hundred and sixty-two (262-7) on the official cadastre of the Parish of St-Denis; less the strip of land expropriated by the Roads Department to widen Highway 21 under number 149623.

The whole as it now stands without reservation."

The upset price is $643.75, which represents 25% of the municipal assessment. The purchaser must pay this mini-

devra payer ce montant minimum le jour de la vente, au moment même de l'adjudication, par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de St-Hyacinthe, au numéro 3100, boulevard Laframboise, chambre 101, le JEUDI, SEPTIÈME jour d'AVRIL 1977, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif,
St-Hyacinthe, le 10 février 1977. 67156-o

mum amount on the day of the sale, at the time of adjudication, by certified cheque payable to the Minister of Finance.

To be sold at the St-Hyacinthe Registry Office, Room 101, 3100 Laframboise Boulevard, on THURSDAY, the SEVENTH day of APRIL, 1977, at TWO o'clock in the afternoon.

MARCEL LEMONDE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
St-Hyacinthe, February 10, 1977. 67156

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000 370-75

BANQUE CANADIENNE NATIONALE corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, demandeur, *vs* ARMAND DIONNE, domicilié à Ste-Monique, comté de Nicolet, district de Trois-Rivières, défendeur, et LE REGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Nicolet, 395, rue Courchesne, division no 2, Nicolet, *mis-en-cause*.

« Un emplacement situé dans le village de Ste-Monique, comté de Nicolet, connu et désigné comme étant une partie du lot deux cent cinquante-trois (ptie 253) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre officiel pour la paroisse de Ste-Monique, comté de Nicolet;

Mesurant environ 79 pieds de largeur sur 160 pieds de profondeur;

Borné ainsi: en front au nord-ouest par la rue Principale, d'un côté au nord-est par la propriété de Chanoine Lauzière, en profondeur au sud-est par le lot 269 et de l'autre côté au sud-ouest par la propriété de Dorilla Provencher;

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, située rue Principale, Ste-Monique. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à $2,325, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet, 395, rue Courchesne, division no 2, Nicolet, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois d'AVRIL 1977, à TROIS heures de l'après-midi.

Le shérif adjoint,
FERNANDE TURGEON.

Bureau du shérif,
Trois-Rivières, le 8 février 1977. 67137-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Trois-Rivières
No. 400-05-000 370-75

BANK CANADIAN NATIONAL, a legally constituted corporation, whose head office is in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* ARMAND DIONNE, domiciled at Sainte-Monique, Nicolet County, District of Trois-Rivières, defendant, and THE REGISTRAR of the Nicolet Registry Office, 395 Courchesne Street, Division 2, Nicolet, *mis-en-cause*.

"Land situated in the Village of Sainte-Monique, Nicolet County, known and designated as part of lot two hundred and fifty-three (Pt. 253) on the official plan and in the book of reference of the official cadastre for the Parish of Sainte-Monique, Nicolet County;

Measuring approximately 79 feet in width and 160 feet in depth;

Bounded as follows: on the front to the northwest by Principale Street, on the northeast side by the property of Canon Lauzière, on the rear to the southeast by lot 269 and on the southwest side by the property of Dorilla Provencher;

With the building constructed there, appurtenances and dependencies, located on Principale Street, Sainte-Monique."

The minimum amount the purchaser must pay the Sheriff at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is $2,325, which represents 25% of the municipal assessment.

To be sold at the Nicolet Registry Office, 395 Courchesne Street, Division 2, Nicolet, on the TWENTY-SEVENTH day of APRIL, 1977, at THREE o'clock in the afternoon.

FERNANDE TURGEON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Trois-Rivières, February 8, 1977. 67137

Vente pour taxes

Municipalité du comté d'Abitibi

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Paul-Émile Bégin, secrétaire-trésorier de la corporation du comté d'Abitibi, que les immeubles avec bâtisses, circonstances et dépendances ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique au palais de justice d'Amos, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, JEUDI, le SEPTIÈME jour d'AVRIL 1977, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires, avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourraient être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Municipalité de Poularies

Cantons	*Lots*	*Rangs*	*Propriétaires*	*Taxes munic.*	*Taxes scol.*	*Autres*	*Total*
Poularies	40	6	Uldéric Blais	$ 6.93		$ 30.00	$ 36.93

Municipalité de Ste-Germaine-de-Boulé

Duparquet	32	10	Réjean Leblond	$ 163.85		$ 30.00	$ 193.85

Municipalité de Trécesson

Trécesson	19-2, 18-27	4	A. Truchon, succ.	$ 36.51	$ 111.30	$ 30.00	$ 177.81
Trécesson	P. 33	5	Lévis Caouette	23.39	40.61	30.00	94.00
Tel que désigné à l'acte enregistré sous le numéro 87359.							
Trécesson	P. 33	5	Adélard Levasseur, succ.	7.90	69.03	30.00	106.93
Tel que désigné à l'acte enregistré sous le numéro 074243							

Municipalité comté d'Abitibi

Béarn	32	2	Mme Noël Jacques	$ 28.58		$ 30.00	$ 58.58
Béarn	19	5	Jean-Noël Lanthier	20.20	$ 84.25	30.00	134.45
Béarn	25 D-C	6	Normand Tessier	17.18		30.00	47.18
Berry	55	2	Paulo Rivest	27.00		30.00	57.00
Berry	56	2	Paulo Rivest	18.00		30.00	48.00
Cléricy	3	4	Albert Leclerc	16.82		30.00	46.82
Cléricy	27	5	Réal Lachance	38.85		30.00	68.85
Cléricy	45	7	Alfred Bolduc	15.48		30.00	45.48
Cléricy	45	9	Henri Bernier	16.89		30.00	46.89
Cléricy	46	9	Albert Henri Bernier	69.81		30.00	99.81
Guyenne	26 A-B	4	Gabriel Groulx	14.77		30.00	44.77
Lamorandière	52 B	1	Yvon Gravel	20.72		30.00	50.72
Lamorandière	50	7	Léo Garceau	19.40		30.00	49.40
Lamorandière	9	8	Richard Janakowski	29.68		30.00	59.68
Lamorandière	13	9	Stanley Sup	25.85		30.00	55.85
Lamorandière	17	9	Léo Clément	15.18		30.00	45.18
Louvicourt	61-6	5	Wilbrod Gilbert	19.38		30.00	49.38
Rochebeaucourt	11	5	Delphis Dumont	14.64		30.00	44.64
Senneville	14	1	Maurice Duhaime	28.50		30.00	58.50
Senneville	13	2	Pierre Gélinas	26.84		30.00	56.84

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Senneville	P. 35A	3	Jacques Decarufel	173.93		30.00	203.93
Tel que désigné à l'acte enregistré sous le numéro 129776.							
Senneville	P. 36	3	Joseph Jolin	14.48		30.00	44.48
Tel que désigné à l'acte enregistré sous le numéro 106334.							
Senneville	P. 36	3	Romuald Langlais	21.45		30.00	51.45
Tel que désigné à l'acte enregistré sous le numéro 101834.							
Senneville	32A	4	Gérard Coulombe	17.66		30.00	47.66
Senneville	37A	4	Marcel Blais	18.79		30.00	48.79
Senneville	25	5	Nelson Nadeau	18.40		30.00	48.40
Senneville	20, 21	6	Marcel Emond	33.16		30.00	63.16
Senneville	30	6	Louis Leblanc	14.29		30.00	44.29
Senneville	43	6	Yvan Fortier	17.60		30.00	47.60
Senneville	44	6	Maurice Levesque	18.61		30.00	48.61
Senneville	47	6	Jean-Marc Nadeau	22.05		30.00	52.05
Senneville	49A, 49B	6	Jacques Englehart	18.50		30.00	48.50

Canton	Lot	Bloc	Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Senneville	32	B	Claude Poirier	$ 15.07		$ 30.00	$ 45.07

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Vassal	38	2	Mme Marion Côté	$ 21.30		$ 30.00	$ 51.30
Villemontel	39	9	Sylva Bizier	24.50		30.00	54.50

Commission scolaire Abitibi (La Sarre)

Canton	Lot	Bloc	Propriétaire	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Dupuy	4 à 6	10	Jean-Marie Arcand		$ 235.76	$ 30.00	$ 265.76

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Duparquet	62	10	Jules Lambert		$ 173.77	$ 30.00	$ 203.77
Roquemaure	10	2	Roland Labelle		139.59	30.00	169.59
Clermont	49	4	Jean-Claude Mercier		100.32	30.00	130.32
Clermont	45, 46-1	9	Léonidas Carrière		144.20	30.00	174.20
	46	8					

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municip.	Taxes scol.	Autres	Totaux
Clermont	53 S.O.	9	Paul-Emile Dicaire		216.68	30.00	246.68

Un emplacement ayant cent pieds de largeur sur cent pieds de profondeur (100′ x 100′), mesure anglaise, à prendre au coin sud-ouest du lot numéro cinquante-trois (53) du rang Neuf (9), canton de Clermont, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi, emplacement borné comme suit: au nord et à l'est par le résidu dudit lot, au sud par la route des rangs Huit et Neuf (8, 9) et à l'ouest par la ligne séparative des lots cinquante-deux et cinquante-trois (52-53) dudit rang Neuf, dit canton; le tout avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances. Tel que désigné à l'acte enregistré sous le no 123960.

Clermont	48, 49	10	Albert Gaudreau		104.52	30.00	134.52
Clermont	53	9	Adrien Goulet		278.47	30.00	308.47
Clermont	4	8	Paul-Emile Hébert		61.46	30.00	91.46
Clermont	50 P. S.O.	9	Jacques Lamoureux		190.51	30.00	220.51

Un emplacement à prendre au coin sud-ouest de la partie sud-ouest du lot numéro cinquante du rang Neuf (50 rg 9) du canton de Clermont, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, cet emplacement ayant une largeur de cent trente-cinq pieds par une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds (135′ x 95′), borné au nord et à l'est par la balance dudit lot, au sud par le chemin public et à l'ouest par le lot numéro quarante-neuf (49) du même rang; le tout avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. Tel que désigné à l'acte enregistré sous le no 102347.

La Sarre	19	6	Rodrigue Dinelle		312.43	30.00	342.43
La Sarre	28 coin N.E.	8	Réjean Fournier		657.65	30.00	687.65

Un emplacement mesurant deux cents pieds de largeur sur deux cents pieds de profondeur (200′ x 200′), mesure anglaise, à prendre au coin nord-est du lot numéro vingt-huit (28) du rang Huit (8), canton La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, dit emplacement, borné au nord par le chemin de front des rangs Huit et Neuf dudit canton, au sud et à l'ouest par une autre partie du lot vingt-huit, rang Huit, dit canton et à l'est par cette lisière de terrain acquise par le ministère de la Voirie et maintenant comprise dans la route 63 actuelle; le tout avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances. Tel que désigné à l'acte enregistré sous le no 93736.

La Sarre	24-P.	10	Roland Ouimet		124.86	30.00	154.86
La Sarre	26-P.	10	Roland Ouimet		601.61	30.00	631.61
La Sarre	P. N. 26	5	Robert Racine		2,471.19	30.00	2,501.19

Un emplacement de cent cinquante pieds de largeur sur une profondeur de cent quarante pieds (150′ x 140′), mesure anglaise, à prendre à la partie nord du lot numéro vingt-six (ptie N. 26) du rang cinq (5) du canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi, dit emplacement, étant borné comme suit: au nord, sur sa largeur, par le chemin du rang Cinq, à l'est à deux cent soixante-seize pieds (276′) de la ligne séparative des lots vingt-six et vingt-sept (26-27) dudit rang Cinq, dit canton, au sud et à l'ouest par la balance dudit lot vingt-six; le tout avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances. Tel que désigné à l'acte enregistré sous le no 117018.

La Sarre	P. 34	4	Réal St-Arneault		268.38	30.00	298.38

1. Un emplacement de terrain mesurant soixante pieds de largeur en front sur le chemin public par trois cents pieds (60′ x 300′), mesure anglaise plus ou moins, à prendre sur le lot trente-quatre (34) du rang Quatre (4) du canton de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi, dit emplacement, borné comme suit, savoir: au nord par le chemin public, à l'ouest par un terrain déjà la propriété de l'acquéreur, suivant acte d'achat passé devant le notaire soussigné, sa minute no 297, à l'est à deux cent cinquante et un pieds (251′) de la ligne séparative des lots 34 et 35, dit rang 4, dit canton, le tout avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances.

2. Un autre emplacement mesurant, mesure anglaise et plus ou moins, trois pieds de largeur par trois cents pieds de profondeur (3′ x 300′) à prendre sur le lot trente-quatre (34) du rang Quatre (4) du canton de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi, dit emplacement borné comme suit, savoir: au nord, sur ses trois pieds de largeur, par le chemin public, à l'est par un emplacement étant la propriété de l'acquéreur et décrit à la minute 297 du notaire soussigné, à l'ouest et au sud par la balance dudit lot 34, rang 4, dit canton, la ligne est de cedit emplacement étant située à quatre cent onze pieds (411′) de la ligne de séparation des lots 34 et 35, dit rang 4, dit canton, dit emplacement, étant un terrain vacant.

3. Un dernier emplacement de terrain mesurant, mesure anglaise et plus ou moins, cent soixante et trois pieds de largeur par cent pieds de profondeur (163′ x 100′) à prendre sur le lot trente-quatre (34) du rang Quatre (4) du canton de La Sarre, division d'enregistrement d'Abitibi, dit emplacement borné comme suit, savoir: au nord, sur ses 162 pieds de largeur, par les emplacements décrits à l'item un et deux ci-haut et par un autre étant déjà la propriété de l'acquéreur décrit à la minute '97 du notaire soussigné, à l'ouest et au sud, par la balance dudit lot 34, rang 4, dit canton, et à l'est, à deux cent cinquante et un pieds (251′) de la ligne de division des lots trente-quatre et trente-cinq, dit rang 4, dit canton, dit emplacement étant un terrain vacant.

Un morceau de terrain pris au nord du lot trente-quatre (34) du rang Quatre (4) du canton La Sarre division d'enregistrement d'Abitibi, mesurant, mesures anglaises, cent pieds (100′) de front sur le chemin public par trois cents pieds (300′) de profondeur, cedit morceau de terrain est borné au nord par le chemin public et au sud, à l'ouest et à l'est par la balance dudit lot trente-quatre (34), la ligne est de cedit morceau de terrain est située à trois cent douze pieds et cinq dixièmes (312.5′) du lot trente-cinq (35) du rang Quatre (4) du canton de La Sarre; le tout avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que désigné à l'acte enregistré sous le no 122850.

Cantons	*Lots*	*Rangs*	*Propriétaires*	*Taxes munic.*	*Taxes scol.*	*Autres*	*Totaux*
La Sarre	30	3	Léandre Plante		309.33	30.00	339.33
Rousseau	N.O. 20B	4	Marius Blais		95.53	30.00	125.53

Un emplacement de forme irrégulière à prendre à la partie nord-ouest du lot numéro vingt « B » (20-B), rang Quatre (4), canton Royal-Roussillon, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, dit emplacement, ayant une profondeur d'environ quatre cents pieds (400') plus ou moins dans sa ligne ouest, cent vingt-cinq pieds (125') plus ou moins comme ligne sud, cent quatre-vingt-quinze pieds (195') plus ou moins sur sa ligne est et cent quatre-vingt-cinq pieds (185') plus ou moins en bordure du lac Macamic, dit emplacement, borné au nord par le lac Macamic, à l'ouest par la ligne séparative des lots vingt « A » et vingt « B » dudit rang Quatre, à l'est et au sud par la balance dudit lot; le tout sujet à la servitude établie en faveur de La Sarre Power Ltd., avec droit de passage pour l'acquéreur et tous les voisins sur un chemin au sud dudit emplacement donnant accès aux emplacements de plage et chalet, ainsi que permission à tous acquéreurs voisins de puiser l'eau nécessaire au puits à la partie nord-est aux abords du lac Macamic.

Ledit terrain occupant une partie des lots vingt « A » et vingt « B » (20-A et 20-B) du rang Quatre (4), canton Royal-Roussillon, et plus amplement décrit dans un plan préparé le 3 août 1970 par Vital Mongiat dont copie est annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable par les parties et signé d'iceux et le notaire soussigné pour identification. Tel que désigné à l'acte enregistré sous le no 122617.

Rousseau	12	2	Jean-Marie St-Germain		517.72	30.00	547.72

Canton	*Lot*	*Bloc*	*Propriétaire*	*Taxes munic.*	*Taxes scol.*	*Autres*	*Total*
Privat	166	12	Léo Mopeau		$ 737.44	$ 30.00	$ 767.44

Cantons	*Lots*	*Rangs*	*Propriétaires*	*Taxes munic.*	*Taxes scol.*	*Autres*	*Total*
Privat	47-94	7	Laurent Normand		$ 447.04	$ 30.00	$ 477.04

En un lot de terre désigné sous le numéro quatre-vingt-quatorze de la subdivision du lot quarante-sept (no 47-94), rang Sept (7), au cadastre officiel du canton Privat, avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances; et

En une lisière de terrain de vingt-deux pieds (22') de largeur, plus ou moins, étant le côté ouest du lot de terre désigné sous le numéro quatre-vingt-treize de la subdivision dudit lot quarante-sept (47-93), rang Sept (7), au cadastre officiel du même canton Privat, s'étendant sur toute la longueur dudit lot quatre-vingt-treize (93); bornée au nord par le résidu du lot quarante-sept (47) précité et à l'est par le résidu dudit lot quatre-vingt-quatorze (94). Tel que désigné à l'acte enregistré sous le no 100490.

Poularies	45	8	Philippe Beaudet		170.19	30.00	200.19
Poularies	46	9	Charles-Henri Caron		349.53	30.00	379.53
Poularies	28-5	6	Paul-Emile Martel		272.89	30.00	302.89

Le lot de terre connu et désigné comme étant la subdivision numéro cinq du lot primitif vingt-huit (28-5), du rang Six (6), au cadastre officiel pour le canton de Poularies, division d'enregistrement d'Abitibi, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Ledit immeuble vendu distraction faite toutefois d'une lisière de terrain de dix pieds (10') de largeur sur toute la profondeur dudit lot, telle que vendue en vertu d'un acte reçu par le notaire Jules Lavigne, de La Sarre, le 12 de mai 1961, dont copie a été enregistrée à Amos le 29 de mai 1961, sous le no 70019.

Le tout aussi vendu distraction faite de l'ameublement de maison se trouvant sur les lieux. Tel que désigné à l'acte enregistré sous le no 107317.

Normétal	48	9	Marcel Lavois		183.22	30.00	213.22

Tous les droits, titres et intérêts, réclamations et prétentions que le vendeur détient et peut détenir dans et sur un certain emplacement mesurant cent pieds de largeur sur cent pieds de profondeur (100' x 100') à prendre sur le lot de terre connu et désigné sous le numéro quarante-huit (48), du rang Neuf (9), du cadastre officiel pour le canton de Desmeloizes, division d'enregistrement d'Abitibi; cet emplacement étant borné au nord par dix-huit chaines de la route du rang Dix (10), à l'est par cent pieds de profondeur, au sud par cent pieds de largeur et à l'ouest par le chemin de Dupuy; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, excepté l'antenne de télévision et l'ameublement personnel. Tel que désigné à l'acte enregistré sous le no 129490.

Desmeloizes	18	9	Bernard Morin		533.84	30.00	563.84
Rousseau	40 A-B	2	Ludger Montembeault, succ.		127.13	30.00	157.13
Rousseau	46	3	Ludger Montembeault, succ.		137.11	30.00	167.11

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes munic.	Taxes scol.	Autres	Totaux
Desmeloizes	44-13	9	Claude Lamoureux		327.24	30.00	357.24
La Reine	½ E. 26	8	Mme June Campbell		29.19	30.00	59.19
La Reine	½ O. 26	8	Patrick Walsh		29.19	30.00	59.19

Commission scolaire d'Amos

Figuery	P. 41	9	Roger Gauthier	$ 137.30	$ 789.14	$ 30.00	$ 956.44

Un emplacement de forme rectangulaire, mesurant trois cent cinquante pieds (350') de largeur en front, sur le chemin public, par quatre cents pieds (400') en profondeur, formant le coin nord-est du lot quarante et un (coin N.E. 41), rang Neuf (9), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton Figuery, et borné: au nord, en front, par la ligne sud de la route Amos-Val-d'Or, au sud par une ligne parallèle à la ligne sud de ladite route, passant à quatre cents pieds (400') de cette dernière, à l'est, par la ligne est du lot quarante et un (41) et à l'ouest par une ligne parallèle à la ligne est dudit lot passant à trois cent cinquante pieds (350') de cette dernière, sans bâtisse.

L'acquéreur déclare ici qu'il doit y ériger un garage incessamment, pour mécanique générale au service du public. Tel que désigné à l'acte enregistré sous le no 118519.

Dalquier	52	5	Yoland Latendresse	106.30	413.32	30.00	549.62
Dalquier	53	5	Yoland Latendresse	9.40	49.74	30.00	89.14
Dalquier	54-B	5	Yoland Latendresse	7.05	39.25	30.00	76.30
Figuery	P. N. 33-A	9	Centre d'achat d'Amos Inc.		1,101.78	30.00	1,131.78

Un lopin de terre de forme irrégulière mesurant huit cents pieds et un centième (800.01') en front, dans sa ligne nord, huit cents pieds (800') dans sa ligne sud, quatre cent soixante-quatre pieds et trente-quatre centièmes (464.34') dans sa ligne est et quatre cent soixante pieds (460') dans sa ligne ouest; situé à la partie nord du lot trente-trois-A (Ptie N. 33-A), rang Neuf (9), canton Figuery, et borné comme suit: partant d'un point, situé sur la ligne sud de la route Amos-Val-d'Or, à mille deux cents pieds (1,200') à l'ouest du coin nord-ouest du lot 33-B des mêmes rang et canton, par une ligne droite, se dirigeant vers le sud, sur une longueur de quatre cent soixante-quatre pieds et trente-quatre centièmes(464.34'); de là, coupant à angle droit et longeant la ligne sud de la route Amos-Val-d'Or, se dirigeant vers l'est, sur une longueur de huit cents pieds et un centième (800.01') où elle rejoint le point de départ, sans bâtisse.

Tel que le tout est décrit sur un plan fait et préparé par monsieur Paul Descarreaux, A.-G., le 3 novembre 1973, selon dossier no 596 de son répertoire. Tel que désigné à l'acte enregistré sous le no 125937.

Guyenne	42, 43	6	Cajetan Corriveau	78.14	30.00	108.14
Launay	9	3	Almenzoi Hervieux	80.49	30.00	110.49
Launay	13.	9	Rosaire Simard	24.46	30.00	54.46
Preissac	E-16	6	Jeannine Larochelle	49.06	30.00	79.06

Un emplacement borné au nord par le lac Preissac, au sud par le chemin public, à l'ouest par le lot quinze (15) du même rang Six (6) et à l'est par le résidu du lot originaire E-16 du rang Six (6).

Berry	52	1	Octave Tessier	443.91	30.00	473.91

Moins une lisière de 858' x 39' au ministère des Transports.

Béarn	25	8	Jean-Claude Gagné	86.20	30.00	116.20

Commission scolaire de Malartic

Dubuisson	P. 31*a*-1	A	Otto Gératcheck		$ 110.74	$ 241.50	$ 352.24

De figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est par le lot 63 (chemin de fer Canadien National), vers l'est par une partie non subdivisée du lot 31-*a*, propriété de Pierre Chabot, vers l'ouest par la partie subdivisée d'une partie du lot 31-*a*, propriété de Maurice Auger et vers le sud-ouest par la route provinciale no 117, mesurant soixante-dix-huit pieds (78') dans son côté nord-est, deux cent quarante pieds (240') dans son côté est, soixante-dix-huit pieds (78') dans son côté sud-ouest et deux cent quarante-huit pieds et quatre-vingt-douze centièmes (248.92') dans son côté ouest.

Dubuisson	P. 31*a*-1	A	Maurice Auger		141.19	241.50	382.69

De figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est par le lot 63 (chemin de fer Canadien National), vers l'est par une partie subdivisée du lot 31-*a*, propriété de Otto Gératcheck, vers l'ouest par une partie non subdivisée du lot 31-*a*, propriété de André Desruisseaux et vers le sud-ouest par la route provinciale no 117, mesurant cent cinq pieds et quatre-vingt-douze centièmes (105.92') dans son côté nord-est, deux cent quarante-huit pieds et quatre-vingt-douze centièmes (248.92') dans son côté est, cent quatre pieds (104') dans son côté sud-ouest et deux cent soixante pieds quatre-vingt-deux centièmes (260.82') dans son côté ouest.

Commission scolaire Barraute-Senneterre

Cantons	*Lots*	*Rangs*	*Propriétaires*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Autres*	*Totaux*
Fiedmont	48	2	Henri Tremblay		$ 20.11	$ 30.00	$ 50.11
Fiedmont	41	7	Guy, Marc		185.56	30.00	215.56
Barraute	44-A	4	J.-Baptiste Frenette		16.96	30.00	46.96
Barraute	Rés. 31	5	Mednick Sol		56.46	30.00	86.46

Un emplacement de 98 acres environ, faisant partie du lot 31, à distraire cependant dudit lot 31 d'un emplacement mesurant quatre cent seize pieds (416') de front par deux cent huit pieds (208') de profondeur, lequel est borné au sud par la ligne nord du chemin public des rangs 4 et 5, au nord à deux cent huit pieds (208') au nord de la ligne nord dudit chemin public, à l'est à deux cent huit pieds (208') à l'ouest de la ligne est dudit lot 31, rang 5 et à l'ouest à six cent vingt-quatre pieds (624') à l'ouest de la ligne ouest dudit lot 31, rang 5.

Rochebeaucourt	19	1	Maurice Bisson		161.31	30.00	191.31
Rochebeaucourt	23	1	Rosario Lafranboise		118.57	30.00	148.57
Rochebeaucourt	6	2	Marcel Cossette		156.57	30.00	186.57
Carpentier	17	10	Alcide Bourassa		506.60	30.00	536.60
Courville	53-2	6	Georges-A Fenn		43.31	30.00	73.31
Courville	53-9	6	Georges-A Fenn		42.29	30.00	72.29
Courville	54-4	6	Vincent Galia		43.24	30.00	73.24
Senneterre	8-6	7	Georges-A Fenn		24.02	30.00	54.02

Canton	*Lot*	*Bloc*	*Propriétaire*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Autres*	*Total*
Barraute, village	3	8	Emile Brouard		$ 241.47	$ 30.00	$ 271.47

Cantons	*Lots*	*Rangs*	*Propriétaires*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Autres*	*Total*
Barraute, village	40-18 40-19	1	Rosaire Trudel	$ 963.98	$1,495.04	$ 30.00	$2,489.02
Barraute, village	40-B-55-5	1	Ghislain Fiset		365.53	30.00	395.53
Barraute, village	Lots P. 62	C.N.R.	Luc Dionne		560.74	30.00	590.74

Bâtisses seulement.

Donné à Amos, au bureau de la corporation du comté d'Abitibi, ce 4e jour de février 1977.

Le secrétaire-trésorier,
PAUL-ÉMILE BÉGIN.

67015-7-2-o

INDEX No 8

Partie I: avis juridiques

ASSEMBLÉE NATIONALE

INTRODUCTION OF PRIVATE BILLS 1910
PRESENTATION DE PROJETS DE LOI PRIVES 1910

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES

AKUDLIVIK COOPERATIVE ASSOCIATION (*Formation*) 1891
ASSOCIATION COOPERATIVE DE AKUDLIVIK (L') (*Formation*) 1891

AVIS DIVERS

BEAULIEU, VILLAGE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 1910
CHARNY, VILLE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 1910
GARDE ST-MENARD DE WARWICK INC. (*L.P.*) 1910
GATINEAU, VILLE-TOWN (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 1910
LASALLE, CITE-CITY (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2*) 1911
LA SARRE, VILLE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 1914
LORRAINE, VILLE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 1911
PRAYFEL INC. (*L.P.S.*) (*Article 12*) 1911
QUEBEC (*Rachat d'obligations*) 1911
RIMOUSKI, CITE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 1912
RIVIERE-ETERNITE, MUNICIPALITE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 1912
ROBERVAL, VILLE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 1912
RODOFIL INC. (*L.P.*) (*Article 12*) 1913
SAINT-MARC, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 1913
STE-THERESE, VILLE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 1913
ST-VALLIER, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 1913
SOREL, CITE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 1913
SUCCESSION CLAUDE ROUSSEAU (*Bénéfice d'inventaire*) 1913
SUCCESSION REAL NADEAU (*Bénéfice d'inventaire*) 1913
SUCCESSION VINCENT BRASSARD (*Bénéfice d'inventaire*) 1914
VAL-DAVID, MUNICIPALITE-MUNICIPALITY (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 1914

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

ACCORDES:

AYNSLEY, JAMES STUART 1891
BROCHU, JOSEPH GERRY GUY 1891
CARRIER, JOSEPH OMER RAYMOND REMI 1891
FOGEL, NORMAN 1891
GALARNEAU, JOSEPH LOUIS STANISLAS PAUL 1891
HARMON, PETER 1891
JAKIM, IEVA ELVYRA 1891
LANDRE, JOSEPH JACQUES CLAUDE 1891
MALTAIS, MARIE ROSE LUCIE ZELFRIDE 1892
MATTE, MARIE MADELEINE GINETTE OZINA CATHERINE 1892
PINGATORE, BENJAMIN 1892
SHER, BENNIE 1892

DEMANDES:

BOLDUC, JOSEPH WILBROD FRANCE 1892
BOZZO, BERNARD PATRICK 1892
DAZE, JOSEPH CAMILLE GUY 1892
HAGGAR, PATRICK DOMINIQUE 1892
HARVEY, OLIER 1892

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

DEMANDES:

(suite)

JAWORSKY, PETER 1892
LECUYER, EBE (OU ABBEY) LUCIEN 1893
MCGRATH, ROBERT RICHARD 1893
MONGRAIN, EUSEBE ARTHUR 1893
PIWNICA, ANDRE CHARLES 1893
PITSOPOULOS, IOANNIS 1893
PIVER, SZOSZA 1893
SALOMONS, JESAYA 1893
SHIU HUM 1893
TARABOLSI, MAGDA 1893

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES 1836
DECISIONS RENDUES (*Errata*) 1863

INTRODUCTION DE REQUETES:

— MONTREAL 1835
— QUEBEC 1828
PROPRIO MOTU 1824

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES

PERMIS:

BRENTWOOD SCREENPRINT LTD. 1896
FLAG OILS LIMITED 1896
LOCK-WOOD LTD. 1896
QUECHEE LAKES CORPORATION 1896

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

ADATA INC. 1864
AGRA INVESTMENT CO. LTD. 1864
B & M FEEDS INC. 1864
BREUVAGES DE ST-JEAN INC. (LES) 1864
CABLOVISION MONT-VALIN LTEE (LA) 1864
CANADIAN OFFICE EQUIPMENT MANUFACTURERS LTD. 1864
ENTREPRISES P.A. RACINE LTEE (LES) 1864
FINKEL FRIEBERG BUILDING CORPORATION 1864
GAGNON (PIERRE) LIMITED 1864
GAGNON (PIERRE) LIMITEE 1864
GRANBY DAIRY, LIMITED (THE) 1864
GROUPE QUEBECOIS DE MARCHANDS PAR CONTRAT D'AMEUBLEMENT DE BUREAU LTEE 1864
HOYCO LIMITED 1864
HOYCO LIMITEE 1864
INDUSTRIES DUVERNAY, LTEE (LES) 1864
LAITERIE DE GRANBY, LIMITEE (LA) 1864
LECLERC (JOS.) INC. 1864
MAPLE CREST DAIRY LIMITED 1864
MONT-VALIN CABLEVISION LTD. 1864
NAUD (STAN) LIMITEE 1865
NAUD (STAN) LIMITED 1865
PLACEMENTS ROMA INC. (LES) 1865
PROGRES DE CREMAZIE LTEE 1865
QUEBEC OFFICE AND CONTRACT FURNITURE GROUP LTD. 1864

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

ARTENA COMPANY LIMITED ... 1865
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CENTRE COMMERCIAL JADIS INC. ... 1865
AUTOMOBILES HILCO INC. ... 1865
BEAUTE ET PARFUMS DE LA NOUVELLE FRANCE LIMITEE ... 1865
COMPAGNIE ARTENA LIMITEE ... 1865
CONTINENTAL CONVEYOR AND MACHINE WORKS LTD. ... 1865
DEBOSSAGE ET PEINTURE LAMOUREUX, GROLEAU LTEE ... 1865
ENTREPRISES JULIEN INC. (LES) ... 1865
JULIEN ENTERPRISES INC. (THE) ... 1865
LAURION EQUIPMENT LIMITED ... 1865
LAURION EQUIPEMENT LIMITEE ... 1865
MARCHE RIGAUD INC. ... 1865
MARCHE UNION INC. ... 1866
PERIODICA INC. ... 1866
M.C. PIPE (QUEBEC) INC. ... 1866
PLACEMENTS UNICO INC. ... 1866
SIMCO LTEE ... 1866
TUYAUTERIE M.C. (QUEBEC) INC. ... 1866
UNICO INVESTMENTS INC. ... 1866

CHANGEMENT DE NOM

ABOUT (JACQUES) ENTERPRISES LTD. ... 1866
BROME LAKE BOATING CLUB INC. (THE) ... 1866
CLUB NAUTIQUE DU LAC BROME INC. ... 1866
COMPAGNIE DE MENUS ARTICLES DE QUALITE LTEE ... 1866
ENTREPRISES JACQUES ABOUT LTEE ... 1866
EXPERT AUTO PARTS LTD. ... 1867
FERMA ONE IMPORT-EXPORT INC. ... 1866
FEDERATION NATIONALE DES GUERISSEURS SPIRITUELS (QUEBEC) INC. ... 1866
GAROGEX INC. ... 1866
GATIEN, DOLAN ET ASSOCIES INC. ... 1866
IMPORT-EXPORT FERMA UN INC. ... 1866
JACOUR HOLDINGS INC. ... 1867
LEBLANC LEASING LTD. ... 1867
LOCATIONS LEBLANC LTEE (LES) ... 1877
MECANIQUE ROJEC LTEE ... 1867
NATIONAL FEDERATION OF SPIRITUAL BEALERS (QUEBEC) INC. ... 1866
PIECES D'AUTO EXPERT LTEE ... 1867
PLACEMENTS JACOUR INC. (LES) ... 1867
POINTE-CLAIRE HEALTH SPA INC. ... 1867
PRODUITS ELECTRONIQUES ELKEL LTEE ... 1867
RELIABLE SMALLWARES CO. LTD. ... 1866
SAGOR LTEE ... 1867
SALON DE SANTE POINTE-CLAIRE INC. ... 1867
SOCIETE IMMOBILIERE MAIBEC INC. ... 1867
SOCIETE PUBLI-RELATIONS (S.P.R.) INC. ... 1867

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

BIANCHI CO. LTD. ... 1894
BUDGET AND USED OFFICE FURNITURE INC. ... 1894
CALMOR ELECTRONICS LTD. ... 1894
CENTRE PROFESSIONNEL PASTEUR INC. ... 1894
CHEZ NOUS DEVELOPMENT LTD. ... 1894
COMPAGNIE BRANCHI LIMITEE (LA) ... 1894
CREDIT MYLBEC INC. (LE) ... 1894
DEMERS (JEAN) (GENTILLY) INC. ... 1894
EAST LAKE LUMBER COMPANY LIMITED ... 1894
EMBY FILMS LTD. ... 1894

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

(suite)

KORMECK INC. ... 1895
MYLBEC CORPORATION ... 1895
PASTEUR PROFESSIONAL CENTRE INC. ... 1894
RANCOURT & VEILLEUX INC. ... 1895
ROMER (CANADA) INC. ... 1895
SALDO CORP. ... 1895
STARDUST MOTEL INC. ... 1895
THORN INC. ... 1895
VICTORY COMPANY LIMITED ... 1895

FUSION DES COMPAGNIES

MATERNITE SHIRLEY K. INC. ... 1867
SHIRLEY K. MATERNITY INC. ... 1867

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

A.A. BUILDINGS INC. ... 1870
ABITIBI COMPUTER CENTER INC. ... 1869
ALIMENTATION J.N. INC. ... 1868
AMENAGEMENTS GACINO INC. (LES) ... 1868
AMENAGEMENTS MITGLICK INC. (LES) ... 1868
AMUSEMENTS ST-GEORGES INC. ... 1868
AUTOS JACQUES BIENVENUE INC. ... 1868
AUTOBUS DOYON INC. ... 1868
AUTOBUS G DION INC. (LES) ... 1868
AUTOBUS L. POMERLEAU INC. ... 1868
AUTOMOBILES TACHE INC. ... 1868
BAMCO IMPORTING INC. ... 1872
BELLEMARE DATSUN (1976) LTEE ... 1868
BERNIER (HUGUES) INC. ... 1868
BESSETTE, DUMONT & TANGUAY INC. ... 1868
BLOUIN, (YVON ET JEAN-YVES) ELECTRICIENS LTEE ... 1868
BOSCHE (ANDRE L.) INC. ... 1868
BOUTIQUE L'ALLEE DE LA MODE, ROSEMERE INC. ... 1868
BOUTIQUE DU COLLEGE LIMITEE ... 1868
BOUTIQUES GASTRONOMIQUES LE CHEF ST-ANTOINE INC. (LES) ... 1868
BRASSERIE INDUSTRIELLE R.P. INC ... 1868
BRASSERIE JOIE DE VIVRE INC. ... 1869
C.C. ISOLATION INC. ... 1873
CAROSIELLI ET FILS INC. ... 1869
CAROSIELLI & SONS INC. ... 1869
CENTRE COMMERCIAL BEAUCEVILLE INC. ... 1869
CENTRE EQUESTRE G.V. INC. ... 1869
CENTRE D'INFORMATIQUE ABITIBI INC. ... 1869
CENTRE DE QUILLES ROBINSON INC. (LE) ... 1869
CERAMIQUE DEUX MILLE INC. ... 1869
CHAMPIGNY & FILS INC. ... 1869
CHARCUTERIE MAXIME INC. ... 1869
CHARTON & FILS INC. ... 1869
CHATEAU CHAMPLAIN (1976) LTD. ... 1869
CHATEAU CHAMPLAIN (1976) LTEE ... 1869
CHAUSSURES AU MILLE-PATTES INC. ... 1869
CHEMISE HARRO LTEE. ... 1869
CHENARD (JEAN-GUY) INC. ... 1869
CLERMONT (J. & R.) INC. ... 1869
CLUB DU CHIEN DRESSE T.R. INC. ... 1869
CLUB DE HOCKEY STE-THERESE INC. ... 1869
COMMUNICATIONS S.R. INC. ... 1869

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

CONSTRUCTION KENSAN INC. 1869
CONSTRUCTIONS LUTAN INC. (LES) 1869
CONSTRUCTION STE-JEANNE D'ARC LTEE 1870
COTE (ROBERT D.) INC. 1870
COULOMBE (GEORGES) & ASSOCIES INC. 1870
COURTRYAN INC. 1870
CREATIONS MARTIN INC. 1870
DECORTHEQUE INC. 1870
DEPANNEUR DORCHESTER INC. 1870
DISTRIBUTION ALIMENTAIRE AUBUT INC. 1870
D'ONOFRIO (JOSEPH) AND ASSOCIATES INC. 1870
D'ONOFRIO (JOSEPH) ET ASSOCIES INC. 1870
DRAPEAU ET LONGVAL INC. 1870
DUCHEMIN (JACQUES) & FILS LTEE 1870
EBENISTERIE F. SCERBO INC. 1870
ECOLE DE CONDUITE D'ALMA INC. 1870
EDIFICES A.A. INC. 1870
EDITIONS PLUCHE INC. (LES) 1870
ELEXTRA FURS INC. 1871
EMATEC INC. 1870
ENTREPRENEURS ELECTRICIENS CATHEAU INC. 1870
ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIERES DE LA PENINSULE INC. (LES) 1870
ENTRFPRISES BELANGER & PRUD'HOMME INC. (LES) 1870
ENTREPRISES D. BOURGON INC. (LES) 1870
ENTREPRISES DESMICO INC. (LES) 1871
ENTREPRISES JODO INC. (LES) 1871
ENTREPRISES LANGEVIN & DUMOULIN INC. 1871
ENTREPRISES PARENT & LECLERC INC. (LES) 1871
EQUIPEMENTS ORTHOPEDIQUES RICHELIEU INC. 1871
EXCAVATION COTE-NORD INC. 1871
FASHION ALLEY BOUTIQUE, ROSEMERE INC. 1868
FERMES BOISEES D.T.R. LTEE 1871
FERME LEO CHABOT INC. 1871
FERMES VYLA INC. (LES) 1871
FONDATIONS ST-LUC LTEE (LES) 1871
FOURRURES ELEXTRA INC. (LES) 1871
GABO INDUSTRIES INC. 1872
GARAGE GEORGES DUBOIS INC. 1871
GARAGE ROGER FILLION INC. 1871
GARNEAU (LUC) INC. 1871
GESTION JOCOR LTEE 1871
GOSSELIN (ROGER P.) INSURANCE SERVICES LTD. 1875
GOULET (JEAN SERGE) INC. 1871
GOUTTIERES FLEUR DE LYS INC. (LES) 1871
GRANBY HARNESS INC. 1874
GREGOIRE (HENRI) & FILS INC. 1871
GRENIER & JALBERT INC. 1871
GROUPE ATLANTE INC. 1871
GROUPE DODEKA INC. (LE) 1871
GROUPE L.G.P. INC. (LE) 1872
GROUPE P.M. INC. (LE) 1872
GUENORDEST INC. 1872
HARVEY, HARVEY & ASSOCIES INC. 1872
HIPPODROME SEPT-ILES INC. 1872
HOTEL CHAMBERTIN LTEE 1872
HUILES GARANT INC. (LES) 1872
IMMEUBLES B.L.M. INC. (LES) 1872
IMMEUBLES BENGI INC. (LES)

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

IMMEUBLES D.P.R. INC. (LES) 1872
IMMEUBLES HAMEL SAVARD INC. 1872
IMMEUBLES LANGLOIS-CHIBOK INC. 1872
IMMEUBLES MIDEX INC. (LES) 1872
IMMEUBLES MONTAGU INC. 1872
IMMEUBLES ROUSSEL & LANGLOIS LTEE (LES) 1872
IMPORTATIONS BAMCO INC. (LES) 1872
IMPORTATIONS ROMULUS INC. (LES) 1872
INDUSTRIES GABO INC. 1872
INDUSTRIES MACHINEX INC. 1872
INDUSTRIES PERLITE DE VILLE ST-PIERRE INC. (LES) 1873
INFORMATIQUE B.F.G. LIMITEE 1873
INVESTISSEMENTS GROUPE 9 INC. (LES) 1873
ISOLATION C.C. INC. 1874
JANYSYL RANCH INC. 1873
JEANERIC INC. 1871
JOCOR HOLDINGS LTD. 1869
KENSAN CONSTRUCTION INC. 1874
LAJEUNESSE RADIO INC. 1872
LANGLOIS-CHIBOK REALTIES INC. 1873
LECLERC (EMILE) INC. 1873
LEFEBVRE (ROLAND) ET FILS INC. 1873
LIBRAIRIE JEAN-YVES INC. (LA) 1873
MARCHE MENARD ET FILS INC. 1873
MATHIEU (JEAN-LUC) LTEE 1873
MERCERIE PEPIN LTEE 1873
MEUBLES ET DECORS J.M.G. INC. 1872
MIDEX REALTIES INC. 1873
MILNE (W.A.) INC. 1872
MONTAGU REAL ESTATE INC. 1873
MULTI-DECOR V.L. INC. 1873
NOURRITURE VASILIOU LTEE 1873
OUVERTURES MAURICIENNES INC. (LES) 1873
PAPETIER ANDRE DE QUEBEC INC. (LE) 1873
PAPINEAU (H.) & FILS INC. 1873
PAREVENT INC. 1873
PAYSAGE COPLAM INC. 1875
PELLEY (WALTER) TRANSPORT INC. 1872
PERLITE INDUSTRIES OF VILLE ST-PIERRE INC. 1873
PIECES D'AUTOS R. POIRIER INC. 1873
PLACEMENTS CALER INC. (LES) 1874
PLACEMENTS CLAUDE ST-ARNAULT INC. 1874
PLANTATIONS ST-JEAN INC. (LES) 1874
PLOMBERIE B.C.M. INC. 1874
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE DE DEAUVILLE INC. 1874
PLOMBERIE SEVIGNY INC. 1873
POIRIER (R.) AUTO PARTS INC. 1874
PORTES ET CHASSIS GIGUERE & FILS INC. 1874
PRODUCTIONS LE CHOC DU FUTUR INC. (LES) 1874
PROMOTIONS DU VOLANT QUEBECOIS INC. (LES) 1874
QUEBOMARBRE INC. 1874
QUINCAILLERIE LOISELLE LTEE 1874
RADIO LAJEUNESSE INC. 1874
RANCH JANYSYL INC. 1874
RENOVATIONS AHUNTSIC LTEE (LES) 1874
RENOVATIONS ROBICHAUD INC. (LES) 1874
RESIDENCES B.M. QUEBEC INC. 1874
RESTAURANT LE POELON INC. 1874

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

RESTAURANT LE ROUSSILLON INC. 1874
RESTAURANT SESAME INC. 1874
ROBINSON BOWLING CENTRE INC. 1869
RODOFIL INC. (*Article 12*) 1913
SAVARD (J. HENRI) LTEE 1874
SELLERIE GRANBY INC. 1874
SERVICE ALIMENTAIRE DE QUEBEC (1977) INC. 1875
SERVICE D'ASSURANCE ROGER P. GOSSELIN LTEE 1875
SERVICE DE COFFRES-FORTS VANIER INC. 1875
SERVICE DE GESTION S.G.L. INC. 1875
SIPOLEC INC. 1875
SOCIETE D'ADMINISTRATION S.M.D. INC. 1875
SOCIETE DE GESTION CARILU INC. 1875
SOUS-SOL DE VETEMENTS LAINESSE INC. 1875
SPECIALITES BARDOU INC. (LES) (*Correction*) 1879
TAPIS DU MANUFACTURIER GRANBY INC. (LES) 1875
TRANSFOR INC. 1875
TRANSPORT A.A. LEMAY INC. 1875
TRANSPORT CHAREST INC. 1875
TRANSPORT DUMAIS INC. 1875
TRANSPORT F.B. LTEE 1875
TRANSPORT M. LANDRY INC. 1875
TRANSPORT M.T.P. INC. 1875
TRANSPORT MARC JUNEAU INC. 1875
TRANSPORTS SCOLAIRES A.L.B. INC. (LES) 1875
TRANSPORT WALTER PELLEY INC. 1875
VACANCES LA BELLE INC. 1875
VANNERIE HORIZON INC. 1875
VASILIOU FOODS LTD. 1873
ZAGERMAN (QUEBEC) LIMITEE 1876

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DE CONTRECOEUR INC. 1876
ASSOCIATION DES EDITEURS HEBDOS PLUME D'OR INC. (L') 1876
ASSOCIATION DES ETUDIANTS DU DEPARTEMENT DE NUTRITION A.E.D.N. INC. 1876
ASSOCIATION DES FEMMES CHEFS DE FAMILLE DE CHAUVEAU INC. 1876
ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DU CAMPUS SOREL-TRACY (CEGEP BOURGCHEMIN). 1876
ASSOCIATION DES LOCATAIRES MUNICIPAUX DE RIMOUSKI INC. 1876
ASSOCIATION SPORTIVE PYRO INC. 1876
ASSOCIATION DES TRAPPEURS CANADIENS DES COMTES DE SAGUENAY ET DUBUC INC. (L') 1876
ASSOCIATION DES VILLEGIATEURS DU LAC BERTHIER 1876
CANADETTES DE HUNTINGDON INC. 1876
CANADETTES OF HUNTINGDON INC. 1876
CENTRE QUEBECOIS DE LA COULEUR INC. 1876
CERCLE DES LOISIRS DE STE-AGNES DE DUNDEE INC. 1877
CERCLE PHILOSOPHIQUE ET CULTUREL DE SEPT-ILES INC. 1877
CLUB DE BASEBALL LES MONARQUES DE MONTREAL-NORD (LE) 1877
CLUB FARTEUX DE DRUMMONDVILLE INC. 1877
CLUB DES LOISIRS CHALET BLANC DE LANORALE INC. (LE) 1877
CLUB DE MOTO T.E.C. LA TUQUE INC. 1877
CLUB OPTIMISTE ST-GERMAIN DE GRANTHAM INC. (LE) 1877
CLUB SOCIAL DES EMPLOYES DE FORTAN INC. 1877
CLUB SOCIAL DES EMPLOYES DE SEARS LAURIER INC. (LE) 1877
CLUB SOCIAL L.M. INC. 1877
COMITE D'AIDE AUX SCOUTS, DISTRICT DE LA GASPESIE 1877
COMITE ORGANISATEUR DU CHAMPIONNAT MONDIAL DE CANOE-KAYAK 1979 INC. 1877
CONCERTS LACHINE INC. (LES) 1877
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DES LIGNES AERIENNES D'AMOS INC. 1877

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)

CORPORATION DES AUBERGES DE JEUNESSE LES TOITS DE L'EST ... 1877
DESTINATION FAUNE ILLIMITEE ... 1877
2E CONFERENCE MONDIALE SUR LES COMMUNAUTES THERAPEUTIQUES INC. ... 1877
FEDERATION DES CLUBS DE RADIOS A BANDES CEBISTES DU QUEBEC (LA) ... 1877
FONDATION COMMEMORATIVE PHYLLIS MONETTE ... 1878
FONDATION DU BON SAMARITAIN (LA) ... 1878
GALERIE D'ART DE MATANE INC. (LA) ... 1878
GARDE ST-MEDARD DE WARWICK INC. ... 1910
GARDERIE ARLEQUIN ET COLOMBINE INC. ... 1878
GOLDEN PEN WEEKLIES PUBLISHERS' ASSOCIATION INC. (THE) ... 1876
GOOD SAMARITAN FOUNDATION (THE) ... 1878
GYMNASTES DE LAVAL INC. (LES) ... 1878
IMMEUBLES ERFRANJE INC. (LES) ... 1878
IMMEUBLES MONARINA INC. (LES) ... 1878
IMMEUBLE R.M.L. INC. ... 1878
INVESTISSEMENTS DARIUS INC. (LES) ... 1878
ISOLATIONS ALGON INC. ... 1878
JOLICOEUR & FRERES, COUVREURS INC. ... 1878
LANDRY (J.G.) INC. ... 1878
LIBRAIRIE VAUGEOIS INC. ... 1878
LIGUE MAURICIENNE DE HOCKEY INC. ... 1878
LOGAN (FRANK) & FILS INC. ... 1878
LOISIRS LAC BASTIEN ... 1878
LOISIRS PRE VERT INC. ... 1878
LOISIRS SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD INC. ... 1878
MONARINA REALTIES INC. ... 1878
MONETTE (PHYLLIS) MEMORIAL FOUNDATION ... 1878
NETTOYEUR G. LAMBERT INC. ... 1878
OSDEMAUR ... 1878
PAKISTANI CULTURAL SOCIETY INC. ... 1879
PAVAGE SONIVAL LTEE ... 1879
PELLERIN (JEAN-LOUIS) INC. ... 1879
PHABEAU, INC. ... 1879
PRODUCTIONS DU LOTUS INC. (LES) ... 1879
R.M.L. REALTY INC. ... 1878
REGROUPEMENT DE CITOYENS J.A.K. INC. ... 1879
2ND WORLD CONFERENCE ON THERAPEUTIC COMMUNITIES INC. ... 1877
SERVICE D'ENTRAIDE DE STE-MARIE INC ... 1879
SOCIETE DE CONSULTANTS EN COMMUNICATION, CONSULCOM INC. (LA) ... 1879
SOCIETE CULTURELLE PAKISTANAISE INC. ... 1879
SONIVAL PAVING LTD. ... 1879

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

ABITIBI INSURANCE AGENCIES INC. ... 1880
AGENCES D'ASSURANCE ABITIBI INC. ... 1880
AGENCES YVES TREMBLAY LTEE (LES) ... 1880
ALIMENTS RJR, LTEE ... 1880
ARGENTO BROS. PAVING CO. LTD. ... 1880
ASSOCIATION DES BIENFAITEURS MARIE REINE DES COEURS INC. ... 1880
ATELIER SUPER 8 A.V.A. INC. ... 1880
BOUTIQUE L'AS DU SPORT INC. ... 1880
BRASSERIE CHATILLON INC. ... 1880
BROBEL ENTERPRISES LTD. ... 1881
CARREFOUR DE BOUCHERVILLE LTEE (LE) ... 1880
CARREFOUR GROUP LTD. ... 1881
CARRIERE (MARC) LIMITEE ... 1880
CITE TRAVEL INC. (LA) ... 1883

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

(suite)

CLUB DE MOTOS-NEIGE X.M. RICHELIEU INC. ... 1880
CONSTRUCTION DU BARRY INC. ... 1880
CONSTRUCTION TRIZEC (QUEBEC) LTEE ... 1880
COTE VERTU GARDENS INC. ... 1880
CORPORATION DE GESTION GARY-MOR INC. (LA) ... 1880
CORPORATION DES PAVILLONS ET FAMILLES D'ACCUEIL POUR ADULTES C.P.P.F.A.A. ... 1881
DESPARD & FALARDEAU INC. ... 1881
DOMAINE LA QUEBECOISE DE ST-SAUVEUR INC. ... 1881
ENTREPRISES BROBEL LTEE (LES) ... 1881
ENTREPRISES V.K. SHARMA INC. (LES) ... 1881
ENTREPRISES V.R.H.B.P. INC. (LES) ... 1881
FERME GARNEAU & FILS INC. ... 1881
FRANSHAR LIMITED ... 1881
G.C. KNITTING (1976) INC. ... 1883
GAGNE (A.) CONSTRUCTION LTEE ... 1881
GARY-MOR MANAGEMENT CORPORATION INC. ... 1880
GEFOR INC. ... 1881
GESTION GILBERT LAPOINTE LTEE ... 1881
GESTION SECCAR INC. ... 1881
GESTION TELCOBEC INC. ... 1881
GROUPE CARREFOUR LTEE ... 1881
IMMEUBLES BASLOR INC. (LES) ... 1881
IMMEUBLES BIZIER LTEE (LES) ... 1881
IMMEUBLES JULIA SAAD LTEE (LES) ... 1881
IMMEUBLES SIMARD (1974) INC. ... 1881
IMMEUBLES VALMONT LTEE (LES) ... 1882
IMPORDEC INC. ... 1882
IMPORTATIONS MONTALVIN INC. (LES) ... 1882
INDUSTRIES LALIBERTE LTEE (LES) ... 1882
INVESTISSEMENTS SCOUT INC. (LES) ... 1882
JONCAS (PAUL A.) INC. ... 1882
LA CITE TRAVEL INC. ... 1883
LABRECQUE (JEAN-PAUL) INC. ... 1882
LAMBERT (JACQUES) AUTOMOBILE INC. ... 1882
LOWER CANADA MORTGAGE CORPORATION INC. (THE) ... 1882
MAGIC CAR WASH CO. LTD. ... 1882
MARY QUEEN OF OUR HEARTS ASSOCIATION OF BENEFACTORS INC. ... 1880
MODERN DRAINAGE SYSTEMS INC. ... 1883
MONTALVIN IMPORTS INC. ... 1882
NIVELEX INC. ... 1882
PLACEMENTS SAMEN INC. ... 1882
PLOMBERIE JEAN LTEE ... 1882
PRAYFEL INC. (*Article 12*) ... 1911
PRODUITS CHIMIQUES R.L. INC. (LES) ... 1882
PROGRAMMES DE MOTIVATION POUR VOUS INC. ... 1882
QUEBECOISE DE ST-SAUVEUR ESTATE INC. (THE) ... 1881
RJR FOODS, LTD. ... 1880
RMT SECURITY INC. ... 1882
RESERVES BANCORP LTEE (LES) ... 1882
SAAD (JULIA) REALTIES LTD. ... 1882
SAMEN INVESTMENTS INC. ... 1882
SCOUT INVESTMENT INC. ... 1881
SECURITE RMT INC. ... 1882
SERVICES MULTI-MANAGEMENT J.A.C. LIMITEE ... 1882
SOCIETE D'HYPOTHEQUES DU BAS-CANADA INC. (LA) ... 1882
SOGEGUISE INC. ... 1883
SYSTEMES DE DRAINAGE MODERNES INC. (LES) ... 1883
TANGUAY, LEMAIRE & ASSOCIES INC. ... 1883

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

(suite)

TEXTILE SALES LIMITED 1883
TRIZEC CONSTRUCTION (QUEBEC) LTD. 1880
TRICOT G.C. (1976) INC. 1883
V.K. SHARMA ENTERPRISES INC. 1881
VEILLEUX (MARTIN) INC. 1883
VOYAGES LA CITE INC. 1883

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

ABBA DEVELOPMENT INC. 1883
AIGLON CONSTRUCTION INC. 1884
ASSOCIATION DES MONITEURS ET INSTRUCTEURS EN CONDUITE AUTOMOBILE A.M.I.C.A. DU QUEBEC 1883
ASSURANCE VERRIER & MERCURE INC. 1883
BEAURIVAGE DEVELOPPEMENT LTEE 1883
C.M.L. ENTERPRISES INC. 1884
CENTRE DE MUSIQUE ABEILLE INC. 1884
CONSTRUCTION AIGLON INC. 1884
COTE ST. LUC BUILDING CORPORATION 1884
DORVAL DELICATESSEN LTD. 1884
ENTREPRISES GASPOR INC. 1884
ESKAY INVESTMENTS INC. 1884
FOURNITURES TRANS ELECTRONIQUES (ALEXIS NIHON) LIMITEE (LES) 1884
GERARD AND GAETAN PLUMBING LTD. 1884
GIRARD (ROLAND) & ASSOCIES INC. 1884
LEBLANC AUTOMOBILE LIMITEE 1884
MASTER WOODCRAFT LTD. 1884
MORIN (CLEMENT) & FILS LTEE 1884
MULTI-SERVICES PROFESSIONNELS (M.S.P.) INC. 1884
PLOMBERIE GERARD ET GAETAN LTEE 1884
PLOMBERIE ROBERT LTEE 1884
RIBEYRON (ANTOINE) INC. 1884
SOUDEC INC. 1884
TRANS ELECTRONIC SUPPLY (ALEXIS NIHON) LIMITED 1884
UNIVERSAL GAS EQUIPMENT LTD. 1884

CURATELLE PUBLIQUE

AVIS DE QUALITE:

DANIEL, LEO 1896
FOURNIER, JEAN-MARC 1896

DEMANDES À LA LÉGISLATURE

ALLIANCE SECURITE BLINDE (DIVISION QUEBEC) LTEE 1914
LA PRAIRIE, VILLE 1915
LONGUEUIL, VILLE 1914
MONT-ROYAL, VILLE 1915
MOUNT ROYAL, TOWN 1915
SERVICES DE SANTE DU QUEBEC (LES) 1915

LIQUIDATION DES COMPAGNIES

INDUSTRIE D'ARGENSON LIMITEE (*Dissolution*) 1897
KELLY DEVELOPMENT INC. 1897

MINISTÈRES

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES:

CREDIT LIFE INSURANCE COMPANY (THE) (*Demande de modification de permis*) 1897
PEARL ASSURANCE COMPANY LIMITED (*Annulation de catégorie d'assurance*) 1897
SECOURS MUTUELS CANADO (*Annulation de permis*) 1897
WELLINGTON FIRE INSURANCE COMPANY (*Demande de modification de permis*) 1897

ÉDUCATION

MUNICIPALITE SCOLAIRE DE

WARWICK (*Demande*) 1898

RICHESSES NATURELLES

REVOCATION DE DROITS MINIERS 1898

TERRES ET FORÊTS

CADASTRES:

COLERAINE, CANTON 1899
FRASERVILLE, VILLE 1899
GORE, CANTON 1899
GRANTHAM, CANTON 1899
MULGRAVE, CANTON 1899
SAINTE-ANGELE, PAROISSE 1899
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 1899
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 1899
SAINT-ETIENNE-DE-LAUZON, PAROISSE 1899
SAINTE-JULIE, PAROISSE 1899
SAINTE-JULIE PAROISSE 1900
SAINT-MAURICE, PAROISSE 1900
SAINT-NICOLAS, PAROISSE 1900

PROCLAMATION

Convocation de la Législature 1916
Convocation of the Legislature 1916

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

ADAMO EQUIPMENT LTD. 1888
ANJOU INDUSTRIES INC. 1888
APPARTEMENTS BOUCHARD INC. (LES) 1885
ASSOCIATION DU CENTRE DES LOISIRS DES POLICIERS DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE (L') 1885
BAR-A-CHOIX INC. (LE) 1885
BAS DIANE INC. (LES) 1885
BATIST HOLDINGS LTD 1888
BAYLIS (H.T.) & SONS LIMITED 1885
BEAUCE PLASTIC INC. 1885
BEAUCE PLASTIQUE INC. 1885
BEAUCEVILLE TRUCK SERVICE INC. 1890
BECHARD (ROCH) INC. 1885
BELAND (ALFRED) LTEE 1885
BHERER (GEO.) & FILS INC. 1885
BIBLIOTHEQUE DES CAISSES VOYAGEUSES (LA) 1885
BICHARD (ERIC) & ASSOCIATES INC. 1885
BIGIO TRADING CO. LTD. 1885

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

BLAIS (FERNAND) LTEE 1885
BLONDEAU, DELISLE & FOURNIER (BDF) INC. 1885
BOULEVARD HOMES IMPROVEMENTS LTD. 1885
BOUTIQUE MONT-PLANTE INC. 1886
BRADFORD & ASSOCIATES INC. 1886
BURLAP INDUSTRIES LTD. 1886
BUTLER AUTO FABRICS LTD. 1886
CALAIS HOLDINGS CORP. 1886
CANUSA ENTERPRISES INC. 1887
CASTONGUAY ET LEBLANC INC. 1896
CATALINA FILMS LTD. 1886
CELLULE DE REGROUPEMENT DE STE-MADELEINE 1886
CENTRE DE COUTURE MIRABEL LTEE 1886
CENTRE DES ETUDES EN ADMINISTRATION INC. (LE) 1886
CENTRE FOR MANAGEMENT STUDIES INC. (THE) 1886
CENTRE SPORTIF DES ARPENTS VERTS INC. 1886
CHALEUR BAY CLINIC INC. 1886
CHARCUTERIE MASKOUTAINE INC. 1886
CHATEAU BONAVISTA (QUEBEC) LTD 1886
CHILIBEC INC. 1886
CIE DE PUBLICATION LA VOIX DE BOURGET LTEE (LA) 1886
CLINIQUE BAIE DES CHALEURS INC. 1886
CLOUTIER (J.B.) INC. 1886
CLUB AUTO-NEIGE HOTEL BOURDEAU INC. 1886
CLUB DE CHASSE & PECHE BOTTINE INC. 1886
CLUB DE CHASSE ET PECHE HERMINE 1887
CLUB DE HOCKEY COTE DE BEAUPRE INC. 1887
CLUB DES RONDS D'EAU 1887
CLUB SIMARD RIVIERE BLEUE 1887
CLUB SOCIAL DES GRECS ET ARMENIENS INC. 1887
CLUB SOCIAL DE HAM-NORD INC. 1887
CLUB SOCIAL DES HAUT-BOIS INC. 1887
« CONSEIL L'ANNONCIATION NO. 5851 DES CHEVALIERS DE COLOMB » DE L'ANNONCIATION INC. (LE) 1887
CONSTRUCTIONS ARTIQUES LTEE (LES) 1887
CONSTRUCTIONS BROMO INC. 1887
CONTINENTAL FLORISTS INC. 1887
CORPORATION DU CAMP GRASSET (LA) 1887
DECORATION MODELE LTEE 1887
DIESEL SEPT-ILES LTEE 1887
DOMAINE SERGE LEGAULT INC. 1887
DOYON (FERNAND) & FILS LTEE 1887
ENTREPRISES CANUSA INC. 1887
ENTREPRISES FELDER INC. 1887
ENTREPRISES IMMOBILIERES DES ILES INC. (LES) 1887
ENTREPRISES « LAMA » INC. (LES) 1887
ENTREPRISES NORGIS INC. (LES) 1888
ENTREPRISES R. LAMOUREUX LTEE (LES) 1888
EQUIPEMENT ADAMO LTEE 1888
FABRICANTS DES TOITS DE VINYLE DU QUEBEC INC. (LES) 1888
FLEURISTE ST-LUC INC. 1888
FONDATION VALLIERES-VEILLEUX 1888
GARAGE CONSTANT LAMBERT INC. 1888
GARIEPY (LUCIEN) ET ASSOCIES INC. 1888
GESTION BATITS LTEE 1888
GESTION IMMOBILIERE MADOPEN INC. 1888

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

GESTIONS INTROSPECT INC. (LES) 1888
GIRARD (YVON) INC. 1888
GREEK AND ARMENIAN SOCIAL CLUB INC. 1888
GROUPE INTERNATIONAL D'ETUDES POUR L'APPRENTISSAGE DES MATHEMATIQUES 1888
HAMEL & FILS (LA SARRE) LTEE 1888
HIC LAKE FISH & GAME CHUB 1888
HOCKENHULL REALTIES LTD. 1888
HOUSE OF GINO INC. (THE) 1889
IMMEUBLES HOCKENHULL LTEE (LES) 1888
INDUSTRIES D'ANJOU INC. (LES) 1888
INTERNATIONAL STUDY GROUP FOR MATHEMATICS LEARNING 1888
J. & J. HOLDINGS INC. 1888
JALBERT & TREMBLAY LIMITEE 1889
JOAILLERIE CLEOPATRE INC. 1889
JOEY'S SERVICES LTD. 1889
KATZ (CARL) CO. LTD. 1889
L.D.J. INC. 1889
LACOUVEE BROS. LTD. 1889
LACOUVEE FRERES LTEE 1889
LANDECO INC. 1889
LEEWARD BUILDERS LTD. 1889
LEGARE (JOSEPH) & FILS INC. 1889
LAMOUREUX (R.) ENTERPRISES LTD. 1888
MAISON GINO INC. 1889
MARCHE DE VIANDE OGILVY INC. 1889
MARTIN BROTHERS INC. 1889
MASSON HUSKY CLUB INC. 1889
MIRABEL SEWING CENTER LTD. 1886
MORISSETTE (HENRI) INC. 1889
NICK-KEN INC. 1889
OGILVY MEAT MARKET INC. 1889
PETROLEUM BUSINESS SERVICES LTD. 1889
PLANTE (JACQUES) INC. 1889
PRODUCTIONS HELIOS INC. (LES) 1889
ROUND-UP HOTEL-MOTEL CORPORATION LTD. 1889
S.G.D.B. LTEE 1889
SAFETY INSTALLATION INC. 1889
SEPT-ILES DIESEL LTD. 1887
SERVICE DU CAMION BEAUCEVILLE INC. 1890
SOLEDO INC. 1890
STEWART (D.) & ASSOCIATES INC. 1890
STEWART (D.) & ASSOCIES INC. 1890
SUPERMARCHE DENIS MENARD INC. 1890
TRAVAUX DE CIMENT M. TADDEO INC. (LES) 1890
VILLAGE BAR-B-Q INC. 1890

REVOCATION DE DISSOLUTION:

ADMINISTRATION D'IMMEUBLES ETOILE LTEE 1890
BUCKINGHAM HUMANE SOCIETY 1890
JEUNE CHAMBRE DE TROIS-RIVIERES INC. (LA) 1890
RESTAURANTS LE TISON LIMITEE 1890

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

SOCIETE D'HORTICULTURE DE LA CITE DE ROBERVAL (LA) *(Constitution)* 1900

SOUMISSIONS

AMOS-EST, MUNICIPALITE ... 1900
ANJOU, VILLE ... 1901
BEDFORD, VILLE ... 1902
GRANBY, VILLE ... 1903
ROSEMERE, VILLE ... 1904
SAINTE-CROIX, VILLAGE ... 1905
SAINTE-EULALIE, MUNICIPALITE ... 1906
SAINT-PHILIPPE-DE-NERI, PAROISSE ... 1907
SOREL, COMMISSION SCOLAIRE ... 1908
VAUDREUIL-SOULANGES, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE ... 1909

VENTES

PAR SHÉRIFS

BEDFORD

CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE GRANBY (LA) *vs* PAQUET ... 1917
MUNICIPAL CORPORATION OF GRANBY TOWNSHIP (THE) *vs* PAQUET ... 1917

PONTIAC

RAYMOND *vs* KRISHNA ... 1917

QUÉBEC

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE PLACE DES BUISSONS INC. (L') *vs* TAILLON ... 1918
AVIS TRANSPORT CANADA LTD. *vs* BORDELEAU ... 1919
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE *vs* HUDON ... 1919
BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT *vs* POULIOT ... 1920
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DES ANGES (LA) *vs* DUPLAIN ... 1921
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE *vs* HUDON ... 1919
FEDERAL BUSINESS DEVELOPMENT BANK *vs* POULIOT ... 1920
PETROLES INC. (LES) *vs* LANGLOIS ... 1921
ROUSSEAU *vs* LEROY ... 1922
TREMBLAY, PINSONNAULT & ASSOCIES - CHEZ RABELAIS (1976) INC. *vs* GARON ... 1923

RIMOUSKI

EQUIPEMENTS MOREAU INC. *vs* LES ENTREPRISES L. LEPAGE INC. ... 1924

SAINT-HYACINTHE

BANK OF MONTREAL *vs* MONGEAU ET *AL.* ... 1925
BANQUE DE MONTREAL *vs* MONGEAU ET *AL.* ... 1925

TROIS-RIVIÈRES

BANK CANADIAN NATIONAL *vs* DIONNE ... 1926
BANQUE CANADIENNE NATIONALE *vs* DIONNE ... 1926

TAXES

ABITIBI, COMTE ... 1927

SOMMAIRE

ASSEMBLEE NATIONALE 1910

ASSOCIATIONS COOPERATIVES 1891

AVIS DIVERS 1910

CHANGEMENT DE NOM, LOI DU 1891

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 1823

COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES 1864–1894–1910

COMPAGNIES ETRANGERES 1896

CURATELLE PUBLIQUE 1896

DEMANDES A LA LEGISLATURE 1914

LIQUIDATION 1897

MINISTERES 1897

PROCLAMATION 1916

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES 1885

SOCIETE D'HORTICULTURE 1900

SOUMISSIONS 1900

VENTES:

PAR SHERIFS 1917

POUR TAXES 1927

nouveautés

RESSOURCES NATURELLES

Annuaire hydrologique 1973/74

Min. Richesses naturelles
Québec, 1976. 325 p., tabl., cartes, 28 cm
ISBN 0-7754-2656-3
EOQ 2805, broché **$ 5.00**

Canton de La Motte Township:
Rapport géologique = Geological Report

par R.R. Brett, R.E. Jones, W.R. Leuner et M. Latulippe

Min. Richesses naturelles
Québec, 1976. 151 p., ill., graph., bibl., 26 cm & carte coul.
ISBN 0-7754-2657-1
EOQ 2804, broché **$ 2.00**

Région/Area Portage-du-Fort et Lac Saint-Patrice:
Rapport géologique = Geological Report

par M.B. Katz

Min. Richesses naturelles
Québec, 1976. 122 p., ill., graph., bibl., 26 cm & carte coul.
ISBN 0-7754-2658-X
EOQ 2807, broché **$ 2.00**

Région de Bécancour Area:
Rapport géologique = Geological Report

par T.H. Clark et Y. Globensky

Min. Richesses naturelles
Québec, 1976. 66 p., ill., graph., bibl., 26 cm & carte coul.
ISBN 0-7754-2659-8
EOQ 2802, broché **$ 2.00**

Région de Sorel Area:
Rapport géologique = Geological Report

par T.H. Clark et Y. Globensky

Min. Richesses naturelles
Québec, 1976. 151 p., ill., graph., bibl., 26 cm & carte coul.
ISBN 0-7754-2660-1
EOQ 2801, broché **$ 2.00**

Région de Trois-Rivières Area:
Rapport géologique = Geological Report

par T.H. Clark et Y. Globensky

Min. Richesses naturelles
Québec, 1976. 87 p., ill., graph., bibl., 26 cm & carte coul.
ISBN 0-7754-2661-X
EOQ 2803, broché **$ 2.00**

Région du Lac Faillon Lake Area:
Rapport géologique = Geological Report

par Marc Bertolus

Min. Richesses naturelles
Québec, 1976. 63 p., tabl., 26 cm & carte coul.
ISBN 0-7754-2662-8
EOQ 2806, broché **$ 1.00**

JUSTICE ET LÉGISLATION

La lutte au crime organisé au Québec

Rapport CECO

Min. Justice. Commission de police du Québec
Québec, 1976. 446 p., 28 cm, polycopié
ISBN 0-7754-2650-4
EOQ 2796, broché **$ 5.95**

INFORMATION ET DOCUMENTATION

Index cumulatif des textes réglementaires de 1867 au 31 décembre 1975: Gazette officielle du Québec = *Cumulative Index of Statutory Instruments from 1867 to December 31, 1975:* Québec Official Gazette

Min. Communications. Editeur officiel du Québec
Québec, 1er octobre 1976. 313 p., 24 cm
—(Gazette officielle du Québec: Partie 2; 1er octobre 1976)
EOQ 2809, broché **$ 3.00**

Répertoire analytique des publications gouvernementales/Centre de documentation [du] ministère des Communications

Min. Communications
Québec, 1976. 420 p., Index, 28 cm
—(Etudes et dossiers)
ISBN 0-7754-2480-3
EOQ 2790, broché **$ 12.00**

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
Cité parlementaire, Québec
G1N 2C9

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No. 107
Québec

CITÉS ET VILLES

par Me. Jacques Viau, c.r.

Dans ses 2 volumes, CITÉS ET VILLES traite de toutes les questions relatives au droit municipal, citant également la jurisprudence pertinente à la Loi des cités et villes.

On y retrouve aussi tous les derniers amendements aux différentes lois.

EOQ 2632 $45.00



Commandes postales
Éditeur officiel du Québec

1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9